



Parc national
des Cévennes

« Accueillons les pollinisateurs » Un label de territoire

Évaluation de la pertinence du projet et étude de la faisabilité d'un label



(Photo : Diptères, B.Gineste - Parc national des Cévennes ©)

Ce document a été réalisé dans le cadre d'une convention de coopération entre l'Office français de la Biodiversité et le Parc national des Cévennes (2020-2021).



Equipe – projet :

Tifenn PEDRON, Marine GONTHIER et Viviane DE MONTAIGNE (Parc national des Cévennes)

Rédaction :

Tifenn PEDRON

Date de publication :

Décembre 2021

Table des matières

Introduction	3
Références citées dans l'introduction	5
Partie 1. Évaluation de la pertinence du projet	6
1. Éléments de contexte	7
1.1. Émergence du projet de label et finalité recherchée	7
1.2. Définition de la notion de label	8
2. Analyses comparées d'outils apportant des solutions partielles	10
2.1. Détermination des labels et autres dispositifs de valorisation étudiés	11
2.2. Analyse comparée des fonctionnements généraux	13
2.3. Analyse comparée des contenus techniques	19
2.4. Des solutions partielles apportées par les outils existants	22
Conclusion de l'évaluation de pertinence	24
Partie 2. Étude de faisabilité	25
1. Prospection d'initiatives portées en faveur des pollinisateurs	26
1.1. Objectif et méthode de prospection des initiatives	26
1.2. Principaux enseignements	27
1.3. Regard sur les projets développés dans les aires protégées	30
2. Évaluation des conditions nécessaires au fonctionnement général du label étudié	32
2.1. Questions d'ordre structurel	32
2.2. Engagement dans le temps : démarche de progrès et durée de validité	33
2.3. Zones labellisées : échelle spatiale et statut juridique	34
2.4. Gouvernance : pilotage et animation du label	36
3. Étude d'un contenu technique ambitieux	37
3.1. Questions techniques abordées par thématiques	37
3.2. Propositions pour le cahier des charges	38
3.3. Évaluation des candidatures : note et indicateurs de suivi	40
4. Proposition de scénarii	41
4.1. Scénario 1 : créer un label spécifique « Accueillons les pollinisateurs »	42
4.2. Scénario 2 : compléter un dispositif existant	51
Conclusion de l'étude de faisabilité	56
Annexes	57
Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants	58
Annexe 2 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Territoires engagés pour la nature	65
Annexe 3 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Villes et villages fleuris et APICité	68
Annexe 4 : Membres du comité de pilotage	70
Annexe 5 : Fiches projets	71
Annexe 6 : Compte-rendu du comité de pilotage	80
Annexe 7 : Compte-rendu de la commission « Connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats »	86
Annexe 8 : Compte-rendu de la commission « Soutien d'une apiculture durable »	93
Annexe 9 : Compte-rendu de la commission « Engagement des acteurs locaux »	100

Introduction

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur, tant pour la reproduction de nombreuses plantes sauvages que pour la production agricole (fruits, légumes, oléagineux, protéagineux, etc.). En France, le **service de pollinisation** qu'ils rendent pour la production végétale destinée à l'alimentation humaine représente entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros (Beyou, et al., 2016).

Pour autant, ces insectes pollinisateurs sont confrontés de manière spectaculaire au phénomène actuel d'érosion générale de la biodiversité, qualifiée de « sixième extinction de masse » par les experts de l'Organisation des nations unies (IPBES, 2019). Ils subissent des **pressions anthropiques**, influençant leur santé directe ainsi que l'état de leurs ressources alimentaires et de nidification. Ces pollinisateurs sont en particulier sensibles à l'usage des pesticides et à l'homogénéisation des paysages en termes d'habitats naturels (IPBES, 2016) (Wintermantel, et al., 2019).

Depuis plusieurs décennies, les études scientifiques mesurent **un déclin massif et continu de leurs populations** (Biesmeijer, et al., 2006) (Potts, et al., 2010) (Nieto & al, 2014). Force est de constater que les aires naturelles protégées subissent également ce phénomène (Hallmann, et al., 2017). Les expertises scientifiques sont alarmantes et convergent vers la même conclusion : **il est urgent d'agir** pour préserver les insectes pollinisateurs !

Face à ce constat, **plusieurs plans ont été élaborés** à l'échelle nationale pour renforcer leur protection.

- Le *Plan de développement durable de l'apiculture (2013-2015)* propose des actions pour protéger l'abeille mellifère et soutenir une filière apicole durable (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2013) ;
- Le *Plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs » (2016-2020)* donne les directives et liste les actions nécessaires à la préservation des insectes pollinisateurs sauvages (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2016) ;
- Enfin, le *Plan biodiversité 2018* fixe, dans l'un de ses six axes, l'objectif de « faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique ». Cet objectif est associé à une série d'actions dont celle de « renforcer la protection des pollinisateurs » en soutenant notamment une réduction globale des pesticides (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018).

Pourtant, malgré l'accumulation de ces documents cadres, **la mise en œuvre d'actions concrètes est insuffisante** et, même au sein des aires protégées, la connaissance et les actions de préservation des pollinisateurs restent partielles et peu connues¹.

¹ Premiers éléments d'analyse d'une enquête, en cours de finalisation, menée par le GDR Pollinéco.

Dans ce contexte, l'idée de créer **un dispositif de reconnaissance national de type label** a germé au sein du réseau des Parcs nationaux en 2018, à l'occasion d'échanges relatifs à la contribution des Parcs nationaux au *Plan Biodiversité*. La finalité recherchée par un tel dispositif : **encourager et accompagner l'émergence de projets territoriaux ambitieux dans leur accueil des pollinisateurs.**

Dans la suite du présent rapport, les principales notions utilisées correspondent aux définitions suivantes :

La notion de « territoire » désigne les **circonscriptions administratives** de types commune et intercommunalité, les regroupements d'intercommunalités ainsi que les territoires ayant le statut d'aires protégées.

La notion d' « accueil » implique, pour le territoire accueillant, de connaître ses hôtes et de leur offrir un gîte et un couvert adapté à leur besoin. Accueillir les pollinisateurs nécessite donc, d'une part, de **connaître la diversité des insectes pollinisateurs** vivant sur le territoire, d'autre part, de maintenir et/ou **améliorer les conditions essentielles à leur vie** sur le territoire (ressources alimentaires, sites de nidification, abris pour les stades larvaire et adulte, sites d'hivernage, etc.) et, enfin, d'**assurer une continuité écologique entre les sites d'intérêts** afin de permettre aux insectes de se déplacer de l'un à l'autre.

La notion de « pollinisateurs » intègre aussi bien les **insectes pollinisateurs sauvages** que **pollinisateurs domestiqués**, à savoir les abeilles mellifères. L'idée étant de ne pas les opposer frontalement mais de mettre en place les conditions propices à une coexistence harmonieuse entre les espèces.

En 2019, l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) ont signé une convention de coopération sur deux ans dans le but de réaliser une étude de faisabilité d'un tel label. Les travaux ont été **ciblés dans un premier temps sur les aires protégées**, des espaces propices à l'expérimentation d'outils innovants pour la protection de la biodiversité. Sur la demande du comité de pilotage, ils ont ensuite été **élargis à l'ensemble du territoire national**, afin d'inclure des zones non protégées, sur lesquelles un tel outil serait également intéressant à déployer. La décision, de se concentrer sur le réseau des aires protégées ou d'élargir au-delà, pourra être prise à l'issue de cette étude, en cohérence avec la future structure pilote.

Le présent rapport est constitué de deux parties faisant régulièrement référence l'une à l'autre :

1. **L'évaluation préalable de la pertinence** du projet, compte tenu des objectifs recherchés et des dispositifs déjà existants ;
2. **L'étude de faisabilité** du label envisagé, se basant sur la prospection de projets territoriaux inspirants et sur des réflexions de groupes, menées sur 2020-2021.

Références citées dans l'introduction

Beyou, W. et al., 2016. *EFESE Le service de pollinisation*. Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

Biesmeijer, J. et al., 2006. *Parallel declines in pollinators and insect-pollinated plants in Britain and the Netherlands*. Science 313.

Hallmann, C. et al., 2017. *More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas*, PLoS ONE.

IPBES, 2016. *Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, résumé à l'intention des décideurs*

IPBES, 2019. *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2013. *Plan de développement durable de l'apiculture*. 40 p.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2016. *Plan national d'action - France terre de pollinisateurs*.

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018. *Plan biodiversité*.

Nieto, A. & al, 2014. *European Red List of bees*, Publication Office of the European Union.

Potts, S. et al., 2010. *Global pollinator services across agricultural landscapes*. Ann. Bot., 103.

Wintermantel, D., Odoux, J.-F., Chadoeuf, J. & Bretagnolle, V., 2019. *Organic farming positively affects honeybee colonies in a flower-poor period in agricultural landscapes*, Journal of Applied Ecology.

Partie 1. Évaluation de la pertinence du projet

Cette première partie vise à détailler le contexte d'émergence du projet et à comprendre comment un outil de type label est apparu comme une solution adaptée pour faciliter la mise en place d'actions en faveur des insectes pollinisateurs à l'échelle de territoires.

Elle définit les notions de label et de dispositifs associés, qui seront reprises au cours du rapport.

Cette partie présente également une sélection de labels au sens large, déjà existants, et détaille leur contribution à l'accueil des pollinisateurs. Une double analyse est effectuée sur ces dispositifs :

- 1/ L'analyse de leurs fonctionnements généraux ;
- 2/ L'analyse de leur contenu technique sur le plan de la préservation des pollinisateurs.

L'objectif général consiste à évaluer la pertinence d'un label dédié aux territoires accueillants pour les pollinisateurs.

1. Éléments de contexte

1.1. Émergence du projet de label et finalité recherchée

En dépit des alertes scientifiques sur le déclin des pollinisateurs et malgré l'élaboration de plans nationaux encourageant leur préservation, la mise en œuvre de programmes d'actions, sur le terrain, n'est pas à la hauteur de l'urgence (voir la partie introductive de cette étude).

Dans ce contexte, en 2018, les Parcs nationaux ont entamé des échanges destinés à apporter une contribution collective au *Plan biodiversité*. La question suivante a été posée : **Comment accélérer la mise en œuvre d'actions pour la préservation des pollinisateurs à l'échelle territoriale ?**

Trois objectifs généraux ont alors été pré-identifiés, susceptibles de favoriser la mise en œuvre d'actions territoriales concrètes au bénéfice de la protection des pollinisateurs :

- **Susciter la motivation** des élus et des autres acteurs (publics ou privés) locaux, faciliter leur adhésion et leur soutien à la mise en œuvre de tels projets ;
- **Faciliter la construction de programmes ambitieux** dans les territoires, au plus près du terrain, afin de garantir la pertinence et l'efficacité des actions portées au regard des enjeux locaux, tout en portant une politique cohérente et fondée scientifiquement au niveau collectif ;
- **Favoriser la pérennité** des actions portées, pour maximiser leur efficacité.

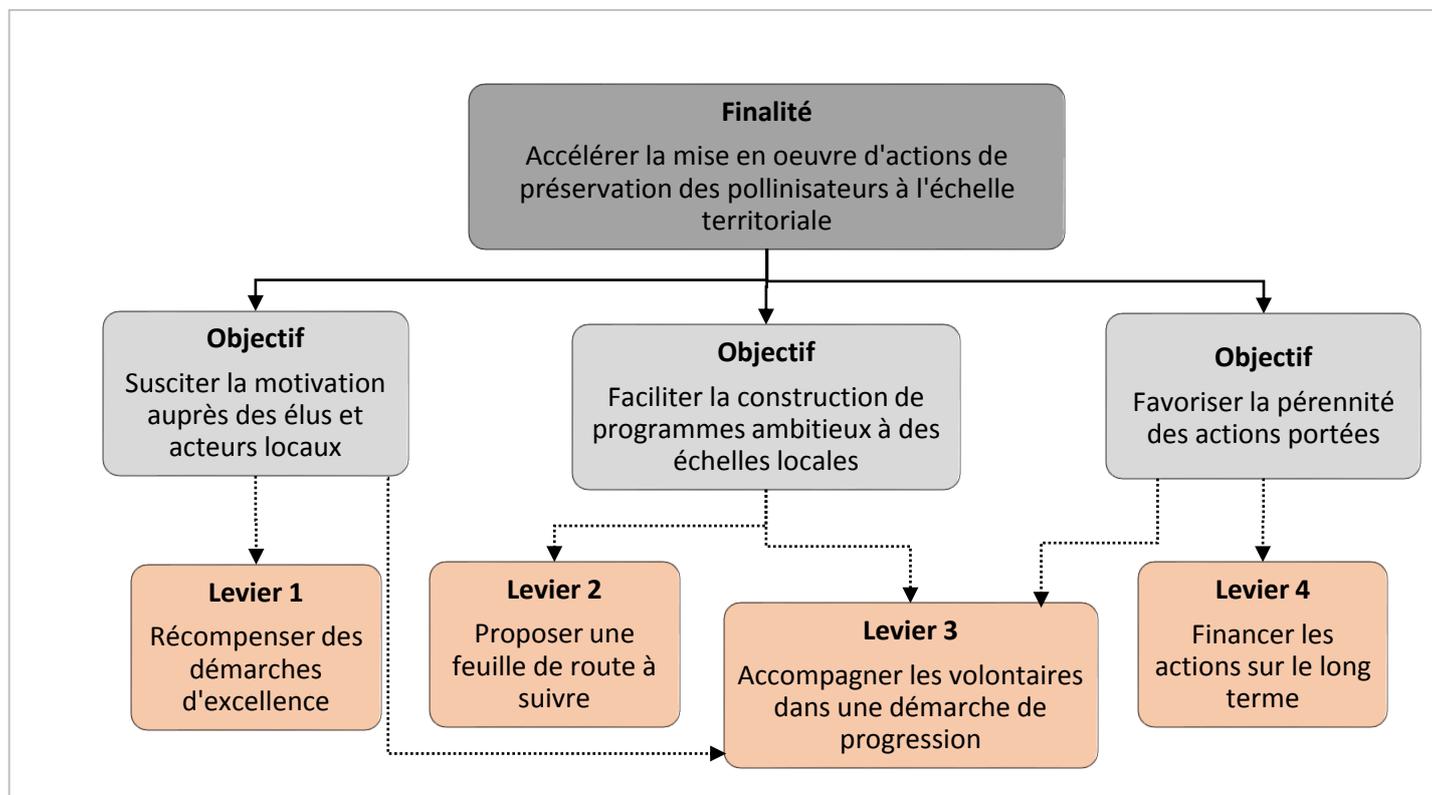


Figure 1 : Identification des objectifs généraux et de leviers d'actions (SOURCE : T. PEDRON)

De ces objectifs ont découlé une série de **4 leviers d'action** (voir la figure 1).

L'analyse de ces derniers plaide pour un outil de type « label public ». En effet, les caractéristiques d'un label recourent les trois premiers leviers :

- 1- Un label **visé à garantir et à reconnaître officiellement**, la qualité des actions menées, un savoir-faire spécifique ou une démarche responsable.
- 2- Il **s'appuie sur un cahier des charges**, qui peut être pensé comme une feuille de route à suivre, basé sur un certain nombre de critères dont le respect conditionne la labellisation, ce qui n'exclut pas un degré d'adaptation aux enjeux locaux dans la mise en œuvre.
- 3- Un label public, en engageant la caution de l'État, peut constituer un outil performant au service des politiques publiques, en agissant par **l'incitation au progrès plutôt que par la contrainte réglementaire**². Par ailleurs, de nombreux labels proposent des paliers de reconnaissance suivant le niveau d'engagement des adhérents, ce qui va dans le sens de cette incitation au progrès.

S'agissant du quatrième levier, un label ne permet pas, en lui-même, d'obtenir des financements sur du temps long. Il faudrait, pour cela, que le dispositif soit soutenu par des organismes publics ou privés, apportant un **soutien financier régulier** aux actions portées (par exemple en apport monétaire direct, en temps de bénévolat, etc.), et/ou que le dispositif se traduise par des **retombées économiques directes**, permettant de financer les actions dans la durée.

Pour conclure, un outil de type « label », bien qu'imparfait concernant les aspects liés aux financements, est tout de même apparu comme une solution pertinente pour accélérer la mise en œuvre d'actions de préservation des pollinisateurs à l'échelle territoriale.

En 2019, le Parc national des Cévennes (PNC) a proposé à l'Office français de la Biodiversité (OFB) de signer une convention de partenariat pour progresser sur ce projet, par la réalisation d'une étude de faisabilité d'un tel dispositif.

1.2. Définition de la notion de label

Le terme de label est fréquemment employé pour identifier des réalités très différentes. Il est souvent utilisé par anglicisme, au sens d'« étiquette », identifiant par exemple des labels musicaux, ce qui permet de démarquer des sociétés éditrices de musiques sans attester d'une quelconque caractéristique spécifique (on parle alors de « label privé »).

Dans la présente étude, la notion de label est considérée **au sens du « label public »** (ce qui n'implique pas pour autant qu'il soit porté par un acteur public). Il apparaît primordial de préciser ce terme, pour en partager une définition commune.

Les éléments de définition présentés dans cette section proviennent d'une publication du Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, publiée en juin 2021 et intitulée *Label public, enjeux, définition et méthodologie*.

² Source : Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, Focus : Le label public, une marque de confiance, URL consulté en oct. 2021, <https://www.economie.gouv.fr/apie/publications/focus-label-public-marque-confiance>

Selon la Direction des affaires juridiques (DAJ) de ce Ministère: « **faute de définition juridique, il s'agit d'une notion floue, qui ne repose sur aucune caractérisation univoque.** [...] *Entre la valorisation marketing et l'engagement d'une démarche de certification, il existe toute une palette de processus plus ou moins rigoureux que l'on peut rapprocher ou même confondre avec une véritable labellisation.* »³

Dans cette même publication, la DAJ tente de définir plus précisément le terme de label et explique qu'il « **doit être réservé à des dispositifs visant à offrir à leurs cibles une garantie objective de conformité à des caractéristiques établies dans un référentiel/cahier des charges.** »

Elle précise qu'au niveau juridique, l'attribution d'un label se matérialise par la délivrance d'un droit d'usage d'un signe distinctif (ex. logo) faisant l'objet, en France, d'un **dépôt de marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)**. Parmi les trois natures de marques susceptibles d'être déposées auprès de l'INPI, c'est la **marque de garantie**, auparavant appelée « *marque collective de certification* », qui correspond à la fonction du label (voir la figure 2).

Marque individuelle	Marque collective	Marque de garantie
Distingue les produits/services d'une entité donnée pour les différencier de produits/services de même nature provenant d'autres entités	Distingue les produits/services d'une collectivité d'acteurs réunis autour de valeurs communes	Distingue les produits/services dont certaines caractéristiques sont objectivement attestées
		

Figure 2 : Les trois natures de marques reconnues par l'INPI (SOURCE : Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 2021, Label public, enjeux, définition et méthodologie)

Un troisième élément caractéristique du label public et mentionné dans cette publication est d'avoir « **une finalité tournée vers l'intérêt général, c'est-à-dire au bénéfice de tous, par opposition à une finalité commerciale ou commune à un groupe restreint d'acteurs.** [...] *il peut s'agir d'une grande cause sociétale visant à renforcer la protection du citoyen en général.* »

En synthétisant ces éléments, la définition suivante peut être proposée : **le label est un outil au service de l'intérêt général, reposant sur un dispositif de soutien et de reconnaissance, encadré par une marque qui en est la partie visible** (voir la figure 3).

³ Source : Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 2021, Label public, enjeux, définition et méthodologie

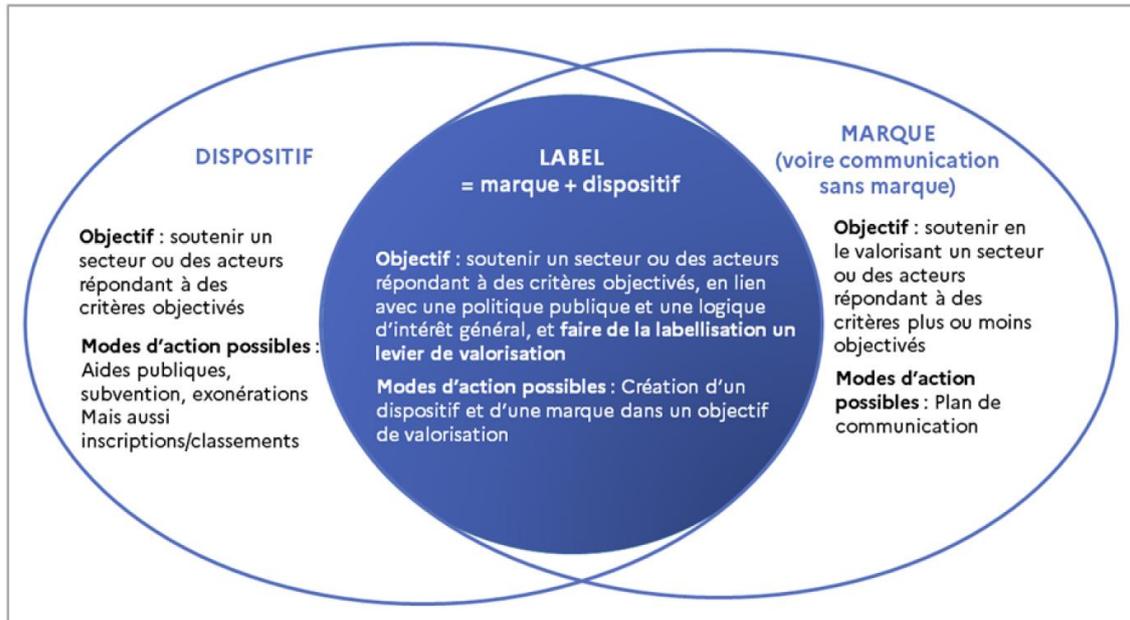


Figure 3 : Le label, à l'interface entre dispositif et marque (SOURCE : Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 2021, Label public, enjeux, définition et méthodologie)

Dans la suite de ce rapport, **nous utilisons le terme générique de "label"** pour qualifier aussi bien des outils répondant à la définition stricte ci-dessus, que d'autres outils de valorisation (dispositifs de soutien et de reconnaissance d'actions d'intérêt général) identifiés en tant que labels dans le langage courant.

L'ensemble des dispositifs intégrés à la présente étude constituent de potentiels **outils au service de l'Etat et des pouvoirs publics**.

2. Analyses comparées d'outils apportant des solutions partielles

Une fois ces éléments de définition précisés, une analyse prospective a été réalisée dans le but de **vérifier si un outil répondant à l'objectif d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre d'actions pour la préservation des pollinisateurs à une échelle territoriale n'existait pas déjà** sous la forme d'un label.

Une sélection d'outils existants a ainsi été étudiée à travers deux analyses comparées.

Les questions auxquelles ces analyses ont cherché à répondre se sont posées ainsi :

- N'existe-t-il pas déjà un label, au sens générique du terme, qui réponde entièrement à l'objectif visé ?
- Si non, dans quelle mesure certains de ces outils y répondent-ils partiellement ?

2.1. Détermination des labels et autres dispositifs de valorisation étudiés

Afin d'apporter une réponse à ces deux questions, deux critères ont été déterminés pour procéder à la sélection de labels et autres dispositifs d'intérêt :

Tableau 1 : Critères de sélection des dispositifs étudiés

<p style="text-align: center;">Critère 1</p> <p style="text-align: center;">Dispositif valorisant des actions portées par un territoire</p>	<p style="text-align: center;">Critère 2</p> <p style="text-align: center;">Dispositif traitant de la thématique de préservation des pollinisateurs</p>
<p>L'outil, déployé au moins au niveau national, vise à reconnaître la mise en œuvre d'actions à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité ou d'une zone plus vaste, comme un territoire classé en aire protégée.</p> <p>Nous nous intéressons spécifiquement aux éléments relatifs à son fonctionnement général.</p>	<p>L'outil traite de la thématique de la préservation des insectes pollinisateurs, ou à minima de la protection de la biodiversité au sens large.</p> <p>Nous accordons une attention particulière au contenu technique de son cahier des charges.</p>

Une pré-analyse large a été effectuée sur plus de 20 dispositifs pour les deux critères. À titre indicatif, voici des listes illustrant la diversité des dispositifs répondant à chacun de ces critères :

- Des outils répondant au critère n°1 : Villes & villages étapes, Villes & villages étoilés, Villes & villages fleuris, Station verte, Ville et métiers d'art, Géoparc mondial Unesco, Territoire numérique libre, Réserve internationale de ciel étoilé, Apicité, Territoire engagé pour la nature, etc.
- Des outils répondant au critère n°2 : Bee Friendly, Agriculture Biologique, Demeter, Nature & Progrès, Esprit parc national, Valeur Parc naturel régional, Vignerons engagés, APIcité, Territoires engagés pour la nature, Territoire bio engagé, Biodiversité pour tous, Haute qualité environnementale, etc.

Sur cette base, **une sélection restreinte a été faite pour retenir cinq labels** apparaissant comme les plus intéressants à étudier au regard des objectifs de l'étude.

Dans un premier temps, **Territoires engagés pour la nature (TEN) et APIcité** ont été sélectionnés, car ils répondaient aux deux critères établis dans notre méthodologie.

Pour approfondir l'analyse sur l'un ou l'autre des critères (voir le tableau 1), d'autres outils ont été ajoutés. Ainsi, **Villes et villages fleuris** et **Villes et villages étoilés** ont été sélectionnés principalement pour les éléments en lien avec leur fonctionnement à une échelle territoriale (critère n°1).

Bee Friendly, quant à lui, a été retenu pour l'intérêt de son cahier des charges, ciblant directement la préservation des pollinisateurs (critère n°2). Il a finalement été étudié pour certains éléments relatifs à son fonctionnement général, des éléments non pas liés à l'échelle d'application (Bee Friendly cible essentiellement des productions agricoles), mais plutôt aux ambitions mises en œuvre pour impulser des démarches de progression et proposer un accompagnement technique fort aux adhérents.

Bee Friendly est le seul dispositif sélectionné à être destiné à des acteurs privés, les quatre autres s'adressant à des collectivités.

Les cinq dispositifs développés ci-après répondent donc spécifiquement à l'un ou l'autre de ces critères, ou aux deux à la fois (voir la figure 4).

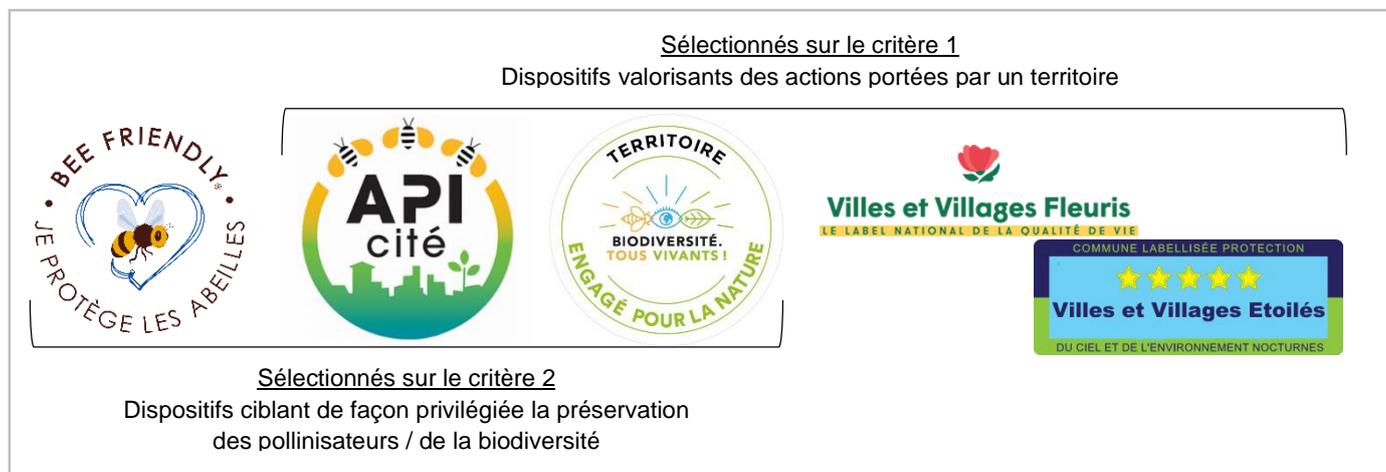


Figure 4 : Labels retenus selon les deux critères de sélection

Présentation brève des cinq outils



Territoires engagés pour la nature (TEN) est un dispositif d'engagement sur trois ans qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité à l'échelle des collectivités infra-départementales.

Cette reconnaissance nationale a émergé grâce à une initiative nationale lancée en mai 2019 et portée par le Ministère de la Transition Écologique et Régions de France. Il est piloté par le l'OFB en partenariat avec les Agences de l'eau, et déployé au niveau régional.



Le label **APi cité** reconnaît l'implication des communes et intercommunalités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages et incite à la poursuite d'une stratégie locale cohérente en faveur des pollinisateurs, de l'environnement et de qualité de vie des citoyens. Il est accordé pour deux ans et décliné selon trois niveaux de distinction (1 à 3 abeilles).

Il s'agit d'un label national initié en 2016 et géré par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF).



Bee Friendly est un label à destination des productions agricoles, il vise à favoriser les pratiques agricoles respectueuses des insectes pollinisateurs et de leurs écosystèmes tout en sensibilisant les consommateurs et les producteurs.

Il s'agit d'un label européen créé en 2014 à l'initiative d'organisations européennes d'apiculteurs comprenant notamment l'UNAF. Le label est aujourd'hui géré par l'association Bee Friendly.



Le label **Villes et villages fleuris** (VVF) récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Le label est attribué pour trois ans et décliné selon quatre niveaux de distinctions (1 à 4 fleurs).

Il s'agit d'un label national créé en 1959 et géré par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), une association sous la tutelle du Ministère du Tourisme.



Villes et villages étoilés (VVE) valorise les communes et intercommunalités qui agissent pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. La démarche d'inscription a été élargie à des territoires plus étendus lors de l'édition 2019-2020, afin de favoriser des participations collectives à l'échelle territoriale. Le label est attribué pour cinq ans et se décline selon cinq niveaux de distinction (1 à 5 étoiles).

Il s'agit d'un label national, créé en 2009 et géré par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

A noter que ces divers dispositifs s'adressent à **des cibles distinctes**, qui sont :

- des productions agricoles, dans le cas de Bee Friendly ;
- des communes et EPCI pour ApiCité, Villes et villages étoilés (VVE), Villes et villages fleuris (VVF) et Territoires engagés pour la nature (TEN) ;
- des territoires plus étendus pour Territoires engagés pour la nature (TEN) et pour la déclinaison de VVE en « Territoire de Villes et villages étoilés ».

2.2. Analyse comparée des fonctionnements généraux

Les fonctionnements et les contenus techniques des cinq dispositifs étudiés ont fait l'objet d'un rapport détaillé, dans le cadre du stage d'une étudiante en formation d'ingénieure agronome⁴. Les paragraphes suivants présentent des éléments d'analyse issus de ces travaux. La présente section traite du fonctionnement général des cinq dispositifs étudiés.

OBJECTIF ET METHODOLOGIE

Un tableau synthétique permet de recenser et de comparer les éléments clés de ces fonctionnements, selon les catégories et sous-catégories suivantes (voir le tableau 2).

⁴ Ce rapport de Marine Gonthier est disponible sur demande auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

Tableau 2 : Catégories et sous-catégories étudiées pour analyser le fonctionnement général des dispositifs

Catégories	Sous-catégories
Présentation générale du label	Type de label et date de création, Cibles, Durée d'engagement, Objectifs et enjeux
Gouvernance du label	Structure pilote, Ses missions dans le pilotage du label, Ses partenaires
Processus de certification et de contrôle	Candidature à la labellisation, Conditions d'attribution du label ⁵ , Comité de labellisation, Conditions de contrôle et de retrait du label
Démarche de progrès	Progression, Signes de distinction
Animation proposée aux adhérents	Accompagnement technique, Accompagnement financier
Financements relatifs au fonctionnement du label	Coût de la labellisation pour les adhérents, Financement interne du comité de pilotage
Valeurs ajoutées du label pour les structures adhérentes	Valeurs ajoutées pour les structures adhérentes

Ce tableau a été réalisé sur la base de recherches documentaires, complétées par la réalisation d'entretiens avec les porteurs des structures pilotes et/ou des communes adhérentes des dispositifs. Les sources bibliographiques sont précisées dans le rapport détaillé évoqué à la page précédente.

Le tableau n°3 est une version synthétique de ce travail d'analyse du fonctionnement général des cinq dispositifs étudiés. Pour la version complète de ce tableau, se référer à l'annexe 1.

⁵ Les conditions d'attribution des labels et les critères pris en compte dans l'évaluation sont étudiés dans la partie suivante 2.3 Analyse comparée des contenus techniques

Tableau 3 : Analyse du fonctionnement général des cinq outils étudiés (version simplifiée)

		Territoires engagés pour la nature (TEN)	Villes et villages fleuris (VVF)	Bee Friendly	APicité	Villes et villages étoilés (VVE) & déclinaison Territoire de VVE
Présentation générale	Type	Programme d'engagement national	Label national	Label européen	Label national	Label national
	Cibles	Collectivités infra départementales	Communes	Productions agricoles	Collectivités infra départementales	Collectivités infra départementales
	Durée engagement	3 ans (reconductible à condition de candidater de nouveau)	Indéterminée (contrôle tous les 3 ans)	Indéterminée, avec certification annuelle de la production	2 ans (reconductible à condition de candidater de nouveau)	5 ans (reconductible à condition de candidater de nouveau)
	Objectifs	Engager un maximum de collectivités en faveur de la biodiversité. Faire émerger et valoriser des plans d'actions territorialisés.	Valoriser l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, et la stratégie globale d'attractivité	Former les agriculteurs aux pratiques respectueuses des abeilles et des pollinisateurs et sensibiliser les consommateurs	Valoriser l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages	Encourager et valoriser les communes qui agissent pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne
	Progression	Aucune distinction de paliers à l'heure actuelle	4 paliers (1 à 4 fleurs) facultatifs	3 paliers, avec obligation de progrès	3 paliers (1 à 3 abeilles) facultatifs	5 paliers (1 à 5 étoiles) facultatifs
Gouvernance du label	Structure pilote	Piloté par l'OFB et déployé en régions par les collectifs régionaux	Conseil National des Villes et Villages Fleuris (association)	Association Bee Friendly	UNAF (syndicat professionnel)	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)
	ETP (équivalent temps plein) investis	1 ETP national + ETP variable selon les régions. Ex pour l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Ile de France : environ 0,5 ETP	4 ETP (directrice, chargée des adhésions et de la gestion administrative, chargé de l'animation, cheffe de projet)	4 ETP (directrice, chargée de communication, deux responsables techniques) soit tous les salariés de l'association	1 ETP en charge du dispositif entre autres missions (chargé de mission abeille sentinelle de l'environnement)	0 ETP (uniquement des bénévoles : 3 au bureau et 12 au CA)
	Délégation de compétences localement	Oui : Des collectifs régionaux (Conseil régional, D(R)EAL, Direction régionale de l'OFB, Agences de l'Eau, Départements volontaires) avec l'appui de partenaires, accompagnent les collectivités, évaluent et attribuent la reconnaissance.	Oui : Les régions et/ou les Départements mettent en œuvre les procédures d'accompagnement, d'animation et d'attribution des trois premiers niveaux du label. Ils peuvent choisir de déléguer ces missions à d'autres organismes.	Non	Non	Oui : L'ANPCEN appuie son action locale sur un réseau de bénévoles dans les départements. Ils sensibilisent les citoyens et élus locaux et accompagnent les communes en amont et aval des candidatures.
Financement	Coût de la labellisation pour les adhérents	Candidature gratuite	Cotisation annuelle des collectivités labellisées, selon leur nombre d'habitants (ex : de 5 000 à 10 000 hab = 225 €)	Coûts de partenariat calculés selon les structures, comprenant les frais d'entrée en 1 ^{ère} année, les redevances annuelles d'utilisation du logo et les frais de réalisation de la feuille de route technique	Redevance annuelle calculée selon le nombre d'habitants (ex : de 5 000 à 10 000 hab = 500 €)	Frais uniquement au moment du dépôt de candidature. < 200 hab. = 0 € 201 à 4 9000 hab. = 50 € > 5 000 hab. = 100 €
Certification et contrôle	Candidature	Variable selon les régions. Généralement, questionnaire en ligne avec une trentaine de questions et des fiches-action ou fiches-projet à remplir par les collectivités, pour constituer leur plan d'actions	Communication du département aux communes, avec envoi du dossier de candidatures à remplir. Les communes intéressées sollicitent le CNVVF pour plus d'informations et candidatent auprès de leur Département.	L'agriculteur devient partenaire du label en s'engageant pour plusieurs années (variable) sur au moins 30% de sa surface agricole utile (SAU), avec des objectifs précis à atteindre	Questionnaire d'évaluation en ligne : quarante questions réparties par thématiques	Pour une Commune : questionnaire en ligne avec questions obligatoires et optionnelles Pour un territoire : questionnaire spécifique pour compléter avec les actions menées à l'échelle territoriale

		Territoires engagés pour la nature (TEN)	Villes et villages fleuris (VVF)	Bee Friendly	APicité	Villes et villages étoilés (VVE) & déclinaison Territoire de VVE
Certification et contrôle	Conditions d'attribution du label	Le jury régional évalue le plan d'actions des collectivités selon quatre principaux critères : - rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs locaux - contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts - conduire à des effets positifs et proposer des actions au-delà de la réglementation et des actions passées - contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics régionaux et nationaux	Evaluation selon une grille prenant en compte : l'embellissement des espaces publics, le patrimoine paysager et végétal, les pratiques mises en œuvre pour le respect de l'environnement, les actions favorisant l'accueil, l'animation et la valorisation touristique. Le jury se base sur un référentiel des exigences attendues pour 1,2 ,3 ou 4 fleurs (document privé). L'évaluation ne se fait pas selon un système de points et dépend de la motivation des communes et des moyens mis en œuvre selon leur taille.	Évaluation selon un cahier des charges comprenant 27 critères répartis en sept thématiques. Pour obtenir la certification, il faut avoir au minimum une note globale de 33% et une note de 33% pour la thématique concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques écotoxiques.	Évaluation selon un système de points, basé sur plusieurs critères organisés selon les cinq thématiques du questionnaire de candidature (développement durable, gestion des espaces verts, biodiversité, apiculture, sensibilisation).	Pour une commune : Évaluation selon le questionnaire de candidature, par l'attribution d'une notation (cumul de points suivant les critères respectés). Pour un territoire : Le territoire doit être labellisé sur soit les 2/3 des communes représentant la moitié de sa population, soit la moitié des communes représentant les 2/3 de sa population. Le territoire doit mener des actions propres pour inciter et accompagner les communes.
	Comité de labellisation	Variable selon les régions. ex pour l'Île de France : jury technique, ≈ 10 membres (ARB, 4PNR, Agence de l'eau, Départements, DRIEAT) et jury politique, 19 membres (directoire de l'ARB et collègues constitutifs)	Jury national (70 membres mobilisables) et jury régional composés d'élus, professionnels et personnalités qualifiées dans le domaine du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement	Comité de labellisation (instance de gouvernance de l'association), 9 membres : représentants du monde apicole, du monde agricole et de la formation agricole et associations de protection de la biodiversité	Comité (7 à 8 membres) composé de membres de l'UNAF et de représentants d'Hortis, de l'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) et de Noé	Comité de sélection national dont la composition varie d'une édition à l'autre (≈ 10 membres)
	Conditions de contrôle	Pas de contrôle. Bilan de l'exécution du plan d'actions réalisé au terme des 3 ans. Outil de suivi et d'auto-évaluation en cours de réalisation.	Contrôle tous les 3 ans (par le jury national pour les 4 fleurs et par le jury régional pour les 1, 2, 3 fleurs).	Contrôle chaque année : audit réalisé par un organisme accrédité indépendant reconnu par l'État sur les exploitations engagées, puis validation par le comité de labellisation	Pas de contrôle durant les deux ans de validité du label. Réévaluation à cette échéance pour poursuivre la labellisation.	Pas de contrôle durant les cinq ans de validité du label. Réévaluation à cette échéance pour poursuivre la labellisation.
Animation	Accompagnement technique	Les collectifs régionaux peuvent accompagner techniquement (offre régionale et nationale de visites terrain, webinaires, etc.). Ex pour l'Île de France : l'ARB accompagne pour la candidature, puis guide et identifie les besoins des territoires dans la mise en œuvre de leur projet, conseille sur la recherche de financements et met à disposition des ressources bibliographiques.	Le réseau "Villes et Villages Fleuris" accompagne les communes dans leurs démarches, en apportant expertise, audit et conseil. (réseau d'environ 2 000 volontaires)	L'association Bee Friendly forme les agriculteurs sur trois thématiques : - réduire l'usage de produits phytosanitaires et bannir ceux de la liste noire (liste définie par des experts) - intégrer la biodiversité aux pratiques agricoles - améliorer la communication et la compréhension entre apiculteurs et agriculteurs	Accompagnement possible sur demande.	L'ANPCEN propose une boîte à outils pour les équipes municipales : infographies, guide pratique, témoignages, vidéos d'élus, une charte d'engagements volontaires. Les bénévoles accompagnent les équipes municipales dans leurs démarches et l'association fait toujours un retour personnalisé à chaque candidat (déjà labellisé ou non) sur son évaluation et les axes de progrès envisageables.

RESULTATS DE L'ANALYSE

De manière générale, malgré **des intentions relativement proches** entre ces divers dispositifs – à savoir encourager et valoriser les publics cibles (collectivités, territoires ou producteurs) dans la mise en œuvre d'actions –, l'analyse fait ressortir **une grande disparité des modes de fonctionnement**.

Des dispositifs et des systèmes de gouvernance multiples

Différents types d'outils se distinguent :

- TEN est un programme d'engagement national, sans dépôt de marque à l'INPI ;
- VVF est un label national faisant l'objet d'une marque simple semi figurative déposée à l'INPI ;
- Bee Friendly est un label européen faisant l'objet d'une marque collective avec Règlement d'usage générique déposé au Registre national des Marques ;
- APiCité et VVE sont des labels nationaux faisant l'objet de marques simples verbales déposées à l'INPI.

Les structures de pilotage sont variables : des associations (CNVVF, Bee Friendly, VVE), un syndicat professionnel (UNAF pour ApiCité) ou encore un établissement public (OFB pour TEN). Au sein même de chacune de ces structures, **les organisations fluctuent**, avec plus ou moins de moyens humains impliqués sur le fonctionnement du dispositif.

Des processus de certification et de contrôle parfois flous ou difficilement accessibles publiquement

Les modalités de validation des candidatures divergent suivant les dispositifs. Le schéma suivant illustre la diversité des étapes du dépôt de candidature à la validation par les jurys respectifs.

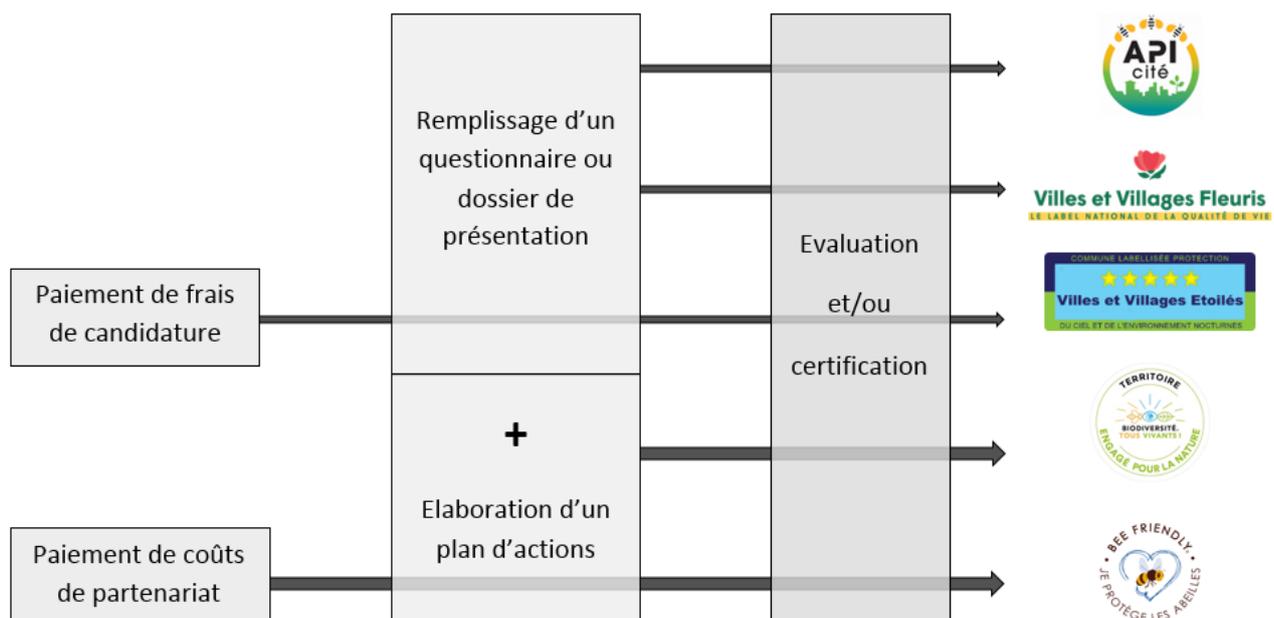


Figure 5 : Diversité des étapes du dépôt de candidature à la validation

Pour VVE et Bee Friendly, des **frais sont à payer dès la candidature**, alors que pour APIcité et VVF les coûts à régler par les adhérents interviennent uniquement dans un second temps, après certification, sous la forme d'une redevance annuelle. TEN, quant-à-lui, est entièrement gratuit pour les adhérents.

Tous les dispositifs fonctionnent sur la base d'un **questionnaire ou dossier de présentation** à remplir par les candidats. TEN et Bee Friendly demandent, en plus, **l'élaboration d'un plan d'actions**, qui fera partie intégrante de l'évaluation par le jury.

Au-delà de ces grandes lignes de fonctionnement, les dispositifs se distinguent sur plusieurs plans. À titre d'exemple, pour TEN, le **plan d'actions est défini par le candidat**, avec un accompagnement technique variable suivant les régions et apporté par les collectifs régionaux. Pour Bee Friendly, le plan d'actions, appelé aussi feuille de route, est **défini par l'agriculteur et l'association, suite à la réalisation d'un diagnostic de l'exploitation** dès l'entrée dans le processus de labellisation.

Par ailleurs, les recherches menées pour accéder aux grilles d'évaluation ou aux cahiers des charges mettent en évidence **une disparité dans la précision des critères de notation et dans la transparence** à l'égard du grand public. Pour certains labels, il semble que la validation de la candidature corresponde à un **système d'évaluation objectivé par une grille de notation précise**, comprenant des critères et des indicateurs d'évaluation, tandis que pour d'autres, elle semble reposer essentiellement sur des **échanges entre les membres de jury**.

Différentes manières d'encourager des démarches de progrès

La notion de progression est présente pour chacun des dispositifs étudiés, mais les traductions concrètes de cette notion dans le fonctionnement des dispositifs sont diverses (voir la figure 6).

Concernant VVF, APIcité, VVE, la progression se traduit systématiquement par une distinction selon **différents paliers d'exigence**, dont le nombre varie de 3 à 5. Ces paliers sont franchis au fil du temps en fonction de l'ambition des programmes mis en œuvre par les candidats.

Bee Friendly va plus loin dans la démarche de progrès, en imposant une **planification de la progression** chaque année. Pour ce label, trois paliers sont établis pour chacun des 27 critères du cahier des charges. Si la progression des producteurs n'est pas affichée publiquement, pour autant les adhérents au label s'engagent obligatoirement, dès le départ, à progresser suivant une feuille de route établie avec l'association. Notons que ce mode de fonctionnement ambitieux, mis en place ici à l'échelle d'exploitations agricoles volontaires, serait probablement plus difficile à transposer à l'échelle d'une collectivité territoriale, qui suppose une diversité de parties prenantes impliquées, de la prise de décision à la mise en œuvre des actions.

Pour TEN, la démarche de progrès n'est pas cadrée par des paliers, mais est encouragée et exigée à travers un **plan de planification demandé lors de l'engagement** des territoires dans la démarche. Le respect de ces engagements et une nouvelle planification d'actions sont nécessaires pour la reconduction de la reconnaissance au terme des trois ans.

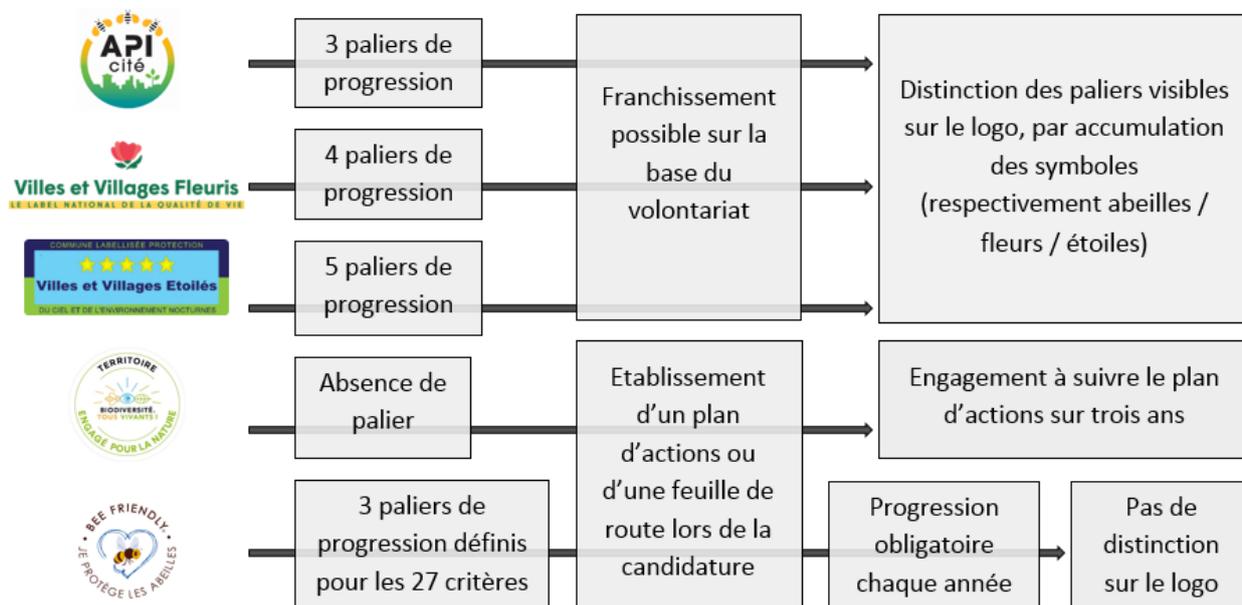


Figure 6 : Différentes manières d'encourager des démarches de progrès

Un accompagnement technique plus ou moins présent

Enfin, **l'accompagnement technique semble très variable** d'un dispositif à l'autre. Il peut concerner l'accompagnement en amont du dépôt de candidature, la formation collective des adhérents au dispositif, le conseil individuel ou encore la mise à disposition de ressources sous forme de boîtes à outils. Le degré d'accompagnement technique diffère entre l'absence d'accompagnement et un très fort accompagnement. Il varie nécessairement **suivant la quantité et l'expertise des moyens humains** (salariés ou bénévoles) voués à cette tâche.

CONCLUSION DE L'ANALYSE

Cette hétérogénéité dans le fonctionnement des dispositifs fait ressortir des points forts et des lacunes, du point de vue des objectifs de la présente étude. Ces avantages et inconvénients sont synthétisés dans la suite du rapport (voir § 2.4).

2.3. Analyse comparée des contenus techniques

Comme indiqué précédemment, les fonctionnements et les contenus techniques des cinq dispositifs étudiés ont fait l'objet d'un rapport détaillé, dans le cadre du stage d'une étudiante en formation d'ingénieure agronome⁶. Les paragraphes suivants présentent des éléments d'analyse issus de ces travaux. La présente section traite des contenus techniques de ces cinq dispositifs.

⁶ Ce rapport de Marine Gonthier est disponible sur demande auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

OBJECTIF ET METHODOLOGIE

La seconde section de cette analyse comparée concerne spécifiquement les contenus techniques des dispositifs en lien, directement ou indirectement, avec la préservation des pollinisateurs. Elle vise à faire ressortir, pour chacun des cinq dispositifs étudiés, les critères d'évaluation ayant trait à cette thématique.

Dans le cadre de la présente étude, le choix a été fait de se concentrer sur les critères relatifs aux communes, intercommunalités et territoires plus étendus. Le label Bee Friendly, étant adressé essentiellement à des producteurs agricoles, n'est ainsi pas inclus dans cette deuxième phase analytique. Toutefois, le cahier des charges de Bee Friendly étant entièrement axé sur la préservation des pollinisateurs, les principales thématiques sont référencées dans l'encart ci-dessous, à toutes fins utiles.

Principales thématiques du cahier des charges Bee Friendly

- Utilisation de produits phytosanitaires :
 - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires d'une liste noire de matières actives interdites, établie en collaboration avec un chercheur de l'INRA spécialiste de l'impact des pesticides sur les abeilles et les insectes pollinisateurs ;
 - Interdiction de réaliser des traitements pendant la floraison ;
 - Mise en place des méthodes alternatives comme la lutte intégrée.
- Préservation de la biodiversité :
 - Réalisation de diagnostics paysagers pour définir des zones refuges de biodiversité contenant des ressources mellifères ;
 - Amélioration de la continuité de ressources pour les pollinisateurs ;
 - Dans le cadre de contrats de pollinisation : limitation des distances de transhumance de ruches trop importantes.
- Relation apiculteurs/agriculteurs :
 - Signalement des agriculteurs lors d'utilisations de produits phytosanitaires pour les apiculteurs en précisant le type de produit et la période de pulvérisation.

Ces thématiques pourraient inspirer le contenu du cahier des charges du label territorial qui fait l'objet de la présente étude, si celui-ci venait à être créé (ce point sera développé en Partie 2 « Étude de faisabilité »).

Le label Villes et villages étoilés a également été écarté de l'analyse, car son contenu technique est essentiellement centré sur les enjeux de pollution lumineuse et de gestion des éclairages publics. La présentation détaillée de l'ensemble des pratiques permettant d'améliorer la qualité du ciel nocturne, bien que faisant partie intégrante des enjeux de préservation des pollinisateurs, en particulier pour les insectes noctambules, n'est pas l'objet de la présente étude.

L'analyse comparée des contenus techniques porte finalement sur les labels Villes et villages fleuris (VVF) et APicité ainsi que sur le dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN).

Deux tableaux synthétiques ont été établis afin de comprendre et de comparer les contenus techniques proposés par TEN (Annexe 2) ainsi que APicité et VVF (Annexe 3), selon deux catégories :

- Les mesures indirectement favorables aux pollinisateurs, bien que cet enjeu ne soit pas directement ciblé ;
- Les mesures visant spécifiquement l'enjeu de préservation des pollinisateurs.

Les éléments recensés proviennent : de données de la grille d'évaluation de VVF⁷, du questionnaire demandé lors de la candidature à APIcité⁸ et de données variables concernant le dispositif TEN (des explications sont données ci-dessous). Des entretiens auprès des structures pilotes et/ou de collectivités labellisées ont été menés pour compléter les données lacunaires autant que possible.

Le dispositif TEN étant déployé et géré à l'échelle régionale, les modalités de candidature et les critères d'évaluation diffèrent d'une région à l'autre. **Deux régions ont donc été choisies pour illustrer deux processus d'obtention de la désignation TEN.**

La région Île-de-France a été sélectionnée car elle fait partie des six régions pilotes dans lesquelles le dispositif TEN a été lancé en 2019 et elle possède déjà 98 territoires engagés sur 266 au niveau national en 2021. Dans cette région, le dossier de candidature⁹ est très détaillé, avec un nombre important d'engagements minimums de la part des collectivités candidates. La seconde région sélectionnée, également impliquée dans le déploiement du dispositif TEN, est l'Occitanie. Son dossier de candidature¹⁰ a été jugé relativement complet par rapport à d'autres régions et permet d'illustrer un contenu sensiblement différent de celui proposé par l'Île-de-France.

RESULTATS DE L'ANALYSE

À l'instar des modes de fonctionnement, les contenus techniques des dispositifs étudiés sont très variés. Les principales distinctions entre TEN, APIcité et VVF sont présentées ci-dessous.

Territoires engagés pour la nature

Pour chaque région étudiée, la liste des mesures à respecter pour l'obtention de la reconnaissance TEN balaie une grande diversité de thématiques relatives à la protection de la biodiversité. Ces mesures sont en général favorables aux pollinisateurs, même si ce n'est pas leur enjeu principal.

Selon les régions, la thématique de pollinisateurs n'est pas toujours abordée. À titre d'exemple, cette thématique est développée dans la grille de la région Île-de-France alors qu'elle est absente de celle de la région Occitanie (hormis via l'outil SPIPOLL¹¹).

Pour la région Île-de-France, les mesures spécifiques aux pollinisateurs font référence à des actions mises en place ou planifiées par la commune, l'intercommunalité ou le territoire plus étendu, pour préserver/améliorer le fonctionnement écologique des milieux, sensibiliser et favoriser la mobilisation citoyenne.

APIcité

Le label APIcité (dont l'objectif, pour rappel, est de valoriser l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages) comporte naturellement de nombreuses mesures concernant directement l'enjeu de préservation des pollinisateurs.

⁷« grille_evaluation_VVF_2020.pdf ». https://www.villesetvillagesfleuris.com/phototheque/photos/pdf/grille_evaluation_2020_BD.pdf

⁸ « Questionnaire APIcité ». <https://www.bruded.fr/document-technique/document-technique-24583/>.

⁹ « Questionnaire_TEN2021_idF.pdf ». https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Articles/Articles-PDF/Questionnaire_TEN2021_idF.pdf

¹⁰« Questionnaire_TEN2021_occitanie.pdf ». https://www.arboccitanie.fr/IMG/pdf/ten_occitanie_questionnaire_2021_vdef.pdf

¹¹ SPIPOLL : « Suivi photographique des insectes pollinisateurs » constituant un projet de sciences participatives

Le degré d'exigence attendu pour chaque palier du label n'est pas connu du grand public. D'après les communes adhérentes contactées, l'attribution du label est décernée suite au remplissage du questionnaire en ligne. Des pistes d'amélioration peuvent être proposées au cas par cas.

Les mesures sont relatives aux actions mises en place par la commune pour préserver le fonctionnement écologique des milieux, soutenir et développer l'apiculture locale, et sensibiliser le grand public.

Villes et villages fleuris

Le label VVF contient des mesures principalement axées sur le patrimoine végétal et le fleurissement, dans un objectif d'harmonie paysagère. Il évalue par ailleurs les pratiques de gestion des ressources naturelles (sols, eaux, déchets verts, énergie, etc.).

Ce label VVF aborde peu les thématiques de préservation de la biodiversité et des pollinisateurs. Il évalue néanmoins la pertinence des choix de variétés floristiques nectarifères et la qualité de leur entretien.

CONCLUSION DE L'ANALYSE

De façon très synthétique, il ressort de cette analyse, d'une part, que les trois dispositifs étudiés présentent **des mesures plus ou moins ciblées sur les pollinisateurs** et, d'autre part, que **les degrés d'exigence de ces mesures sont variables**. En effet, certaines mesures semblent peu cadrées, relativement aisées à mettre en œuvre et avec un impact réel discutable pour les insectes pollinisateurs (ex : *présence d'hôtels à insectes*) tandis que d'autres sont plus précises, demandent une forte implication et font preuve d'une ambition plus grande pour la préservation des pollinisateurs (ex : *mise en place d'un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces protégées, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologiques des milieux, notamment les pollinisateurs sauvages, avec le concours d'une structure scientifique d'appui*).

Dans tous les cas, sur la base des enseignements de cette analyse, il est possible d'affirmer qu'à l'heure actuelle, **il n'existe pas de label, ni de dispositif assimilé permettant à la fois d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre d'actions pour la préservation des pollinisateurs à l'échelle territoriale.**

Chacun des dispositifs étudiés apporte néanmoins des solutions partielles intéressantes, qui sont développées ci-après et qui seront remobilisées dans la seconde partie de ce rapport (« Étude de faisabilité »).

2.4. Des solutions partielles apportées par les outils existants

Sur la base de ces deux analyses (fonctionnements généraux et contenus techniques) et au regard des objectifs de la présente étude, rappelés ci-contre, une synthèse des principaux avantages et inconvénients des dispositifs étudiés est proposée.

Remarquons qu'une même caractéristique peut représenter un avantage et en même temps un inconvénient, selon l'objectif qui est visé (voir le tableau 4).

Rappel des objectifs de l'étude (voir §1.1)

- Objectif 1 : susciter la motivation auprès des élus et acteurs locaux
- Objectif 2 : faciliter la construction de programmes ambitieux
- Objectif 3 : favoriser la pérennité des actions portées

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des dispositifs, selon les trois grands objectifs de l'étude

Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages Fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Étoilés
Avantages et inconvénient pour répondre à l'objectif 1 : susciter la motivation auprès des élus et acteurs locaux				
<ul style="list-style-type: none"> + destiné aux communes, EPCI et territoires plus vastes + adaptable selon les spécificités régionales + atout pour remporter le concours Capitale française de la biodiversité + bilan d'exécution du plan d'actions au terme des 3 ans - dispositif très jeune - déployé en métropole mais pas encore sur la majorité des DOM/TOM - hétérogénéité nationale de mise en œuvre pouvant induire une perte de lisibilité 	<ul style="list-style-type: none"> + destiné aux communes + prix spéciaux (dont le trophée d'or) accordés chaque année, au sein des communes labellisées, qui offre une visibilité supplémentaire + label notoire, établi depuis longtemps 	<ul style="list-style-type: none"> + adapté selon les filières agricoles, donc selon spécificités des territoires + engagement des producteurs adhérents à communiquer sur le label (participe à la visibilité / valorisation du territoire) + label en fort développement au niveau national - non destiné aux collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> + destiné aux communes et EPCI + label connu, avec une forte communication de la part de l'Union nationale de l'apiculture française + réévaluation fréquente du label (tous les deux ans) qui peut maintenir la motivation des élus 	<ul style="list-style-type: none"> + destiné aux communes, EPCI et territoires plus vastes + distinctions remises selon des enjeux spécifiques chaque année (ex : distinction remise à une commune pour la catégorie « enjeux du littoral ») - valable cinq ans sans contrôle intermédiaire, qui peut induire une fluctuation de la mobilisation au cours de cette période
Avantages et inconvénients pour répondre à l'objectif 2 : faciliter la construction de programmes ambitieux				
<ul style="list-style-type: none"> + pilotage national par un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité (OFB) + référents par région, donc au plus proche des territoires + questionnaire de candidature qui peut être source d'inspiration pour les collectivités + obligation de construire un plan d'actions détaillé pour candidater + accompagnement technique (individualisé ou collectif) par des structures locales - pas de paliers de progression - pas forcément de mesures ciblées sur les pollinisateurs - modalités de candidature et d'évaluation différentes selon les régions (pas le même degré d'exigence) 	<ul style="list-style-type: none"> + pilotage et coordination nationale par une association dédiée au dispositif + relais en régions et départements, donc au plus proche des territoires + dossier de candidature qui doit suivre la trame de la grille d'évaluation + rapport d'évaluation des dossiers retourné aux candidats avec des recommandations + accompagnement technique par des structures locales - peu de mesures ciblées sur les pollinisateurs - grille d'évaluation publique peu détaillée (critères d'évaluation tenus secrets) 	<ul style="list-style-type: none"> + réalisation d'une feuille de route individualisée, dès l'adhésion + cahier des charges exigeant avec des critères précis et mesurables + accompagnement technique fort par la structure pilote + contrôle préalable à l'attribution du label, renouvelé chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> + thématique du label spécifique aux abeilles et pollinisateurs sauvages + questionnaire d'évaluation qui permet de faire un bilan des actions déjà portées par les communes et EPCI candidats et de les guider pour la mise en œuvre d'actions complémentaires - labellisation effectuée à distance et sans accompagnement technique systématique pour les adhérents - pas de visibilité sur le degré d'exigence en termes d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> + accompagnement technique dès l'étape de candidature, avec un gros réseau de partenaires et de correspondants locaux + label décliné pour des territoires, ce qui favorise la construction de plan d'actions à grande échelle + critères de notation ajustés à chaque édition, ce qui permet une amélioration continue du dispositif et des exigences requises pour les adhérents - thématique du label ciblée sur la qualité de la nuit et non sur les pollinisateurs - critères de notation ajustés à chaque édition, ce qui peut provoquer une perte de lisibilité pour les acteurs locaux
Avantages et inconvénients pour répondre à l'objectif 3 : favoriser la pérennité des actions portées				
<ul style="list-style-type: none"> + facilite l'obtention de financements dans le cadre d'appels à projet + adhésion gratuite + partage d'expérience avec le réseau « Club des engagés » au niveau national (des déclinaisons régionales sont en cours) - durée d'engagement courte pour la mise en place d'actions (trois ans) 	<ul style="list-style-type: none"> + possibilité de franchir quatre paliers de progression + renouvellement automatique du label (sous condition d'un contrôle tous les 3 ans) - accompagnement technique payant et optionnel dans certains départements - redevance annuelle à payer 	<ul style="list-style-type: none"> + deux paliers de progression obligatoires (!) pour continuer à obtenir le label + augmentation obligatoire des surfaces engagées au fur et à mesure pour les adhérents au label - labellisation payante 	<ul style="list-style-type: none"> + possibilité de franchir trois paliers de progression - labellisation à renouveler très fréquemment (tous les deux ans) - labellisation payante (cotisation la plus élevée des cinq dispositifs) 	<ul style="list-style-type: none"> + possibilité de franchir cinq paliers de progression + durée d'engagement qui coïncide avec les mandats des conseillers municipaux - candidature payante

Conclusion de l'évaluation de pertinence

L'utilisation d'un outil type label, ou dispositif associé, apparaît comme **une solution efficace pour accélérer la mise en œuvre d'actions en faveur des pollinisateurs à l'échelle territoriale**. Une telle certification reconnaît et garantit en effet la qualité des actions menées en s'appuyant sur des critères d'évaluation et en agissant par l'incitation au progrès plutôt que par la contrainte réglementaire.

Cependant, parmi la diversité de labels aujourd'hui destinés aux communes et intercommunalités, **aucun ne semble correspondre en tous points aux attentes et objectifs ayant conduit à la réalisation de la présente étude**.

Les cinq dispositifs ayant été analysés dans le cadre de cette évaluation de pertinence apportent chacun des **réponses partielles intéressantes de par leur fonctionnement et/ou leur contenu technique** concernant l'enjeu de préservation des pollinisateurs.

En conclusion, il est apparu pertinent de mener une étude de faisabilité d'un label de territoires accueillant pour les pollinisateurs, ce **label répondant à un besoin bien identifié**.

Les éléments d'analyses étudiés dans cette première partie seront remobilisés au cours de la seconde, notamment à titre d'inspiration et d'illustration des expériences de mise en œuvre de démarches de progrès ou de création d'un système d'évaluation des candidatures. Il sera également proposé, comme alternative à la création d'un nouveau label, de compléter un dispositif déjà existant.

Partie 2. Étude de faisabilité

Cette partie vise à étudier les conditions de faisabilité d'un label récompensant les territoires engagés dans l'accueil des insectes pollinisateurs. Les conditions portent à la fois sur le fonctionnement général et sur le contenu technique souhaitable d'un tel label.

La première phase de l'étude de faisabilité a donné lieu à **une prospection des initiatives en faveur des pollinisateurs**, déployées sur des territoires variés. Cette prospection avait pour but d'appréhender la diversité des approches en matière de préservation des pollinisateurs. Contrairement à la première partie de la présente étude, les initiatives étudiées ici ne sont pas associées à des labels particuliers.

Dans un second temps, **un comité de pilotage a été constitué pour préfigurer les questions d'ordre structurel**. Ce comité regroupe 13 membres représentant des institutions diverses : trois services de l'Office français de la biodiversité (OFB), un Parc national, la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), une Réserve naturelle, l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), le Groupe de recherche Pollineco, l'Union nationale des apiculteurs français (UNAF), l'Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation (ITSAP) (annexe 4).

Des commissions ont également été mises en place, selon quatre thématiques :

- La connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats ;
- Le soutien d'une apiculture durable ;
- L'engagement des acteurs locaux ;
- La sensibilisation.

L'objectif de ces commissions : préfigurer le contenu du cahier des charges d'un tel label, sur la base de critères **réalisables** (en lien avec les compétences des collectivités locales) et **mesurables** (c'est-à-dire associés à une série d'indicateurs quantitatifs de suivi).

Les invitations à participer aux commissions ont été largement ouvertes, avec la volonté de croiser les regards pour prendre en compte des avis variés, plus ou moins experts dans le domaine de la préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiqués¹². Les commissions ont finalement regroupé des représentants d'aires protégées, des représentants de divers services de l'OFB, des responsables d'associations, des experts scientifiques, des membres de collectivités territoriales, etc.

Enfin, l'étude est conclue par **deux propositions de scénarii, afin d'envisager des pistes concrètes** pour une meilleure prise en compte des enjeux d'accueil des pollinisateurs, au niveau des collectivités territoriales et/ou au sein du réseau des aires protégées.

¹² voir la définition des notions dans la partie introductive du rapport (page 4)

1. Prospection d'initiatives portées en faveur des pollinisateurs

1.1. Objectif et méthode de prospection des initiatives

L'objectif de cette prospection était d'étudier **un éventail d'actions inspirantes** mises en place sur des zonages divers. Il ne s'agissait pas de réaliser un inventaire exhaustif des projets menés pour la préservation des pollinisateurs, mais de mettre en lumière la diversité des projets afin d'en tirer des enseignements. L'analyse de ces initiatives inspirantes a été réalisée pour **nourrir les réflexions relatives au contenu technique** du label à l'étude.

L'exploration par « Effet boule de neige »

La prospection des initiatives a été réalisée sur la base de **recherches documentaires** centrées sur l'exploration de deux plateformes en ligne : le site du Plan national d'actions « France terre de pollinisateurs », géré par l'OPIE¹³, et le site des Assises des pollinisateurs 2020 organisées par Arthropologia¹⁴ (en étudiant les projets présentés dans le programme de l'événement).

Ces premières recherches ont été approfondies sur des projets ciblés, par **l'étude des sites internet correspondants** ou par des **échanges avec des personnes impliquées dans ces projets**. Ces contacts ont participé à élargir la prospection en identifiant d'autres projets inspirants, provoquant de nouvelles recherches documentaires ou menant à de nouveaux entretiens.

Les critères de recensement des projets

Neuf projets ont été synthétisés sous forme de fiches-projets (annexe 5). Ces projets ont été retenus suivant les critères précisés ci-après.

D'une part, chaque projet retenu devait comprendre un programme avec des **actions multiples et complémentaires**. Les projets se limitant à une seule action (ex : « inventaire de pollinisateurs », « plantations de cultures mellifères », « sensibilisation ») n'ont donc pas été recensés.

D'autre part, la sélection a privilégié **des projets variés**, c'est-à-dire permettant d'aborder des **milieux** (urbain, agricole, forestier ou naturel), des **échelles de territoires** (commune, territoire transfrontalier, etc.) et des **structures de pilotage** (associations, cantons, établissements agricoles, etc.) divers. Les fiches-projets proposent ainsi des initiatives originales les unes par rapport aux autres et mises en place dans des contextes différents.

La réalisation des fiches-projets

La trame des fiches-projets reprend les éléments suivants :

- objectifs visés et publics cibles
- actions menées
- historique du projet
- thématiques abordées
- période de réalisation
- cadre de financement du projet
- structures porteuses et partenaires
- contacts et sites à consulter pour en savoir plus
- autres éléments facultatifs (retour d'expérience, conseils, etc.)

¹³ <http://pollinisateurs.pnaopie.fr/>

¹⁴ <https://www.arthropologia.org/assises-pollinisateurs>

1.2. Principaux enseignements

Le tableau ci-après synthétise les principales caractéristiques des projets étudiés.

Tableau 5 : Principales caractéristiques des projets étudiés

Projets	Objectifs	Principales thématiques				Échelle territoriale	Durée	Milieux ciblés				Pilotage
		connaissance	apiculture	engagement	sensibilisation			urbain	agricole	forestier	naturel	
Urbanbees	Préserver les abeilles sauvages en milieu urbains et périurbains	X	X	X		L'agglomération Grand Lyon et alentours	5 ans	+				Arthropologia et INRAE Avignon
Ecocité ViaSilva	Décliner le Plan national d'actions (PNA) Pollinisateurs de manière concertée à l'échelle d'un quartier	X	X	X		Une éco-cité de 600 ha sur Cesson-Sévigné et Rennes	En continu	+				Association Bretagne vivante
SAPOLL	Favoriser des programmes de conservation transfrontaliers cohérents	X	X	X		62 000 km ² à la frontière franco-belge	4 ans	+	+		+	Université de Mons
Wild und Kultiviert regional vielfalt saen	Assurer une gestion concertée des aires protégées transfrontalières	X	X	X		25 aires protégées d'Autriche et de Bavière	4 ans				+	Land de Salzburg
Territoire, agriculture et abeilles	Développer les notions d'apiculture et de service de pollinisation dans l'enseignement agricole		X	X		11 établissements agricoles en Normandie	3 ans		+			11 établissements agricoles
Agriculture et pollinisateurs	Encourager les pratiques agricoles vertueuses et favoriser la communication agri/apiculteurs		X	X		3 cantons suisses	6 ans		+			Cantons de Vaud, du Jura et de Berne
Hungarian and slovak foresters Bee project	Donner un nouvel élan à l'apiculture traditionnelle en forêt et favoriser ses impacts positifs sur les zones rurales		X	X		Hongrie et Slovaquie	4 ans				+	LESY SR, š. p. et VÉRTESI ERDŐ ZRT. (entreprises de gestion des forêts)
Poll-Ole-GI SUDOIE	Restaurer les services écosystémiques et orienter les politiques européennes	X	X			Espagne, Portugal, Sud-Ouest de la France	4 ans		+			Université de Burgos
Beespoke	Créer des agrosystèmes plus durables et résilients en préservant les pollinisateurs	X	X			Région de la Mer du nord (6 pays)	3,5 ans		+			Game & Wildlife Conservation Trust

Des actions déployées à des échelles spatiales variées

Les zonages sur lesquels se déploient les projets varient de l'échelle d'un quartier (Ecocité ViaSilva) à celle de plusieurs pays (Poll-Olé-GI SUDOE). Les types d'actions ne sont pas les mêmes selon les échelles.

À titre d'exemple, l'Ecocité ViaSilva vise à mettre en place, sur une zone réduite, un panel d'actions impliquant fortement les habitants, les élus et les gestionnaires locaux. Le projet de ViaSilva serait plus difficile à mettre en œuvre sur un territoire plus étendu, car **l'échelle du quartier offre une grande proximité avec le public ciblé**. Cette échelle est toutefois parfaitement adaptée pour mener une **concertation entre tous les acteurs locaux**.

À l'inverse, le projet Poll-Olé-GI SUDOE, étendu sur le Portugal, l'Espagne et le sud-ouest de la France, vise à restaurer les services écosystémiques et à orienter les politiques européennes. Ici, **la dimension internationale favorise la communication auprès des décideurs des politiques agroenvironnementales**, ce qui est cohérent avec l'ambition du projet.

Enfin, certains projets sont intermédiaires, comme Urbanbees qui est développé au niveau de l'agglomération du Grand Lyon et de ses alentours. Cette échelle permet de mener efficacement des **actions de formation, de mobilisation citoyenne et d'études scientifiques** en intégrant des publics variés (gestionnaires d'espaces, citoyens, agriculteurs, enseignants, etc.) vivant sur ce même territoire.

Les échelles territoriales de déploiement présentent chacune des avantages et des inconvénients en fonction des objectifs visés. Lors de la phase de montage de projet, comme lors du cadrage d'un dispositif de type label, il sera nécessaire de prendre en compte ce paramètre relatif à l'échelle spatiale, afin de **garantir une cohérence entre les actions menées et la zone de mise en application**.

Des actions s'inscrivant sur du moyen à long terme

Le projet s'inscrivant sur la plus grande échelle temporelle est celui mené au sein de l'Ecocité ViaSilva, puisqu'il s'agit d'intégrer la préservation des pollinisateurs dans l'ensemble des réflexions autour du développement et de la vie du quartier, **sans limite dans le temps**.

Pour les autres projets, la durée d'exécution et de financement varie de trois à six années. Les projets Sapoll et Urbanbees vont au-delà de ces délais en proposant **des plans d'actions post-projet afin de pérenniser les actions** menées et d'encourager une poursuite de la dynamique après l'échéance de fin de programme. Néanmoins, pour que ces plans d'actions post-projet soient mis en œuvre, il est indispensable de trouver des financements nouveaux pour le pilotage et l'animation.

Cette étude des échelles temporelles met en évidence le fait que les différentes actions portées (ex : diagnostics, concertation, changements de pratiques, acquisition de références) nécessitent de façon générale **une inscription sur du long terme, tant pour permettre leur mise en œuvre que pour espérer avoir un impact réel** sur la préservation des insectes pollinisateurs.

Des actions pluridisciplinaires et dépendantes des compétences des structures impliquées

Des objectifs très divers peuvent être identifiés par les porteurs de projets (ex : développer les notions d'apiculture et de service de pollinisateurs dans l'enseignement agricole, orienter les politiques

européennes, décliner le PNA Pollinisateur à l'échelle d'un quartier) malgré un enjeu général commun : la préservation des pollinisateurs.

Un large spectre d'actions se dessine alors pour atteindre chacun de ces objectifs : expositions, formations, animations, conseils, expérimentations, suivi scientifique, etc. Les projets impliquent généralement des partenaires de divers domaines tels que la recherche, l'éducation à l'environnement ou la gestion d'espaces. Ces ponts créés entre de multiples disciplines permettent de voir fleurir des projets cohérents, avec des actions complémentaires menées sur un même territoire.

Quatre thématiques principales d'actions ressortent : la connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats, le développement d'une apiculture durable, les actions auprès des divers acteurs du territoire et enfin la sensibilisation de publics variés. Ces grandes thématiques ont fait l'objet de quatre commissions, pour proposer des éléments techniques au cahier des charges du label à l'étude (voir § 3.1).

L'identification des objectifs et des actions associées dépend donc non seulement de l'échelle spatio-temporelle mais aussi de **la compétence des structures porteuses et des partenaires potentiels**, autant de facteurs à prendre en compte dans les réflexions sur le cadrage du label.

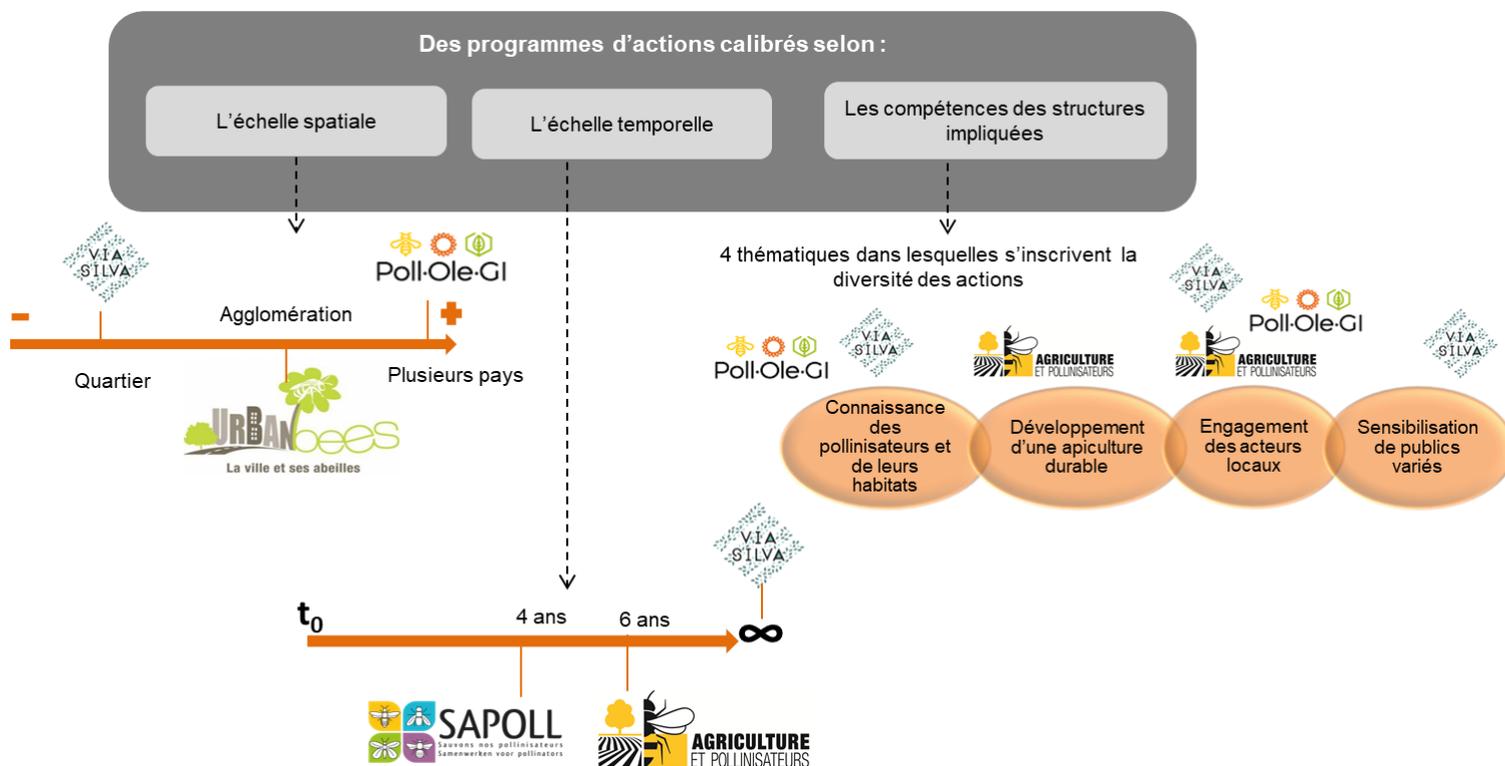


Figure 7 : Schéma synthétique des enseignements de cette prospection, illustré par quelques projets (SOURCE : M. GONTHIER)

Ce qu'il faut retenir pour le projet de label :

- 1- Garantir la cohérence des objectifs visés et des actions par rapport aux échelles spatiales ;
- 2- Garantir une planification des actions sur du long terme ;
- 3- Garantir la présence de structures compétences localement pour mettre en œuvre les actions.

1.3. Regard sur les projets développés dans les aires protégées

L'étude de faisabilité du label a été **pensée dans un premier temps par et pour les aires protégées** (voir la partie introductive de ce rapport). Un rappel est donc fait ici sur la notion d'aire protégée, avec une distinction entre ce qu'on appelle couramment les « territoires protégés » et les « sites protégés ».

Un regard spécifique est porté sur ces zonages afin de comprendre l'approche actuelle des aires protégées dans leurs actions en faveur des pollinisateurs.

Remarque : Pour la suite de l'étude, il ne sera finalement pas souvent fait référence aux aires protégées, les réflexions autour de la création du label ayant également tout leur sens en dehors de ces aires.

Les notions d'aires protégées, de territoires et de sites

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »¹⁵. En 2021, la surface totale des aires protégées représente 23,5% du territoire national et des eaux sous juridiction¹⁶.

En janvier 2021, les aires naturelles protégées terrestres sont :

- les parcs nationaux (zone cœur et aire d'adhésion)
- les parcs naturels régionaux
- les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- les réserves de biosphère
- les réserves naturelles
- les réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- les sites Natura 2000
- les réserves biologiques
- les arrêtés de protection préfectoraux (biotopes, habitats naturels, et géotopes)
- les sites RAMSAR
- les sites du conservatoire du littoral
- les sites du conservatoire des espaces naturels

Parmi ces aires, **il est d'usage de distinguer les territoires protégés et les sites protégés**, bien qu'il n'existe pas une définition formelle de ces deux catégories. De façon générale, les territoires protégés représentent des surfaces plus importantes que les sites, et englobent un plus grand nombre de communes. Ils sont en partie habités et présentent, au-delà de leur mission de préservation de l'environnement, une mission de développement durable des activités humaines.

Suite aux échanges entre les membres du comité de pilotage, on considère ici comme « territoires protégés » **les 11 parcs nationaux, les 58 parcs naturels régionaux et les 16 réserves de biosphères françaises**. Nous reviendrons sur ces notions de territoires et de sites en § 2.2.

¹⁵ Ministère de la Transition écologique & Ministère de la mer, 2021, *Stratégie nationale pour les aires protégées 2030*, 82 p.

¹⁶ Site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-France> (consulté en oct 2021)

Des actions indirectes en faveur des pollinisateurs et des projets émergents sur la thématique

Dans les aires protégées, de nombreuses actions ne visant pas spécifiquement les pollinisateurs leur sont néanmoins favorables de façon indirecte. On peut citer par exemple le soutien que ces aires protégées apportent pour le développement des Atlas de biodiversité communale (ABC) et l'organisation du « Concours des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours », mais également les travaux au quotidien sur des projets de développement durable, sur la préservation des habitats naturels et sur la sensibilisation à la biodiversité.

La marque « Esprit parc national », propriété de l'OFB, déployée par les Parcs nationaux sur leur territoire et la marque « Valeurs parc naturel régional », portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), sont une première opportunité de créer du lien avec le monde apicole et d'encourager des activités économiques locales respectueuses de la biodiversité de ces territoires.

L'attribution de ces marques à des produits de la ruche (miel, gelée royale, pollen, cire) participe aussi à la sensibilisation des visiteurs et consommateurs sur l'importance de préserver les insectes pollinisateurs sauvages et domestiqués. La marque « Esprit parc national » intègre par ailleurs, dans son règlement d'usage catégoriel sur le miel et les produits dérivés de la ruche, un critère facultatif visant à préserver des ressources alimentaires pour les pollinisateurs sauvages. Ce critère concerne la distance minimale entre les emplacements de ruchers d'un même apiculteur.

Les projets visant plus directement la préservation des pollinisateurs semblent, quant à eux, émerger depuis peu de temps.

À titre illustratif, les cinq PNR de Nouvelle-Aquitaine se sont associés à l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), au laboratoire INRAE Biogeco de Bordeaux et à l'Agence régionale de la biodiversité pour construire un programme européen LIFE « Nature et Biodiversité » sur le thème des abeilles sauvages, à partir de 2021 et sur 5 ans et demi.

Les grands objectifs du projet sont :

- L'amélioration des connaissances sur ces espèces ;
- La recréation d'un maillage dense d'habitats favorables ;
- Le développement et la structuration d'une proposition de plants et de graines d'origines locales ;
- La transmission des bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et des citoyens.

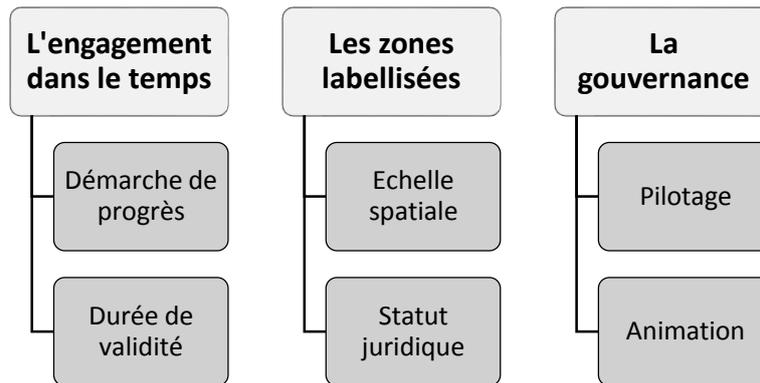
On peut également citer le Parc national des Cévennes, qui mène un programme visant à rendre son territoire plus accueillant pour les pollinisateurs. Ce programme, mené sur 2019-2022, est constitué de trois grands axes :

- Connaître les pollinisateurs pour une meilleure préservation de leurs populations ;
- Accompagner les acteurs du territoire vers des pratiques exemplaires (agriculteurs, apiculteurs et collectivités) et augmenter les ressources nectarifères par la plantation de haies ;
- Encourager les dynamiques territoriales en étudiant la faisabilité d'un label qui récompenserait et valoriserait les démarches d'excellence en matière de préservation des pollinisateurs (ce qui correspond à la présente étude !).

2. Évaluation des conditions nécessaires au fonctionnement général du label étudié

2.1. Questions d'ordre structurel

Un comité de pilotage (Copil) a été constitué (annexe 4) pour aborder le cadre structurel souhaitable pour un tel label. Les réflexions se sont concentrées sur trois axes principaux :



Plus précisément, les questions se sont posées sous cette forme :

L'engagement dans le temps

Est-il pertinent d'envisager une démarche de progression par palier ?
Quelle serait la durée de validité du label délivré au regard des objectifs visés et des moyens à mettre en œuvre ?

Les zones labellisées

Quelle échelle spatiale faut-il privilégier pour garantir une cohérence et une efficacité des actions ?
Faut-il se restreindre à des zones incluses dans des aires protégées ?
Quels statuts juridiques doivent être requis pour les candidats à la labellisation ?

La gouvernance

Quelle gouvernance doit être mise en place pour porter un tel label ?
Quels moyens humains et financiers impliqueraient l'accompagnement, le contrôle et la communication autour du label ?
Quelles structures sont pressenties pour assurer les rôles de propriétaire et d'animateur au niveau national ?

Les paragraphes suivants synthétisent les réflexions du Copil sur chacun de ces axes et présentent des propositions qui ont émergées pour chacune des questions. Pour plus de détails sur le contenu des discussions du Copil, le compte rendu est en annexe 6.

2.2. Engagement dans le temps : démarche de progrès et durée de validité

Une démarche de progrès avec des paliers à franchir

La question des paliers de progression a fait consensus au sein du Copil et des commissions thématiques : ces deux instances ont conclu qu'il était souhaitable de proposer des paliers de progression. Une reconnaissance de différents niveaux d'engagement (plusieurs paliers) encouragerait en effet davantage les structures à se lancer dans la dynamique, tout en leur permettant de monter en compétences progressivement.

Toutefois, l'importance de ne pas démultiplier le nombre de paliers a été soulignée, afin d'éviter la perte de lisibilité, tout en assurant que les écarts entre ces paliers ne soient pas décourageants pour faciliter la projection d'un palier à l'autre. L'étude des labels en première partie du rapport (voir l'« Évaluation de la pertinence ») illustre des dispositifs proposant trois à cinq paliers (hormis pour TEN qui ne fait pas cette distinction). Sur la base de ces exemples, le Copil s'est prononcé pour que le cahier des charges contienne de trois à cinq paliers, sans trancher sur un chiffre précis.

En envisageant ces paliers de progressions, deux options s'offrent alors :

- Option 1 : Laisser le choix au candidat d'évoluer à son rythme et jusqu'au palier souhaité (ex : pour APIcité, VVF et VVE) ;
- Option 2 : Exiger une planification de la progression d'un palier à l'autre sur un pas de temps défini (ex : pour Bee Friendly).

La deuxième option, plus exigeante, a été préférée par majorité des membres du Copil et des commissions thématiques.

Si cette option devait être retenue, **le cahier des charges devrait être calibré en fonction des moyens humains et financiers disponibles sur les divers territoires**, pour s'assurer que les plans d'actions planifiés soient réalisables dans un temps imparti. Des distinctions d'exigence seraient donc à prévoir, selon des caractéristiques comme la superficie ou la densité de population des zones candidates.

Une attribution du label pour 5 ans

L'étude de labels et dispositifs de valorisation (voir Partie 1, § 2.2) met en évidence des durées d'adhésion ou d'attribution variant de deux ans (ex : APIcité) à une durée indéterminée (ex : Villes et villages fleuris). La prospection menée sur les initiatives inspirantes en faveur des pollinisateurs (voir Partie 2, § 1.2) incite à une planification sur du long terme. En effet, un engagement dans la durée facilite la mise en œuvre des actions et favorise l'impact réel de ces actions sur la préservation des pollinisateurs.

Considérant les avantages et inconvénients de durées d'attribution courtes ou longues (voir le tableau 4 en Partie 1), le Copil a proposé **une attribution du label pour 5 ans reconductibles**, avec une demande de justificatifs tous les deux à trois ans, afin de faire **un point d'étape à mi-parcours**.

En bref, ce qu'il faut retenir :

- **3 à 5 paliers de progression**
 - Un niveau seuil définissant les critères de base pour obtenir le 1^{er} niveau du label
 - Des paliers supérieurs, récompensant la progression
- **Une planification de la progression** d'un palier à l'autre dès l'engagement dans la démarche
 - Un calibrage du cahier des charges selon les capacités (moyens humains et financiers) des territoires candidats
 - Des plans d'actions définis sur les territoires, en concertation avec les acteurs locaux
- **Une attribution du label pour 5 ans reconductibles**
 - Des justificatifs à fournir à minima à mi-parcours (tous les deux à trois ans)

2.3. Zones labellisées : échelle spatiale et statut juridique

Une réflexion au niveau des aires protégées (territoires et sites)

Comme précisé en partie introductive de ce rapport, cette étude de faisabilité était initialement concentrée sur les aires protégées, des espaces d'expérimentation sur lesquels une dynamique et une animation territoriale sont déjà en place en faveur de la préservation de la biodiversité.

D'après les membres du comité de pilotage, parmi ces aires protégées, **l'outil de label serait plus adapté aux territoires protégés qu'aux sites protégés** (voir la distinction développée en Partie 2, § 1.3). En effet, les sites (ex : les réserves naturelles) représentent généralement de petites surfaces et sont souvent des milieux naturels à vocation de conservation. Les besoins de sensibilisation et d'impulsion de dynamique se situent en réalité davantage autour des sites qu'à l'intérieur.

Dans un premier temps, il apparaîtrait donc préférable d'envisager ce label à l'échelle de territoires protégés (et de communes et EPCI situés sur des territoires), plutôt qu'à l'échelle de sites protégés. Néanmoins, les membres du Copil ont souligné leur volonté d'inclure les sites protégés aux échanges, même dans une moindre mesure, afin de privilégier une approche de réseau pour l'ensemble des aires protégées.

En bref : il est souhaitable que l'outil proposé permette de répondre à un double enjeu :

- Favoriser la coopération au sein d'un territoire protégé candidat au label ;
- Favoriser la coopération au sein du réseau des aires protégées (territoires & sites).

Les zonages concernés par le dispositif à l'étude sont représentés sur la figure 8.

Une labellisation des communes et des intercommunalités

Les plus petites zones concernées par le label seraient les **communes situées dans des territoires protégés**¹⁷. Le Copil a estimé que des initiatives mises en œuvre à cette échelle très localisée pourraient encourager les communes des alentours à s'impliquer dans la démarche au fil du temps.

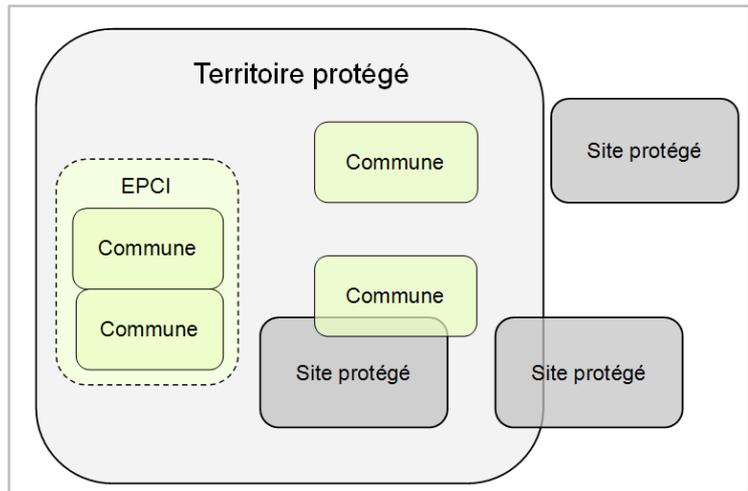


Figure 8 : Schématisation des différents zonages étudiés

Par ailleurs, toute réflexion collective à l'échelle d'une intercommunalité devrait pouvoir être encouragée dans le processus de candidature, dans le but de **créer du lien entre des groupements de communes adjacentes**. Cette coordination intercommunale des actions prendrait d'autant plus de sens pour des actions concernant l'amélioration des continuités de trames (ex : pour les plantations de haies, le travail sur les prairies fleuries, la trame autoroutière, la rédaction des SCoT, etc.).

Le Copil a précisé qu'une vigilance devrait être portée pour s'assurer que les exigences contenues dans le cahier des charges soient **cohérentes avec les domaines de compétences des collectivités territoriales** susceptibles de candidater.

La commission « connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats », présentée par la suite (§ 3.1), s'est accordée à dire qu'il n'apparaissait pas judicieux de poser une limite de superficie pour garantir une efficacité des actions de préservation des pollinisateurs. L'échelle communale, quelle qu'en soit sa superficie, est, selon cette commission thématique, la délimitation minimale suffisante pour candidater au label. Cette expertise est venue conforter la proposition du comité de pilotage.

La notion de surface optimale (plutôt que minimale) a néanmoins été jugée pertinente à retenir afin d'orienter les candidats dans le choix de certaines zones, à l'intérieur même de la commune ou de l'intercommunalité, **dans lesquelles se concentreraient davantage les efforts** pour accueillir les pollinisateurs. Cette idée n'a pas été creusée davantage à ce stade de l'étude mais sera reprise dans l'un des scénarii proposés en fin de rapport.

Une labellisation de territoires

Pour qu'un territoire soit labellisé (qu'il s'agisse d'un territoire protégé ou non), il a été envisagé par le Copil de définir qu'**un pourcentage minimal de ce territoire soit engagé dans la démarche**.

¹⁷ Il peut également être imaginé pour des communes et EPCI situés en dehors des territoires protégés, bien que ce ne soit pas le cadre initialement défini pour la présente étude.

À titre d'exemple, la déclinaison territoriale du label Villes et villages étoilés, étudiée dans la Partie 1, définit la règle suivante : pour pouvoir être labellisé à grande échelle, pour un palier donné, le territoire doit être labellisé, pour des paliers supérieurs ou égaux, au choix sur :

- Au moins deux tiers de ces communes, représentant la moitié de sa population totale ;
- Au moins la moitié des communes, représentant les deux tiers de sa population totale.

Le label à l'étude pourrait s'inspirer de ce mode de fonctionnement.

Les zones labellisées

En bref, ce qu'il faut retenir :

Dans la phase expérimentale du label au sein des aires protégées, les communes et EPCI, les territoires et les sites seront impliqués à différents niveaux :

Une commune située sur un territoire protégé pourra :

- Se porter candidate à son échelle ou en se regroupant avec d'autres sous forme d'EPCI ;
- Être reconnue suivant son niveau de progression dans la démarche.

Un territoire protégé pourra :

- S'investir en vue d'acquérir le label sur l'ensemble du territoire – dans ce cas, un pourcentage minimal du nombre de communes, ou de la superficie totale, ou de la population totale devra être engagé dans la démarche (cet indicateur pourra être défini sur le modèle de la déclinaison du label Territoire de Villes et villages étoilés) ;
- Promouvoir le label et soutenir les communes et EPCI volontaires inclus sur le territoire.

Un site protégé pourra :

- Être informé des activités des collectivités et territoires impliqués dans la démarche ;
- Être partie prenante de la démarche lorsqu'il est situé dans un territoire candidat ;
- Participer aux groupes d'échanges/partage d'expériences mis en place, pour gagner en compétence sur l'accueil des pollinisateurs.

2.4. Gouvernance : pilotage et animation du label

Pour que le label voie le jour, le Copil a estimé qu'il était indispensable de déterminer une ou plusieurs structures de gouvernance chargées du pilotage et de l'animation du dispositif au niveau national. Cette question de la gouvernance peut être abordée de deux manières :

- **Soit la ou les futures structures porteuses sont déterminées en amont** de l'étude, afin de calibrer le fonctionnement et le contenu du label selon les compétences et l'ambition de ces structures ;
- **Soit le fonctionnement et le contenu du label sont affinés en amont**, afin de déterminer ensuite la ou les structures les plus à même de le porter au niveau national.

La seconde option a été privilégiée au démarrage de l'étude : au cours des échanges, aucune structure ne s'est présentée de manière évidente et spontanée pour assurer ce portage. La gouvernance de ce label est donc développée dans la dernière phase de ce rapport, dans la proposition d'un scénario de création de label.

Si aucune structure n'est précisément ciblée, les préférences s'orientent toutefois vers des structures associatives à but non lucratif d'intérêt public ou des établissements publics, pour éviter tout potentiel conflit d'intérêts de la part de cette structure pilote.

La gouvernance

En bref, ce qu'il faut retenir :

- Pas de structure prédéfinie pour le pilotage ni pour l'animation du label ;
- Préférence pour une structure de type association à but non lucratif ou établissement public, portant une mission d'intérêt général ;
- Propositions de structures faites par la suite suivant les scénarii proposés.

3. Étude d'un contenu technique ambitieux

3.1. Questions techniques abordées par thématiques

Des commissions ont été définies pour les quatre grandes thématiques ressorties de la prospection sur des initiatives inspirantes (voir § 1). Il s'agit des thématiques :

- **Connaissances des pollinisateurs et de leurs habitats**
- **Soutien d'une apiculture durable**
- **Engagement des acteurs du territoire** (collectivités locales, agriculteurs, habitants, etc.)
- **Sensibilisation** du grand public et des autres acteurs.

L'objectif de chaque commission était de proposer des éléments sur le contenu technique du cahier des charges du label en projet, en se focalisant autant que possible sur la thématique ciblée. Un questionnaire était envoyé aux membres des commissions en amont des réunions, afin de préfigurer, de préparer et de nourrir les échanges.

Le tableau n°6 détaille les quatre volets thématiques abordés par les commissions respectives.

Tableau 6 : Les quatre volets thématiques abordés par les commissions

VOLET « CONNAISSANCE DES POLLINISATEURS ET DE LEURS HABITATS »	VOLET « SOUTIEN D'UNE APICULTURE DURABLE »
<p>Cette commission cherche à définir ce que l'on peut attendre d'un territoire en termes de connaissance : des pollinisateurs locaux, de leur état de conservation et des habitats propices à leur accueil. Les membres de cette commission réfléchissent à d'éventuels indicateurs de suivi, pour mesurer la diversité et l'abondance des pollinisateurs et de leurs habitats dans le temps.</p> <p><i>La commission s'est réunie en visio-conférence le 28 janvier 2021 (synthèse en annexe 7).</i></p>	<p>Cette commission s'intéresse aux systèmes apicoles à valoriser sur des territoires accueillants pour les pollinisateurs. De nombreux sujets sont évoqués sur ce thème : l'autonomie génétique (provenance locale de reines et d'essaims), la résilience des abeilles utilisées, les pratiques sanitaires sécurisées, la transhumance des ruchers, etc.</p> <p><i>La commission s'est réunie en visio-conférence le 20 avril 2021 (synthèse en annexe 8).</i></p>

<u>VOLET « ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX »</u>	<u>VOLET « SENSIBILISATION »</u>
<p>Cette commission se concentre sur des mesures concernant les aménagements et pratiques favorables aux pollinisateurs, à l'échelle de communes, d'EPCI ou de territoires. Ces mesures doivent si possible permettre d'augmenter, de diversifier et de connecter les habitats favorables aux pollinisateurs. Elle mène des réflexions selon des milieux variés (urbain, agricole, forestier, naturel).</p> <p><i>La commission s'est réunie en visio-conférence le 26 mai 2021 (synthèse en annexe 9)</i></p>	<p>Cette commission est centrée sur les actions de partage de connaissances sur le rôle des pollinisateurs et de la nécessité de les protéger, auprès des scolaires, des habitants, des touristes, des élus, etc.</p> <p><i>La commission n'a malheureusement pas été réunie. Ses membres ont néanmoins reçu les comptes rendus ainsi que ce rapport et pu partager leurs remarques.</i></p>

3.2. Propositions pour le cahier des charges

Un diagnostic concerté en amont de la candidature

Selon les membres des diverses commissions, il est apparu indispensable qu'il soit demandé aux candidats, souhaitant être labellisés, d'entamer le processus de certification par un diagnostic initial.

Ce diagnostic doit être réalisé de façon à répondre à deux attentes :

- **Une concertation territoriale**, afin de communiquer sur la démarche, d'impliquer les habitants, les agriculteurs, les associations, et autres acteurs locaux. En effet, la concertation préalable favorisera la cohésion et l'adhésion du plus grand nombre à la démarche entreprise.
- **Une meilleure connaissance des enjeux locaux**, afin de tenir compte des spécificités locales. En effet, selon les territoires, les efforts à fournir pour accueillir les insectes pollinisateurs ne porteront pas sur les mêmes aspects.

À ce stade, voici les principaux éléments proposés pour le contenu du diagnostic :

- **Un état des lieux des insectes pollinisateurs sauvages** : un ou plusieurs inventaires à réaliser sur la base de protocoles à définir ;
- **Un état des lieux des habitats naturels propices aux pollinisateurs et leurs connectivités** : une cartographie à réaliser sur la base d'une méthodologie à définir ;
- **Un état des lieux de l'apiculture locale** : une mise à plat des enjeux liés à l'apiculture sur le territoire, sur la base d'éléments d'analyse à préciser.

Ces éléments sont repris et davantage développés par la suite, dans la proposition du scénario 1, portant sur la création du label (voir le §4.1).

Des critères obligatoires, facultatifs et pénalisants

Des propositions ont été faites pour intégrer trois types de critères dans le cahier des charges : des **critères obligatoires**, des **critères facultatifs** et des **critères éliminatoires ou pénalisants**. Ces différents types de critères présentent des intérêts complémentaires, synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Trois types de critères envisagés pour le cahier des charges

Types de critères	Signification / condition	Avantages
Obligatoires	Le respect de chacun des critères obligatoires est nécessaire à l'attribution du label.	Assurer un niveau d'exigence minimal.
Facultatifs	Le respect d'une partie des critères facultatifs (<i>nombre à définir</i>) est nécessaire à l'attribution du label. La collectivité fait son choix parmi la liste de critères facultatifs.	Permettre aux collectivités de choisir les critères les plus adaptés aux attentes et enjeux locaux, selon les éléments prioritaires ressortis du diagnostic initial.
Éliminatoires ou Pénalisants	Ces critères sont jugés non cohérents avec l'objectif de préservation des pollinisateurs. Leur mise en place ne permet pas l'obtention du label ou pénalise le candidat dans sa notation.	Assurer une cohérence sur les autres aspects des politiques menées localement (ex : politique d'urbanisation, de développement touristique, etc.).

Des mesures selon les trames et/ou les milieux

Dans un premier temps, le Copil a envisagé d'aborder le contenu technique du cahier des charges avec une « **entrée par trames** ». Les trois trames identifiées sont alors :

Tableau 8 : Les trames initialement proposées comme base d'entrée du cahier des charges

Trames	Définition
Trame verte et bleue¹⁸	Ensemble des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) permettant aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire, etc. Cette trame regroupe les milieux naturels, semi-naturels et aquatiques.
Trame noire¹⁹	Réseau écologique propice à la vie nocturne, en considérant notamment les pollutions lumineuses. Elle complète la trame verte et bleue envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes.
Trame grise²⁰	Abords de voiries et voie de circulation propices à la protection de la faune.

Néanmoins, suite aux commissions thématiques, **les avis ont plutôt convergé pour une « entrée par milieux », à savoir : milieux urbains, naturels, forestiers et agricole.**

En effet, **les diverses actions à mettre en œuvre et les publics à associer varient davantage selon les milieux** que selon les trames. À titre d'exemple, sur un territoire majoritairement naturel ou agricole, les actions à mener porteront davantage sur la préservation des habitats naturels propices à ces milieux, en associant les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces naturels. À *contrario*, sur un territoire très urbanisé, les actions concerneront en priorité les aménagements en ville et la sensibilisation citoyenne.

Dans tous les cas, il n'en demeure pas moins que les actions menées sur chaque milieu permettront finalement d'améliorer chacune des trames évoquées.

¹⁸ Site du Ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue> (dernière consultation oct. 2021)

¹⁹ Site de l'Office français de la biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/actualites/la-decouverte-de-la-trame-noire> (consultation oct. 2021)

²⁰ Union régionale des CPIE de Bretagne, *La trame verte et bleue, Qu'est-ce que c'est ?*, projet CHEMINS, 7 p.

3.3. Évaluation des candidatures : note et indicateurs de suivi

Tant pour l'attribution initiale du label que pour le passage d'un palier à l'autre, il est apparu nécessaire de définir un **système d'évaluation des dossiers de candidature**. L'évaluation peut passer par une notation attribuée au candidat pour chaque critère du cahier des charges. Le score global (cumul de chaque note) permet ainsi de valider ou d'invalider la remise du label. Des pondérations peuvent être envisagées (comme c'est le cas pour le label Bee Friendly), pour donner plus de poids à l'un ou l'autre des critères, ou pour assurer une répartition équilibrée des efforts sur chaque thématique.

Dans tous les cas, cette évaluation implique d'établir, pour chaque mesure du cahier des charges, des **indicateurs de suivi mesurables**.

Une notation valorisant les efforts mis en œuvre plus que les résultats

Deux types de notation peuvent être distingués :

- **Une notation sur les résultats**, qui note la qualité/la richesse effective de la zone ;
- **Une notation sur les actions**, qui note les efforts mis en œuvre pour atteindre l'objectif.

La question de la notation a davantage été discutée dans le cadre de la commission « connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats ». Selon ses membres, l'attribution du label devrait **pouvoir prendre en compte les actions ainsi que les résultats**. Néanmoins, **les actions ressortent comme plus pertinentes à valoriser dans le score global** des candidats, même si les résultats sont aussi très attendus. Les autres commissions consultées ont partagé cet avis.

En effet, il est apparu important de pouvoir **récompenser l'implication** des candidats de manière privilégiée. Par ailleurs, **les résultats ne sont pas toujours mesurables dans l'immédiat** suite à la mise en place d'actions et, malgré les efforts mis en œuvre, des facteurs extérieurs peuvent limiter les bons résultats (ex : conditions climatiques, sources de pollutions extérieures à l'aire concernée, etc.).

Des critères de suivi

Les méthodes d'évaluation des dossiers de candidatures peuvent être diverses et la compréhension de cette étape n'est pas toujours évidente pour le grand public (voir la Partie 1, §2). S'il est possible, et probablement préférable en termes de crédibilité et d'indépendance, d'élaborer une grille de notation précise et de passer par un audit indépendant, il semble que de nombreux dispositifs de labellisation reposent sur des discussions au sein des membres de jury qui permettent d'évaluer les candidatures « à dire d'experts ».

Au cours des réunions du Copil et des commissions thématiques, le principal souhait exprimé a été de créer un label avec **des critères les plus précis possibles, pour assurer un certain niveau d'exigence et pouvoir réellement mesurer les actions mises en œuvre par les adhérents**. Ce point, bien que délicat à traduire en pratique, serait effectivement un gage de qualité pour un label ambitieux. Il sera pris en compte dans la proposition des scénarii.

4. Proposition de scenarii

La présente section de l'étude détaille deux scenarii, qui constituent autant de pistes concrètes à explorer pour améliorer l'accueil des pollinisateurs à l'échelle territoriale, grâce aux labels ou dispositifs de valorisation.

Ces scenarii sont proposés par le Parc national des Cévennes, **sur la base des enseignements apportés par les deux études** (Partie 1 « évaluation de pertinence » et Partie 2 « étude de faisabilité »). Ils tiennent compte en particulier :

- des analyses de labels et de dispositifs de valorisation réalisées dans l'évaluation de pertinence (voir la Partie 1, § 2)
- des propositions formulées par les membres du comité de pilotage et des commissions thématiques (voir la Partie 2, § 2 et § 3).

Durant le déroulé de chaque scénario, des encarts précisent régulièrement les paragraphes auxquels il est fait référence.

- **Le premier scénario projette la création d'un label spécifique** aux territoires accueillants pour les pollinisateurs.
- **Le second scénario vise à compléter un dispositif existant**, par l'ajout d'éléments techniques spécifiques à l'enjeu de préservation des insectes pollinisateurs.

Pour chacun des scenarii, les principales étapes de déploiement et les éléments de base à approfondir concernant le contenu technique sont détaillés. L'objectif est de proposer aux structures ou aux personnes souhaitant avancer dans la démarche **une vision des étapes de mise en œuvre et des moyens à mobiliser** pour chacune des pistes proposées.

4.1. Scénario 1 : créer un label spécifique « Accueillons les pollinisateurs »

Comment procéder étape par étape

La figure 9 résume **les 10 étapes principales** identifiées pour procéder à la mise en œuvre du label, appelé ici « Accueillons les pollinisateurs ».

Les six premières étapes permettent d'envisager la création d'un réseau de territoires pilotes. Chacune de ces étapes est explicitée par la suite et des propositions techniques concrètes sont formulées.

L'accomplissement de ces six premières étapes **constituerait en lui-même la partie essentielle du travail** pour tendre vers la finalité recherchée : l'accélération de la mise en œuvre d'actions pour la préservation des pollinisateurs à l'échelle territoriale ! En d'autres termes, la création d'un réseau de territoire pilotes pourrait être considéré comme un scénario à part entière.

Les quatre dernières étapes sont proposées pour aller jusqu'au bout de l'étude de faisabilité d'un label à proprement parlé. Elles reprennent les éléments nécessaires à l'officialisation du dispositif. En ce sens, elles ne sont pas spécifiques au projet d'un label axé sur des territoires accueillants pour les pollinisateurs. Elles ne sont donc pas détaillées, car cet exercice reviendrait à reprendre des sources d'informations déjà bien établies sur ce sujet.

Aussi, pour plus de détails sur les étapes de finalisation de la création du label, nous recommandons de consulter la publication du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, de juin 2021, intitulée *Label public, enjeux, définition et méthodologie* (cette publication a été évoquée dans la Partie 1, pour définir la notion de label).

Vers l'animation d'un réseau de territoires pilotes

- 1 **Gouvernance**
 - **Identifier une ou plusieurs structures volontaires pour avancer** sur les prochaines étapes et, dans l'idéal, pour piloter le dispositif lorsqu'il sera créé.
- 2 **Réseau pilote**
 - **Créer et animer un réseau pilote** pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux pollinisateurs (communes, EPCI, aires protégées).
- 3 **Grille d'analyse**
 - **Proposer une grille d'analyse des territoires**, pour aider les communes et EPCI à identifier leurs spécificités locales. Cette grille aura vocation à être utilisée localement pour réaliser un diagnostic concerté avec les acteurs locaux.
- 4 **Contenu technique**
 - **Finaliser un cahier des charges ambitieux** qui pourra servir de feuille de route aux collectivités et territoires volontaires (même avant qu'un label soit officiellement créé !).
 - Veiller à ce que ce cahier des charges soit adapté à la réalité du terrain.
- 5 **Boîte à outils**
 - **Lister et rendre accessible la documentation** existante pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre des mesures du cahier des charges.
- 6 **Amélioration continue**
 - **S'appuyer sur le réseau de territoires pilotes** pour tester la mise en application des mesures, faire des retours d'expériences et organiser l'amélioration continue de la grille d'analyse et du cahier des charges.
- 7 **Cadrage**
 - **Construire un dispositif rigoureux** comprenant une procédure d'attribution du label, des moyens de contrôle et de renouvellement par un organisme certificateur ou non, et des modalités de retrait le cas échéant.
- 8 **Officialisation**
 - **Créer un signe distinctif (logo)** avec un dépôt à l'INPI.
 - **Communiquer** sur l'officialisation du label / sécuriser la communication (réserver les noms de domaines en ligne, occuper les comptes de réseaux sociaux pertinents).
- 9 **Transparence**
 - **Être transparent en rendant public l'ensemble des informations relatives au label** : les critères examinés dans le cadre de chaque candidature, les modalités de cet examen, les coûts de la labellisation éventuels, etc.
- 10 **Adaptation**
 - **Au besoin, adapter le dispositif** selon les retours des ambassadeurs du label (réseau pilote élargi) et selon les évolutions du cadre législatif.

Vers la création d'un label officiellement reconnu

Figure 9 : Synthèse des dix principales étapes recommandées pour la création du label (SOURCE : T. PEDRON)

Étapes 1 à 6 : Vers l'animation d'un réseau de territoires pilotes

Gouvernance

Il s'agit dans un premier temps **d'identifier des structures volontaires** pour porter et piloter le futur label. Néanmoins, si aucune structure porteuse ne se démarque immédiatement pour porter un label nouveau, il sera tout de même possible d'avancer sur le projet, en commençant par constituer un **réseau de territoires pilotes**. En tout état de cause, une structure volontaire devra être identifiée, à minima pour **assurer la coordination de ce réseau**.

Au regard des recommandations portées par le Copil, le projet pourrait être porté par une ou plusieurs structures de type association à but non lucratif ou établissement public, qui, par essence, ont vocation à assurer des missions d'intérêt général.

Ce point fait écho à des éléments évoqués en amont (voir la Partie 2, § 2.4).

À titre d'exemples, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), l'Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation (ITSAP) et l'association Arthropologia sont ressortis comme des structures compétentes et légitimes pour porter une telle mission. Elles ont été évoquées à plusieurs reprises lors d'échanges au sein du Copil.

Selon la ou les structures de gouvernance qui poursuivront ce projet, les étapes suivantes pourront se concentrer sur le réseau des aires protégées ou être élargies au-delà, à l'échelle nationale. Ces réflexions pourront aussi être pensées en deux temps : **un premier temps d'expérimentation au sein du réseau des aires protégées, puis un second temps sur l'ensemble du territoire français**.

Réseau pilote

La création d'un réseau pilote **favorisera les échanges et le partage d'expérience entre les territoires**. Les communes, intercommunalités et tout territoire volontaire (ex. aires protégées) pourront **profiter de l'expérience de territoires pilotes**, échanger sur leurs questionnements et leurs idées, et ainsi **monter en compétence plus rapidement** qu'en menant leurs projets indépendamment les uns des autres.

Cette proposition est largement inspirée de l'action Territoires Bio portée par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)²¹. Il s'agit d'une plateforme en ligne qui recense, entre autres, les expériences de « territoires bio pilotes » avancés dans la transition agricole et alimentaire, afin d'aider de nouveaux territoires à progresser dans cette dynamique. Au-delà du réseau national de ces « territoires bio pilotes », des réseaux complémentaires, pilotés par des groupements régionaux du réseau FNAB, se forment au plus près du terrain et des acteurs régionaux. Ces réseaux rassemblent toutes les collectivités locales agissant ou souhaitant agir au développement de l'agriculture biologique, échanger et apprendre avec d'autres.



Figure 10 : Plateforme en ligne de "Territoire Bio", une action du réseau FNAB (SOURCE : <https://territoiresbio.fr/>)

²¹ SOURCE : plateforme en ligne de « Territoires Bio ». URL : <https://territoiresbio.fr/> (consultée en novembre 2021)

Pour poursuivre sur le modèle de « Territoire Bio »¹³, la création d'une **grille d'analyse des territoires est proposée**.

Cette grille d'analyse devra permettre de répondre à trois usages :

1. **Un outil d'aide à la décision :**

- a. pour identifier les enjeux locaux, les freins et leviers à l'accueil des pollinisateurs ;
- b. pour définir une stratégie d'action afin de progresser sur les critères obligatoires du cahier des charges (voir l'étape 4) et de sélectionner des critères pertinents localement parmi une liste de critères facultatifs (il pourrait, par exemple, être demandé de choisir de s'engager sur deux critères parmi une liste de cinq facultatives).

*Ces points 1 et 2 font écho au **diagnostic concerté** évoqué en amont (voir la Partie 2, § 3.2).*

2. **Un outil de mobilisation et d'émergence d'un projet territorial partagé :** pour être le support d'une concertation territoriale portant sur les pollinisateurs et mobilisant de nombreux acteurs.

3. **Un outil de détermination du territoire d'action :** pour identifier, au sein de la commune ou de l'EPCI, un ou des sous-territoire(s) sur lequel il faudra éventuellement concentrer les actions.

*Ce point 3 fait écho à la notion de **surface optimale** évoquée en amont (voir la Partie 2, § 2.3).*

Le remplissage d'une grille de ce type par la commune, une intercommunalité ou un territoire plus étendu (ex. aire protégée) pourra s'effectuer en tenant compte des avis des habitants, agriculteurs, apiculteurs, élus, associations locales, enseignants et entreprises implantées sur le territoire, consultés en amont par le biais de journées d'échanges, de questionnaires, d'entretiens individuels ou d'animation d'ateliers.

Des éléments de base de la grille d'analyse des territoires sont proposés dans le tableau 9. Les remarques dans **les zones grisées font référence au cahier des charges**, qui est proposé à l'étape suivante. Il pourrait être envisagé d'harmoniser et de compléter les questions générales de la grille pour qu'elles correspondent aux mesures proposées dans le cahier des charges.

Tableau 9 : Éléments de base pour le contenu de la grille d'analyse des territoires, pour les communes et intercommunalités volontaires
(SOURCE : T. PEDRON)

Questions générales	Intérêt pour les pollinisateurs	Indicateurs à déterminer pour mieux connaître les enjeux locaux
<p>Quels sont les habitats naturels intéressants pour les pollinisateurs localement ?</p> <p>Comment sont-ils répartis sur le territoire ?</p>	<p><i>Ces habitats représentent l'ensemble des milieux sur lesquels les insectes pollinisateurs trouvent alimentation, refuges et sites de nidification. C'est la base pour les accueillir !</i></p>	<p>+ Cartographie la « trame pollinisateurs » sur le territoire (<i>une méthodologie devra être établie pour expliquer comment cartographier cette trame – voir l'encart de la page suivante</i>).</p> <p>+ Repérer les zones de discontinuités majeures entre les habitats naturels inventoriés.</p> <p>+ Repérer les habitats naturels à enjeu de préservation.</p>
<p>La qualité du ciel nocturne peut-elle être améliorée sur le territoire ?</p>	<p><i>La pollution lumineuse perturbe de nombreux insectes nocturnes !</i></p>	<p>+ Quels sont les matériaux et pratiques liés à l'éclairage nocturne au niveau de la Commune ou de l'EPCI ?</p> <p>+ Identifier collectivement si la trame noire est jugée comme un enjeu prioritaire localement.</p>
<p>NB : La plupart des mesures du cahier des charges concernant cet aspect pourraient être facultatives : seule la sensibilisation des collectivités aux enjeux de la pollution lumineuse pour les insectes pollinisateurs et la mise en place des mesures minimales seraient exigées.</p> <p>D'autres labels existent déjà pour permettre aux collectivités de s'engager de manière plus approfondie sur le sujet : Villes et villages étoilés ou encore Réserve internationale de ciel étoilé. L'adhésion de la Commune ou de l'EPCI à l'un de ces deux labels pourra être valorisée ici.</p>		
<p>Quel est le potentiel pour mieux accueillir les pollinisateurs aux abords des routes ?</p>	<p><i>Les routes représentent des linéaires considérables le long desquelles les pollinisateurs peuvent se réfugier et s'alimenter !</i></p>	<p>+ Recenser les pratiques de gestion des bords de routes : matériel de coupe de végétation, période d'intervention, méthode de désherbage, bétonisation, etc.</p> <p>+ Analyser les différents types d'aménagements existants sur les bords de routes, et les améliorations qui pourraient y être apportées en faveur des insectes pollinisateurs.</p>
<p>Quelle apiculture est pratiquée sur le territoire ?</p> <p>Quels sont les enjeux apicoles locaux et les difficultés rencontrées par les apiculteurs ?</p>	<p><i>Sur un territoire accueillant pour les pollinisateurs, il faut veiller à que les abeilles domestiquées et les pollinisateurs sauvages puissent cohabiter en harmonie !</i></p>	<p>+ Recenser et consulter les apiculteurs ayant des ruchers sédentaires ou transhumants sur la zone.</p> <p>+ Identifier collectivement si les éléments suivants sont des enjeux locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement technique sur le bien-être des abeilles et la gestion sanitaire. • La production locale de reine et d'essaims. • Le développement d'une abeille adaptée à la zone. • La gestion concertée des emplacements de ruchers (si oui, définir les sources de conflits sur ce point : manque de ressource florale, insécurité foncière, vols, etc.).
<p>NB : La plupart des mesures du cahier des charges concernant l'apiculture pourraient être facultatives, car les enjeux apicoles varient beaucoup d'un territoire à l'autre. Par ailleurs, il faut s'assurer que des apiculteurs volontaires adhèrent à la dynamique en amont de l'élaboration du plan d'actions, sans quoi la Commune ou l'EPCI ne pourront pas avancer seuls sur ce point.</p>		
<p>Comment améliorer la perméabilité des sols en ville ?</p>	<p><i>Les insectes pollinisateurs sont malheureux sur le béton... Les surfaces perméables favorisent leur accueil !</i></p>	<p>+ Recenser les linéaires ou places qui pourraient faire l'objet d'augmentation de la perméabilité du sol.</p>
<p>Comment améliorer la prise en compte des pollinisateurs dans les aménagements en ville ?</p>	<p><i>L'accueil des pollinisateurs peut être pensé dans chaque aménagement d'espace public</i></p>	<p>+ Identifier si l'aménagement d'espaces en ville est un enjeu localement.</p> <p>+ Identifier si l'aménagement de friches industrielles est un enjeu.</p>
<p>Selon les milieux ruraux et urbains, les communes et EPCI n'auront pas les mêmes enjeux sur ce sujet. Certaines mesures concernant l'aménagement d'espaces en ville et les friches industrielles pourraient donc être facultatives.</p>		

Quelques conseils afin d'établir une méthodologie pour cartographier la « trame pollinisateurs »

- Lister les habitats naturels à cartographier, selon des bases de données cartographiques de référence (ex : Corin Land Cover) et des données complémentaires qui pourront être recensées par les communes et EPCI ;
- Expliquer les intérêts potentiels de ces habitats pour les insectes pollinisateurs (de façon générale ou pour des espèces à enjeu spécifique de préservation) : site de nidification, ressource alimentaire, etc. ;
- Définir une maille minimale cohérente avec les échelles de déplacement des insectes, pour illustrer la connectivité entre les sites inventoriés ;
- Définir une légende de la carte et un guide d'accompagnement pour faciliter sa réalisation.

Contenu
technique

Le cahier des charges, ou référentiel technique, du label devra être finalisé sur la base des éléments présentés ci-après (voir le tableau 10). Les éléments clés à garder en mémoire pour finaliser ce cahier des charges sont :

- Des critères adaptés aux réalités du terrain ;
- Des critères déclinés en 3 à 5 paliers de progression ;
- Des critères obligatoires et facultatifs, voire pénalisants ;
- Des mesures couvrant des milieux divers : agricole, forestier, urbain et naturel.

Ce point fait écho à des éléments évoqués en amont (voir la Partie 2, § 2.2 début et § 3.2).

Le cahier des charges n'est volontairement pas détaillé pour la mesure concernant le milieu agricole. En effet, l'association Bee Friendly propose déjà un label spécifique à ce milieu, sur de plus en plus de filières²². Il serait judicieux d'**envisager un rapprochement entre le label de territoire (en cours d'étude) et le label de producteurs agricoles (Bee Friendly)**, pour créer des ponts entre ces deux dynamiques allant dans le même sens : une meilleure prise en compte des pollinisateurs dans les pratiques de chacun, un niveau d'exigence fort et un accompagnement technique pour les adhérents.

Ce point fait écho à des éléments évoqués en amont (voir la Partie 1, § 2.3, encart « principales thématiques du label Bee Friendly »).

Boîte à
outils

La réalisation d'une boîte à outil permettra de recenser les ressources documentaires existantes, pour accompagner les collectivités et les animateurs locaux dans la prise en compte des insectes pollinisateurs.

La création de cette boîte à outils offrira plusieurs avantages :

- Centralisation des ressources existantes pour faciliter leur accessibilité ;
- Présentation des actions possibles et concrètes à mettre en œuvre sur un territoire ;
- Présentation des outils de sensibilisation adaptés à des publics divers ;
- Gain en efficacité en remobilisant/adaptant des documents réalisés sur d'autres territoires, plutôt que de refaire les mêmes efforts d'élaboration de ressources similaires ;
- Réalisation un tri sur les ressources les plus pertinentes et les plus actualisées parmi le panel de documents disponibles.

Quelques-unes de ces ressources documentaires sont listées en fonction de leur intérêt pour les mesures proposées dans l'ébauche de cahier des charges (voir le tableau 10). Ce travail est à poursuivre pour aboutir à une boîte à outils complète.

²² La labellisation Bee Friendly concerne pour le moment la viticulture, l'arboriculture et les cultures annuelles.

Tableau 10 : Ébauche de cahier des charges

Mesure	Intérêt pour les pollinisateurs	Critères pour les paliers débutant / intermédiaire / expert	Ex d'indicateurs de suivi à fournir pour valider le dossier	Boîte à outils (à finaliser)
<p>La trame d'habitats favorables aux pollinisateurs</p> <p>> cette "trame pollinisateur" inclut des habitats précisés dans d'autres mesures</p>	<p><i>Favoriser les zones de circulation, de nidification et d'alimentation des pollinisateurs</i></p> <p><i>Favoriser la continuité écologique, la diversité et la complémentarité des sites</i></p>	<p>Niv 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'engager à maintenir 100% des milieux favorables aux pollinisateurs répertoriés dans l'état des lieux initial <p>Niv 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> augmenter la surface des habitats favorables aux pollinisateurs (critère quantitatif à définir) améliorer la diversité et de la connectivité de ces habitats <p>Niv 3</p> <ul style="list-style-type: none"> augmenter encore la surface des habitats favorables aux pollinisateurs et leur connectivité (critère quantitatif à définir) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ cartographie actualisée de la "trame pollinisateurs" (voir la grille d'analyse des territoires), indiquant les nouveaux habitats favorables aux pollinisateurs ✓ mesure des surfaces concernées 	<p>→ guide méthodologique pour effectuer la cartographie de la "trame pollinisateurs" (voir l'encart de la page précédente)</p>
<p>Un observatoire de biodiversité (tous milieux confondus)</p>	<p><i>Développer des outils de sciences participatives sur les enjeux liés aux pollinisateurs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les habitants et scolaires aux enjeux liés aux pollinisateurs : animations / événements / débats déployer l'outil Spipoll organiser des inventaires participatifs collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif des événements organisés (nb, types, thèmes abordés, publics visés) ✓ résultat des inventaires participatifs 	<p>→ documentation Spipoll</p> <p>→ exemple d'un observatoire de biodiversité en place</p> <p>→ documentation d'Arthropologia, l'OPIE, les CPIEs, etc.</p>
<p>Les bords de routes (tous milieux confondus)</p> <p>> contribution à la "trame pollinisateurs"</p>	<p><i>Développer la capacité d'accueil des dépendances vertes routières en faveur des pollinisateurs</i></p>	<p>Niv 1</p> <ul style="list-style-type: none"> former les agents aux pratiques de gestion favorables aux pollinisateurs : fauche, bois mort sur place, élagage sans épareuse, plantations sans film plastiques, etc. <p>Niv 2</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir des aménagements favorables aux pollinisateurs sur x % des bords de routes (ex : jachères fleuries, mélanges de graines riches en dicotylédones, arbres / arbustes, etc.) (critère quantitatif à définir). avoir des pratiques de gestion favorable aux pollinisateurs <p>Niv 3</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir des aménagements favorables aux pollinisateurs sur les y % des bords de routes (critère quantitatif. à définir) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif des formations organisées (nombre, thèmes abordés, intervenant, participants) ✓ descriptif des aménagements (nombre, surface, types d'aménagements) et photos 	<p>→ guide "Abeilles sauvages et dépendances vertes routières, Pourquoi et comment développer la capacité d'accueil des dépendances vertes routières en faveur des abeilles sauvages"</p>
<p>La qualité du ciel nocturne (surtout milieu urbain)</p>	<p><i>Limiter la pollution lumineuse nocturne, qui perturbe le cycle de nombreux pollinisateurs</i></p>	<p>Niv 1</p> <ul style="list-style-type: none"> éteindre au moins 70% des éclairages publics de 23h à 6h sensibiliser les structures privées aux impacts de l'éclairage nocturne sur les pollinisateurs et aux bonnes pratiques <p>Niv 2 <u>facultatif</u> (suivant les enjeux définis dans le diagnostic partagé)</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre des minuteriers ou détecteurs de mouvements pour les appareils d'éclairage extérieur de plus de 500 lumens utiliser des dispositifs limitant la lumière émise à courte longueur d'onde sur les luminaires, sur 50% du territoire <p>Niv 3 <u>facultatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> éteindre les enseignes et panneaux lumineux à minima de 23h à 6h utiliser des dispositifs limitant la lumière émise à courte longueur d'onde sur les luminaires, sur 90% du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif des actions de sensibilisation auprès des structures privées : nb et types d'événements, thèmes abordés, nb de personnes touchées ✓ inventaire des éclairages extérieurs publics et privés avec : horaires d'éclairages publics et privés / types d'éclairages / longueurs d'onde des luminaires 	<p>→ documentation sur l'importance du ciel nocturne pour les pollinisateurs</p> <p>→ lien vers de la documentation et les contacts de Villes et villages étoilés</p> <p>→ lien vers de la documentation de l'association International Dark-Sky Association</p>

Mesure	Intérêt pour les pollinisateurs	Critères pour les paliers débutant / intermédiaire / expert	Ex d'indicateurs de suivi à fournir pour valider le dossier	Boîte à outils (à finaliser)
Les haies et bosquets (surtout milieux naturel et agricole) <i>> contribution "trame pollinisateurs"</i>	<i>Augmenter la ressource en nectar et en pollen</i>	Niv 1 <ul style="list-style-type: none"> maintenir le linéaire de haies existantes à l'état des lieux (éléments recensés dans la trame pollinisateur - mesure 1) organiser au moins 1 journée d'échange annuelle sur le bouturage, la plantation et/ou l'entretien des haies Niv 2 <ul style="list-style-type: none"> améliorer la continuité et la quantité des linéaires en place (diversité des strates, largeur, densité du linéaire) <u>Facultatif</u> <ul style="list-style-type: none"> aider à l'installation locale de pépinières répondant au référentiel technique de Végétal local ou équivalent : pépinière communale, mutualisée entre communes, ou initiatives privées Niv 3 <ul style="list-style-type: none"> augmenter de X % le linéaire sur l'ensemble des milieux, avec des essences principalement nectarifères et pollinifères, et répondant au référentiel Végétal local (critère quantitatif à préciser, la mesure en % n'est pas forcément la plus adéquate) 	Niv 1 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif des formations organisées (nb, thèmes abordés, publics visés, nb de participants) ✓ nb de km de haies Niv 2 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif des améliorations de l'existant ✓ (facultatif) détail du/des projets accompagnés Niv 3 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ nb de km de haies, descriptif des nouveaux linéaires 	→ guide sur les haies (à sélectionner parmi le panel existant) → ressources et contacts sur Végétal Local → guide sur les aménagements publics (ex. Arthropologia)
L'apiculture sur le territoire (surtout milieux naturel et forestier)	<i>Soutenir des pratiques apicoles respectueuses du bien-être animal et de la biodiversité</i> <i>limiter l'arrivée de maladies et assurer le bon état de santé des cheptels</i>	Niv 1 <ul style="list-style-type: none"> mettre en relation les apiculteurs et les éleveurs d'essaims et de reines des environs <u>Facultatifs</u> suivant les enjeux définis dans le diagnostic concerté Niv 2 <ul style="list-style-type: none"> organiser des formations certifiées / communiquer sur les catalogues de formations régionaux accompagner une concertation entre apiculteurs pour se mettre d'accord sur des critères de sélection d'une abeille locale Niv 3 <ul style="list-style-type: none"> favoriser l'installation d'élevages de reines et essaims soutenir et suivre le travail des sélectionneurs et multiplicateurs pour travailler avec une abeille locale / mettre en relation les apiculteurs et les multiplicateurs animer une concertation autour du partage des ressources florales / co-construire une "charte des bonnes pratiques " 	A compléter	→ documentation à cibler parmi les productions de l'ITSAP, des ADA, de l'UNAF, etc. → résultats d'études scientifiques (CNRS, INRAE, etc.) → exemple de charte des bonnes pratiques concernant les emplacements de ruchers → exemple de convention pour les emplacements de ruchers
La perméabilité des sols et la débétonnisation (surtout milieu urbain) <i>> contribution "trame pollinisateurs"</i>	<i>Améliorer la continuité de la trame du sol en ville pour une meilleure fonctionnalité écologique : développement de ressources florales par micro implantations, infiltration de l'eau, sites de nidification au sol</i>	<ul style="list-style-type: none"> s'engager à utiliser des alternatives au revêtement imperméable (ex : béton) pour les nouveaux aménagements de trottoirs, parkings, cours d'écoles et places publiques remplacer X km linéaire de revêtements béton par des alternatives perméables créer au moins 2 aménagements exemplaires sur des espaces publics ex : mise en place d'un substrat perméable (bandes enherbées, haies arbusives, etc.) entre des alignements d'arbres isolés remplacer Y km linéaire (Y>X) de revêtements béton par des alternatives créer au moins 5 aménagements de parkings, cours d'écoles, places publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif et photos des aménagements réalisés (avant/après si possible) ✓ mesure en mètre du linéaire concerné et m² de la surface concernée 	→ boîte à outils avec des alternatives et préconisations (Arthropologia ? OPIE ? autre ?)

Mesure	Intérêt pour les pollinisateurs	Critères pour les paliers débutant / intermédiaire / expert	Ex d'indicateurs de suivi à fournir pour valider le dossier	Boîte à outils (à finaliser)
<p>Les aménagements d'espaces en ville (ressource végétale et pratiques de gestion adaptées)</p> <p>> contribution "trame pollinisateurs"</p>	<p><i>Qualitatif : favoriser des végétaux adaptés aux conditions locales, aux cycles de vie des pollinisateurs locaux</i></p> <p><i>quantitatif : augmenter les sites gîtes et les ressources alimentaires des pollinisateurs</i></p> <p><i>Expérimenter des zones de quiétude et d'observation de la régénération naturelle végétale</i></p>	<p>Niv 1</p> <ul style="list-style-type: none"> proscrire les mélanges de semences contenant des plantes exotiques (ex : "jachères fleuries" sans garantie d'origine locale) laisser une partie du bois mort sur place lors de l'entretien des espaces verts (sites gîtes pour de nombreux pollinisateurs) et expérimenter des zones de libre évolution de la végétation pour créer des zones de quiétude et d'observation (minimum X m²) <p>Niv 2 Facultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> expérimenter la régénération naturelle assistée (pousse spontanée + boutures) dans des parcs, jardins publics et/ou ronds-points. Les sites concernés devront faire minimum X m². mettre en place des aménagements de bosquets et/ou forêts comestibles en ville, avec des semences et plantations de végétaux d'origine indigène et locale, sécrétant du nectar et/ou du pollen <p>Niv 3 Facultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> développer au moins 2 sites de régénération naturelle assistée (pousse spontanée + boutures) par commune engagée. Les sites concernés devront faire minimum X m². 	<ul style="list-style-type: none"> description des actions mises en place localisation des sites aménagés en bosquets et forêts comestibles ainsi qu'en régénération naturelle assistée 	<ul style="list-style-type: none"> documentation sur les végétaux indigènes et locaux et leurs intérêts méthode Miyawaki, forêts et bosquets comestibles, jardins partagés bio... diagnostic Arthropologia
<p>La formation des agents communaux, élus, habitants, associations locales</p>	<p><i>Modifier l'image de la nature en ville</i></p> <p><i>Sensibiliser aux enjeux liés à la préservation des pollinisateurs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> organiser des journées d'échanges sur les enjeux liés aux pollinisateurs former les agents communaux et les élus des collectivités locales à l'intérêt des végétaux locaux et aux pratiques de gestion d'espaces verts adaptés aux pollinisateurs (entretien des arbres/arbustes, lien entre "déchets verts" et paillage, importance du bois mort, etc.) réaliser des panneaux adaptés au grand-public pour expliquer les changements de pratiques mis en place et pour sensibiliser sur la notion de "propre", l'intérêt du bois mort, les herbes folles, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de journées annuelles, nombre de participants, programme, intervenants photo des panneaux explicatifs 	<ul style="list-style-type: none"> outils de communication pour sensibiliser le gd public (notion de "propre", conseil pour un désherbage adapté, etc.)
<p>Les lisières et le cœur des forêts</p> <p>> contribution "trame pollinisateurs"</p>	<p><i>Améliorer le gîte et le couvert pour les pollinisateurs en forêt</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> en lisière : favoriser les ourlets et différentes strates de végétation aménager des éclaircies dans les forêts pour favoriser la flore au sol pratiques de gestion qui laissent arbres morts sur pied ou le bois mort sur place diversifier les essences de feuillus en veillant à augmenter l'échelonnage des périodes de floraison 	<ul style="list-style-type: none"> mesure, critères et indicateurs à préciser avec des spécialistes des milieux forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> documentation du CNPF, de l'ONF ou autre
<p>Les pesticides chimiques de synthèse</p>	<p><i>Éviter l'usage de produits létaux ou sublétaux pour les pollinisateurs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les particuliers et les acteurs privés aux impacts directs et indirects des différents biocides sur les pollinisateurs, et aux alternatives (NB : la loi Labbé proscriit l'usage des pesticides chimiques sur les espaces publics – toutes les communes sont donc censées appliquer le Zéro Phyto sur l'espace public) 	<ul style="list-style-type: none"> descriptif des journées organisées (nombres, thèmes abordés, publics visés) 	<ul style="list-style-type: none"> https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-Guide_zero_pesticides.pdf
<p>Les pratiques agricoles</p>	<p><i>Améliorer la prise en compte des pollinisateurs dans les pratiques agricoles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur le référentiel technique du label Bee Friendly (→ pont à envisager avec ce label) 		<ul style="list-style-type: none"> cahier des charges de Bee Friendly et documentation associée

Une fois les premiers éléments réalisés (à savoir la grille d'analyse des territoires, le cahier des charges et la boîte à outils), le réseau de territoires pilotes (voir en étape 2), pourra tester leur appropriation et la mise en application des mesures. Leurs retours de terrain permettront une **amélioration continue de l'ensemble des outils**.

- **La réalisation de ces six premières étapes constituera en soi la partie essentielle du travail pour tendre vers la finalité recherchée : l'accélération de la mise en œuvre d'actions pour la préservation des pollinisateurs à l'échelle territoriale !**

Les étapes 7 à 10 : Vers la création d'un label officiellement reconnu

Dans la phase de cadrage du dispositif, il sera nécessaire d'établir un système d'évaluation des candidatures ainsi que des critères de suivi mesurables.

Ce point fait écho à des éléments évoqués en amont (voir la Partie 2, § 3.3).

Comme expliqué précédemment, ces quatre dernières étapes ne sont pas détaillées car elles ne sont pas spécifiques au projet d'un label pour des territoires accueillants pour les pollinisateurs. L'exercice reviendrait alors à reprendre des sources d'informations déjà bien établies sur ce sujet. Aussi, pour plus de détails sur les étapes de finalisation de la création du label, nous recommandons de consulter la publication du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, de juin 2021, intitulée *Label public, enjeux, définition et méthodologie* (cette publication a été évoquée dans la Partie 1, pour définir la notion de label.)

4.2. Scénario 2 : compléter un dispositif existant

Les critères utilisés pour cibler le(s) dispositif(s) pertinent(s) à compléter

Suite aux réunions du Copil et des commissions thématiques, il apparaît que pour sélectionner des dispositifs à compléter, il serait préférable que ceux-ci répondent déjà à certains critères :

- Le dispositif est destiné à des **communes, intercommunalités ou territoires plus vastes** ;
- Le dispositif prévoit déjà un **accompagnement technique** pour ces adhérents ;
- Le dispositif favorise la **mise en place d'actions territorialisées en faveur de la biodiversité**, afin d'assurer la cohérence du contenu si l'on ajoute des mesures spécifiques aux insectes pollinisateurs.

Parmi les cinq labels analysés en première partie, **trois dispositifs** répondent plus ou moins à ces critères de sélection et seraient donc **pertinents à compléter : Territoires engagés pour la nature (TEN), Villes et villages fleuris (VVF) et APicité**, bien que nous n'ayons pas d'information précise relative à un accompagnement technique spécifique pour les adhérents de ce dernier label.

Ce point fait écho à des éléments évoqués en amont (voir la Partie 1, § 2.4).

Pour ce scénario, **nous choisissons de formuler une proposition basée sur le dispositif TEN** qui présente entre autre l'avantage d'être porté par l'OFB, l'établissement public impliqué dans la présente



étude de faisabilité et qui est par ailleurs dédié à la protection et la restauration de la biodiversité au niveau national.

Les éléments positifs apportés par TEN par rapport aux attentes du Copil et des commissions thématiques

Le fonctionnement et le contenu technique du dispositif TEN répondent à un certain nombre d'attentes évoquées par les membres du Copil. Ces éléments sont listés ci-dessous.

- Éléments relatifs au fonctionnement général de TEN
- ✓ Son pilotage est assuré par **un établissement public** (l'OFB) et l'animation est relayée en partie à ses agences régionales. Il s'agit donc d'établissements présentant essentiellement des missions d'intérêt général et, qui plus est, spécifiques aux enjeux de préservation de la biodiversité.
- ✓ Le dispositif est déployé et mis en œuvre à l'échelle régionale, ce qui permet une **bonne prise en compte des contextes et des enjeux locaux**. Cette caractéristique serait un atout pour prendre en compte les enjeux locaux liés aux insectes pollinisateurs sauvages et à l'apiculture.
- ✓ **La communication autour de ce dispositif est étendue** : les communes impliquées dans des Atlas de la biodiversité communale (ABC) ou participant au concours Capitale française de la biodiversité, par exemple, sont incitées à candidater pour TEN.
- ✓ Il ne s'agit pas d'un label à proprement parler, avec une marque déposée à l'INPI : à ce titre les adhérents n'ont pas à payer une redevance pour l'utilisation du logo et de la désignation « Territoires engagés pour la nature ». Il s'agit du seul **dispositif totalement gratuit** parmi les cinq étudiés.
- ✓ Il offre une visibilité et une crédibilité sur les projets pour les financeurs, ce qui facilite l'**obtention de financements** pour la mise en œuvre des actions.
- ✓ Il est très **récent et potentiellement modulable**. TEN a été lancé en 2019 et est encore en construction. Il peut être relativement simple d'y intégrer de nouvelles mesures, par rapport à des labels anciens contenant un cahier des charges que les collectivités se sont déjà appropriées.
- ✓ Pour candidater, les communes et intercommunalités doivent rédiger un plan d'actions détaillé pour s'engager dans une démarche de progrès. Ceci implique une **planification pour la mise en œuvre des actions territorialisées**. Le respect de ces engagements et l'élaboration d'une nouvelle planification au terme des trois sont par ailleurs nécessaires pour une reconduction de la reconnaissance TEN.

- Éléments relatifs au contenu technique de TEN
- ✓ Pour les régions étudiées (Île-de-France et Occitanie), les **questionnaires de candidature** abordent de nombreuses thématiques relatives à la biodiversité avec parfois déjà des critères en faveur des pollinisateurs.
- ✓ **Il intègre la notion de niveau d'exigence adapté** selon les caractéristiques des communes (superficie et densité de population) et **valorise davantage les efforts entrepris** que les résultats. Dans certaines régions, les candidats s'engagent à respecter **des critères obligatoires**.

- ✓ Un **accompagnement technique**, variable selon les régions, est proposé aux adhérents. Ils peuvent bénéficier d'une aide et d'expertise sur des sujets environnementaux précis, pour la construction de leur plan d'actions lors de la phase de candidature ainsi que pour la recherche de financements.
- ✓ Un réseau national, « Club des engagés », regroupant les communes et intercommunalités participant à la démarche, favorise les **échanges d'expérience et de bonnes pratiques**. Des réseaux régionaux sont également en création.
- ✓ Un **bilan d'exécution** au terme des 3 ans est demandé aux territoires engagés, ce qui est cohérent avec la proposition de justificatifs tous les deux à trois ans, évoquée en Copil.

Les limites actuelles du dispositif TEN par rapport aux attentes du Copil et des commissions thématiques

TEN présente également quelques limites par rapport aux attentes formulées par les membres du Copil et des commissions thématiques :

- × Le fonctionnement et le contenu technique du dispositif sont très **hétérogènes selon les régions, et les exigences techniques différent** également. Dans certaines régions, le cahier des charges ne comporte d'ailleurs pas de critères obligatoires.
- × Le dispositif est **dépourvu de palier de progression**, souhaité par le Copil pour stimuler les communes et intercommunalités à s'engager dans des démarches d'amélioration continue.
- × Le dispositif garantit une **planification des actions sur trois ans uniquement**. Au-delà de ce délai les communes et intercommunalités doivent déposer une nouvelle candidature pour bénéficier de nouveau de la reconnaissance TEN.
- × Le dispositif est jeune, ce qui offre **peu de recul sur son efficacité à lancer des dynamiques** locales. Par ailleurs, il n'est **pas encore disponible dans tous les départements** français, en outre-mer.

Des pistes envisagées pour compléter le dispositif TEN

Le déploiement et le contenu technique de TEN étant variable selon les régions, les pistes pour compléter le dispositif sont envisagées au niveau national et au niveau régional.

- **Piste 1 : définir au niveau national** des critères de base, obligatoires sur l'enjeu des pollinisateurs, que les territoires engagés seraient tenus de respecter pour être reconnus TEN.

Pour approfondir cette piste, il serait nécessaire de contacter l'animatrice nationale du dispositif, au niveau de l'OFB, afin de lui proposer d'intégrer des éléments de l'ébauche du cahier des charges proposée dans le premier scénario (voir le tableau 10) et sonder les marges de manœuvre envisageables.

Pour que les actions spécifiques aux insectes pollinisateurs soient visibles, on pourrait imaginer de créer une option « TEN-Pollinisateurs ». Les collectivités candidates, s'engageant sur un certain nombre de critères spécifiques, pourraient viser l'obtention de l'option et se démarquer par cet engagement.



Figure 4 : Proposition de reconnaissance de l'option "TEN-Pollinisateurs"

- **Piste 2 : recommander aux collectifs régionaux TEN** d'intégrer ou d'ajouter un certain nombre de critères relatifs aux pollinisateurs (obligatoires ou facultatifs) dans les questionnaires de candidatures et mettre à disposition les outils et méthodes associés (voir la grille d'analyse et l'ébauche de cahier des charges du scénario 1).

Pour les deux régions sur lesquelles le dispositif TEN a été étudié (Île-de-France et Occitanie), la proposition de compléter le questionnaire de candidature par des critères relatifs aux pollinisateurs a été évoquée au cours des entretiens menés auprès des référentes du dispositif. Il s'avère que **cette piste, bien qu'envisageable en théorie, n'apparaît pas si simple en pratique**. En effet, ces questionnaires mettent parfois plusieurs années à être construits et affinés. Dès lors que la version la plus aboutie est prise en main par les collectivités, qui commencent à se l'approprier, il n'est pas évident de remettre en cause cette version pour y apporter à nouveau des changements.

Parallèlement à ces deux pistes, **une « boîte à outils spéciale pollinisateurs » pourrait être mise à disposition de l'ensemble des collectivités candidates**, pour les encourager et les accompagner dans la prise en compte de ces enjeux de préservation des pollinisateurs. Cette proposition correspond à l'une des étapes du scénario 1. Il s'agit de l'étape 5, qui présente et détaille les multiples intérêts d'une boîte à outils de ce type.

Le schéma suivant synthétise les propositions et limites évoquées pour ce scénario.

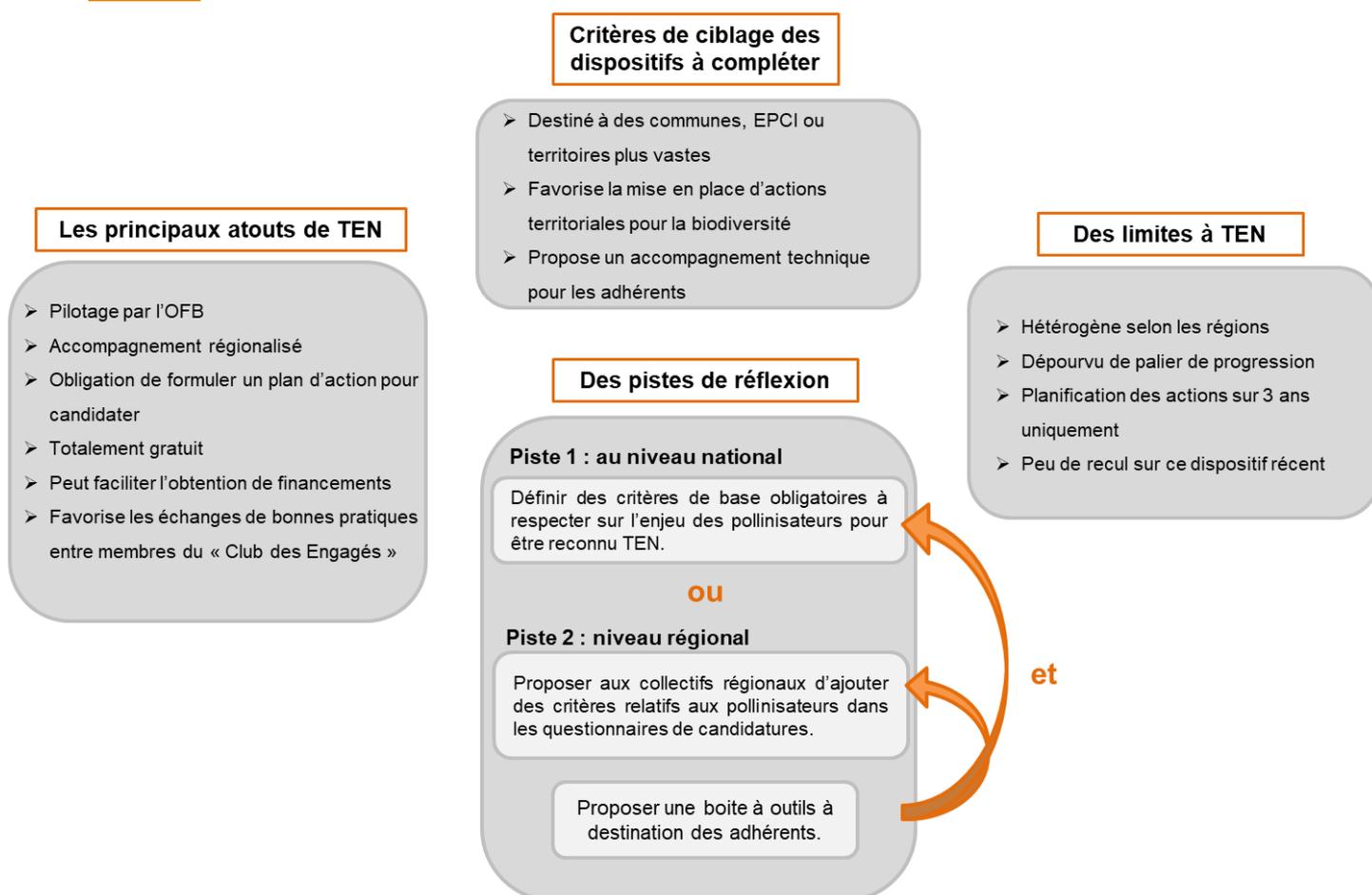


Figure 11 : Schéma bilan du scénario « compléter le dispositif TEN » (SOURCE : M. GONTHIER et T. PEDRON)

AVANTAGES COMPARES DES DEUX SCENARI

Le tableau ci-dessous liste les avantages comparés de chaque scénario. À noter qu'ils ne sont pas nécessairement exclusifs l'un à l'autre et peuvent être appréhendés comme des solutions complémentaires.

Tableau 11 : Avantages comparés des deux scénarii

Scénario 1 : Créer un label spécifique	Scénario 2 : Compléter un dispositif existant
<p>+ Plus grande visibilité pour le grand public, sur les enjeux liés à la préservation des pollinisateurs (car il s'agirait d'un outil spécifique à cet enjeu)</p> <p>+ Niveau d'exigence technique potentiellement plus élevé pour obtenir la labellisation (car l'outil serait conçu intégralement dans cette optique, et non sur la base d'un outil aux exigences techniques plus souples)</p> <p>+ Mise en place d'un réseau de territoires pilotes facilitant le partage d'expériences sur la thématique des pollinisateurs</p>	<p>+ Pas d'ajout d'un nouveau label dans le « millefeuille » des dispositifs existants (car on s'appuierait sur un outil déjà en place)</p> <p>+ Simplicité organisationnelle (car cela permettrait de se baser sur une gouvernance déjà opérationnelle)</p> <p>+ Inscription dans une démarche d'amélioration continue du dispositif ciblé (car un enrichissement du cahier des charges serait proposé, donnant d'autant plus de poids au dispositif déjà existant)</p>

Conclusion de l'étude de faisabilité

Cette étude de faisabilité permet de conclure qu'**il est effectivement envisageable de créer un label pour des territoires accueillants pour les pollinisateurs.**

La prospection d'initiatives inspirantes a mis en évidence le fait que **des plans d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sont à calibrer en fonction de plusieurs conditions** :

- garantir une cohérence entre les actions menées et la zone de mise en application ;
- s'inscrire sur du moyen/long terme, tant pour permettre leur mise en œuvre que pour espérer avoir un impact réel sur l'objectif d'accueil des pollinisateurs ;
- être en adéquation avec les compétences des structures impliquées et des partenaires potentiels.

Cette prospection a également mis en lumière **quatre grandes thématiques à prendre en compte** pour aborder de façon globale l'accueil des pollinisateurs sur un territoire. Il s'agit de :

- l'amélioration de la connaissance des enjeux liés aux pollinisateurs locaux et à leurs habitats ;
- le développement durable de l'apiculture ;
- la mise en œuvre d'actions avec les divers acteurs locaux ;
- la sensibilisation.

Les échanges au sein du comité de pilotage et des commissions thématiques ont abouti sur **une série de recommandations** pour la ou les structures qui souhaiteraient poursuivre dans cette voie. Des bases de ressources techniques telles qu'**une grille d'analyse des territoires, un cahier des charges et une boîte à outils**, ont été élaborées et seraient à finaliser avant d'être mises à disposition pour des territoires volontaires.

Si un label est envisageable, ce n'est pas pour autant une fin en soi. Il s'agit bien un moyen réfléchi dans le but d'encourager l'émergence de projets territoriaux ambitieux en matière de protection des pollinisateurs. À ce titre, d'autres moyens sont envisageables : **il serait notamment pertinent de compléter un ou plusieurs dispositifs existants**, pour y intégrer les enjeux d'accueil des pollinisateurs. À titre d'exemple, plusieurs pistes ont été proposées pour faire évoluer le dispositif « Territoires engagés pour la nature » en ce sens. Cela pourrait aussi être imaginé sur d'autres labels, comme Villes et villages fleuris ou encore APICité.

Au-delà de la création d'un label ou de l'apport de compléments à des dispositifs existants, **la mise en place d'un réseau de territoires pilotes sur l'accueil des pollinisateurs pourrait être une première étape**, afin d'engager une dynamique collective sur la base d'expériences portées localement.

Annexes

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APiCité	Villes et Villages Etoilés (VVE)	
PRESENTATION GENERALE	Type de label	Programme d'engagement national Il ne s'agit pas d'un label avec une marque déposée à l'INPI	Label national Marque simple semi-figurative déposée en 2001 auprès de l'INPI	Label européen Marque collective avec un RUG déposé au RNM	Label national Marque simple verbale déposée en 2015 à l'INPI	Label national "Villes et Villages étoilés" est une marque verbale simple déposée en 2008 à l'INPI "Territoires de Villes et Villages étoilés" est une marque verbale déposée en 2019
	Date de création	2019	1959	2014	2016	2009
	Cibles	En priorité destiné aux intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération) et/ou aux communes (villes et villages). Il est ouvert à toutes les collectivités infra-départementales, qu'elles soient rurales ou urbaines	Communes	A destination des agriculteurs et des apiculteurs. La labellisation concerne pour le moment 3 filières: viticulture, arboriculture et cultures annuelles (ex : ail). Il existe aussi des produits transformés labellisés	Toute collectivité infra départementale (y compris EPCI)	Dans un premier temps ouvert aux communes et depuis 2019 s'est élargie aux territoires (groupes administratifs de communes comme des intercommunalités ou parcs) avec la distinction "Territoires de Villes et Villages étoilés". 2021: 722 communes et 4 territoires labellisés
	Durée d'engagement	Dispositif d'engagement sur 3 ans (reconductible à condition de recandidater)	Engagement à durée indéterminée avec un contrôle tous les 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> •Les candidats s'engagent sur plusieurs années et sur au moins 30% de la surface de l'exploitation. •Certification à la production, accordée chaque année pour la récolte issue des exploitations et parcelles engagées 	Label accordé pour 2 ans (reconductible à condition de recandidater)	Label accordé pour 5 ans (reconductible à condition de recandidater)
OBJECTIFS ET ENJEUX	Objectifs	Engager un maximum de collectivités en faveur de la biodiversité. TEN vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.	Récompenser l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers: le fleurissement, le paysage et le végétal	<ul style="list-style-type: none"> •Favoriser les pratiques agricoles respectueuses des abeilles et des pollinisateurs pour œuvrer à la préservation des écosystèmes des insectes pollinisateurs •Aider les consommateurs à identifier les produits respectueux de l'abeille •Sensibiliser les producteurs et les entreprises à l'enjeu majeur que représente la survie de l'abeille 	Mettre en avant l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages	Valoriser les communes qui agissent ou veulent progresser pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne
	Enjeux	TEN s'intègre dans l'objectif global de stopper la perte nette de biodiversité inscrit dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'enjeu est de conjuguer préservation de la biodiversité et développement des territoires.	Identité paysagère et architecturale des communes Développement durable des communes	Travailler aux côtés des agriculteurs pour qu'ils deviennent une solution face au déclin des abeilles et des pollinisateurs (une des raisons principales étant l'utilisation de pesticides et par l'intensification de l'agriculture)	S'inscrit dans le prolongement du programme national "Abeille, Sentinelle de l'Environnement"(ASE) de l'UNAF : vise à sensibiliser et informer pour la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs sauvages	Lutter contre la pollution lumineuse et constituer une trame étoilée sur le territoire métropolitain et d'Outre-mer

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)	
GOUVERNANCE DU LABEL	Structure pilote	Piloté par l'Office Français de la Biodiversité et déployé en régions par les collectifs régionaux	Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)	Association Bee Friendly	UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française)	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN)
	Statut juridique	Etablissement public de l'Etat	Association loi 1901 sous tutelle du ministre du tourisme	Association loi 1901	Syndicat professionnel français	Association loi 1901 ayant obtenu en 2014 l'agrément national des associations de protection de l'environnement
	Missions dans le pilotage du label	Dans les faits les régions ont la main sur la mise en place du dispositif. L'OFB communique sur le dispositif à l'échelle nationale. Une animatrice TEN à l'échelle nationale gère l'animation des référents et animateurs régionaux TEN	Le CNVVF garantit le label et son organisation, accompagne les communes dans la valorisation de leur territoire et identité paysagère et coordonne le réseau Villes et Villages Fleuris et assure le développement et la promotion du label	L'association Bee Friendly garantit, élabore et gère le label	Le syndicat élabore garantit et gère le label avec l'appui de ses partenaires notamment du comité de labellisation	Elabore, garantit, gère le label. ANPCEN s'occupe également de l'évaluation des dossiers de candidature
	Salariés	Variable selon les collectifs régionaux. Par exemple : ARB Ile de France : 0,5 ETP (chargée d'études ingénierie territoriale) ARB Occitanie : 0,25 ETP (responsable accompagnement des acteurs) D'autres régions comme Auvergne Rhône Alpes ont un chargé de mission TEN à temps plein	4 ETP (directrice, chargée des adhésions et de la gestion administrative, chargé de l'animation, cheffe de projet)	4 ETP (directrice, 2 responsables technique, chargée de communication)	Le Conseil d'administration: 1) Les administrateurs : 12 élus apiculteurs 2) Les membres d'honneur : 6 apiculteurs L'équipe salariée: 10 ETP dont un service juridique, une attachée de presse à plein temps et un chargé de mission Abeille sentinelle de l'environnement	Le bureau (3 personnes) et le conseil d'administration (12 personnes) constituent les principales instances de l'ANPCEN Tous les membres de l'ANPCEN sont bénévoles
	Membres de structures partenaires du label	Variable selon les régions. Les collectifs régionaux sont appuyés par leurs partenaires ou des structures externes. L'ARB Occitanie fait par exemple appel à l'expertise du Cerema.	Voir les membres des structures du comité de labellisation	Membres actifs de l'association (Association française d'Agroforesterie, Association Noé, UNAF, LPO, DBIB– Deutscher Berufs und Erwerbsimkerbund e.V) Soutien des Institutions : instances de l'apiculture nationale (l'Union Nationale de l'Apiculture Française-22000 apiculteurs), européenne (European Professional Beekeepers'Association) sous le parrainage d'Apimondia et reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture qui a intégré le label Bee Friendly dans son plan de développement durable de l'Apiculture(2013)	Voir les membres des structures du comité de labellisation	L'ANPCEN s'entoure d'experts constituant le "Cercle des personnes ressources " de l'association et déploie sur le terrain un réseau de correspondants locaux bénévoles. Elle noue depuis 2011 des partenariats (ex : avec le PNC) et coopérations avec des réseaux nationaux (ex : association des petites villes de France, l'Institut national du Sommeil et de la Vigilance, IDA, Ascen, Centre de ressources trame verte et bleue...) afin de démultiplier ses actions et la pédagogie des différents enjeux de la qualité de la nuit.

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)
Délégation de compétences à d'autres échelles territoriales ?	OUI Le dispositif est co-porté à l'échelle nationale par l'OFB et Régions de France, avec les Agences de l'eau. Localement, il est porté par les collectifs régionaux (Conseil régional(R)EAL, Direction régionale de l'OFB, Agences de l'Eau concernées, Départements volontaires) avec l'appui de partenaires. Lorsqu'une Agence régionale de la biodiversité existe, elle facilite la mise en œuvre du programme.	OUI Le CNVFF délègue aux collectivités territoriales compétentes (régions et départements) ou à des organismes choisis par elles, la mise en œuvre des procédures d'accompagnement, d'animation et d'attribution des trois premiers niveaux du label	NON	NON	OUI Outre ses actions nationales, l'ANPCEN appuie son action locale sur un réseau de correspondants bénévoles dans les départements. Ces derniers alertent et sensibilisent toute l'année les citoyens et élus locaux. Ils accompagnent la signature de la charte d'engagements des communes et la participation des communes au label national des VVE
	Les collectifs régionaux assurent le déploiement de l'initiative, l'accompagnement des collectivités, l'évaluation et l'attribution de la reconnaissance ainsi que la valorisation des engagés à l'échelle locale et nationale. Les modalités et enjeux du dispositif diffèrent selon les régions.	Le réseau des départements et des régions réunit des élus, spécialistes du Public et du Privé de l'horticulture et du paysage, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, l'urbanisme, des jardiniers, professionnels du tourisme, acteurs de milieux associatifs			
PROCESSUS DE CERTIFICATION ET DE CONTRÔLE	Candidature à la labellisation Variable selon les régions mais globalement un questionnaire en ligne avec une trentaine de questions et des fiches d'action ou fiches projet à remplir par les collectivités. Elles doivent s'engager à réaliser un certain nombre d'actions (varie selon les régions) pour la biodiversité dans les 3 ans. Ouverture des candidatures au fil de l'eau pour certaines régions, d'autres ont des périodes définies (parfois calquées sur Capitale Française de la biodiversité)	1) Candidatures des communes auprès de leur département 2) Le département ou l'organisme agréé valide sur l'extranet du réseau "Villes et Villages Fleuris" la liste des communes candidates 3) Avant la visite du jury, la commune doit transmettre un dossier de présentation de la commune contenant les: •motivations de la commune pour l'obtention du label •éléments du contexte communal (culturel, social, économique, environnemental)	L'agriculteur devient partenaire du label en s'engageant pour plusieurs années (variable) sur au moins 30% de sa surface agricole utile (SAU), avec des objectifs précis à atteindre	Les collectivités s'inscrivent en remplissant un questionnaire d'évaluation remis par l'UNAF : Comporte 40 questions réparties en 5 grandes thématiques: 1) Développement durable (5 questions) 2) Gestion des espaces verts (8 questions) 3) Biodiversité (9 questions) 4) Apiculture (10 questions) 5) Sensibilisation (8 questions)	Les candidatures sont ouvertes individuellement aux communes et collectivement à des groupes administratifs de communes Pour les communes: la demande d'inscription se fait sur le site internet VVE, les communes paient ensuite des frais d'inscription puis remplissent un questionnaire en ligne comprenant : •des questions obligatoires (à renseigner au minima pour une labellisation 1 à 3 étoiles) •des questions optionnelles (à remplir pour une labellisation de 4 à 5 étoiles) Pour la distinction des territoires : chaque participant se voit attribuer un questionnaire spécifique permettant de compléter les résultats obtenus par les communes du territoire par les actions propres menées à l'échelle territoriale. Les candidatures collectives sont qualifiées par le nombre de communes du territoire labellisées et par l'examen de leurs actions propres

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)
Conditions d'attribution du label	<p>Le jury régional évalue le plan d'action des collectivités selon 4 critères principaux avant l'attribution de la reconnaissance:</p> <p>1) rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité</p> <p>2) contenir des objectifs de résultat précis et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts</p> <p>3) conduire à des effets positifs, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées</p> <p>4) contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics régionaux et nationaux</p> <p>Les conditions d'évaluation et d'attribution varient selon les régions (des exemples sont présentés dans le Benchmark 2)</p>	<p>Communes évaluées et sélectionnées selon des critères définis par le CNVVF et synthétisés dans une grille d'évaluation (voir Benchmark 2) prenant en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> •embellissement des espaces publics •embellissement du patrimoine paysager et végétal •pratiques mises en œuvre pour le respect de l'environnement •actions favorisant l'accueil, l'animation et la valorisation touristique <p>Le jury se base sur un référentiel des exigences attendues pour 1,2 ,3 ou 4 fleurs (document privé). L'évaluation ne se fait pas selon un système de points et dépend de la motivation des communes et des moyens mis en œuvre selon leur taille.</p>	<p>Les candidats sont évalués selon le référentiel Bee Friendly, un cahier des charges comprenant 27 critères répartis en 7 thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etat des lieux de l'exploitation agricole 2)Usage des produits phytopharmaceutiques écotoxiques 3)Origine du matériel végétal 4)Ressources continues pour les abeilles et préservation de la biodiversité 5)Partenariats locaux pour la protection des abeilles 6)Gestion de la fertilisation et de la fertilité des sols 7) Gestion de la ressource en eau <p>Le référentiel est adapté aux contraintes des secteurs d'activité auxquels il s'adresse (un spécifique à la viticulture, un pour les fruits et légumes, un pour les cultures annuelles en cours de construction).</p> <p>Pour obtenir la certification, il faut avoir au minimum une note globale de 33% et une note de 33% pour la thématique n°2.</p>	<p>Un comité de labellisation étudie les candidatures et accorde le label de niveaux 1, 2 ou 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche reconnue : 1 abeille - Démarche remarquable : 2 abeilles - Démarche exemplaire : 3 abeilles <hr/> <p>L'évaluation est basée sur plusieurs critères organisés selon les thématiques du questionnaire de candidature:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développement durable : Actions municipales 2)Gestion des espaces verts: Gestion différenciée, traitements écologiques et pratiques favorables aux pollinisateurs 3) Biodiversité: Plantes mellifères, diversité végétale et prairies fleuries 4) Apiculture: Formation, ruchers et lutte contre le frelon asiatique 5) Sensibilisation: Informations pédagogiques, événements autour des abeilles et pollinisateurs et repas bio en milieu scolaire 	<p>Critères de notation pour la labellisation des communes:</p> <p>L'ANPCEN ajuste ses critères lors de chaque édition et les renforce selon les évolutions de terrain et de la réglementation. Le label comportant 1 à 5 étoiles est décerné à l'issue d'une sélection, selon les points attribués au travers d'une notation des réponses apportées par les municipalités au questionnaire en ligne. Le label 1 étoile est attribué pour les communes ayant obtenu entre 1 et 150 points, le label 2 étoiles pour un score à partir de 151 points. Le label 3 étoiles est délivré à partir de 301 points, le label 4 étoiles à partir de 401 points et le label 5 étoiles est décerné à partir de 601 points</p> <hr/> <p>Critères de notation pour la distinction "Territoires de Villes et Villages étoilés"</p> <p>Un jury national de personnalités peut être constitué pour distinguer spécifiquement des groupes administratifs de communes. Il prend en compte:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les territoires devront avoir obtenu la labellisation de 2/3 des communes du territoire représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population 2) Les actions propres de ces groupes administratifs pour sensibiliser et inciter les communes à participer et les accompagner dans les démarches de progrès quant à l'évolution de la conception, des usages et des équipements d'éclairages extérieurs

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)
Comité de labellisation	Organisation partagée de la reconnaissance: NON Labellisation gérée par les régions (jury régional)	Organisation partagée de la labellisation : OUI •Commune : s'inscrit auprès de son département •Département : sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne pour se perfectionner •Région : attribue la 1ère, 2ème et 3ème fleur et propose les communes susceptibles d'être labellisées "4 fleur" au CNVVF. •CNVVF: coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4ème fleur ainsi que les différents prix nationaux	Comité de labellisation: constitue l'instance de gouvernance de l'association. Composition: • 3 apiculteurs professionnels et amateurs • 1 représentant de l'enseignement agricole • 2 associations de protection de la biodiversité (Noé & LPO) • 3 représentants du monde agricole ("Association Française Agroforesterie", Nous les vignerons de Buzet" et "Limdor"). Les membres participent à titre bénévole et se réunissent environ 1 fois par mois pour étudier les dossiers	→Constitué de membres de l'UNAF et de représentants des structures suivantes : •Hortis •Association Française d'Agroforesterie (AFAF) •Noé Comprend environ 7 à 8 personnes →Le comité de labellisation, composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales, actualise chaque année les critères du label →Il se réunit au moins 2 fois par an sur convocation de son président pour délibérer sur les candidatures présentées	Le label est décerné par un comité de sélection national. La composition du jury varie d'une édition à l'autre, en 2017 par exemple le jury national a réuni des représentants de l'ANPCEN, de ses partenaires et un maire : la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France, la LPO, les Eco Maires, Madame la Maire de la commune de Bosselshausen
	Composition variable selon les régions, par exemple: •En Ile de France : un jury technique d'environ 10 membres (ARB région, 4PNR, Agence de l'eau, départements de la région, DRIEAT) et politique de 19 membres (différents collèges constitutifs) •En Occitanie : CA de l'ARB Occitanie avec l'appui d'experts (Cerema)	Jurys départementaux et régionaux (4 membres pour une évaluation): Composition: Elus, professionnels, personnalités qualifiées dans le domaine du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement Jury national (70 membres mobilisables): Composition: Les membres du jury et le président de jury sont désignés par le CNVVF. Le jury national est composé d'élus, de professionnels et de personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage, de l'environnement	Comité de certification: Organisme certificateur indépendant reconnu par l'Etat		
Conditions de contrôle	Un bilan de l'exécution du plan d'action est réalisé au terme des 3 ans (modalités variables selon les régions)	Les communes labellisées sont contrôlées tous les 3 ans (par le jury national pour les 4 fleurs et par le jury régional ou agréé pour les 1, 2, 3 fleurs).	1) Audit annuel par le comité de certification sur les exploitations agricoles engagées. Le coût de l'audit est assuré par la structure candidate au label 2) Les rapports d'audit sont examinés par le comité de labellisation qui accorde ou non la conformité des productions avec le référentiel et l'autorisation à utiliser le logo BeeFriendly	Pas de contrôle pendant les 2 ans de validité du label mais au terme de chaque période de 2ans, le niveau du label sera réévalué (la commune doit de remplir de nouveau le questionnaire d'évaluation)	Il n'y a pas de contrôle durant les 5 ans de validité du label. Pour maintenir sa labellisation ou vouloir progresser d'une ou plusieurs étoiles, les communes doivent de nouveau candidater et remplir le questionnaire d'évaluation
Conditions de retrait	Pas de retrait durant les 3 ans de validité de la reconnaissance. Et pour après, on en débat actuellement !	•En cas de non règlement par la commune de sa cotisation annuelle • Le retrait d'un niveau du label est précédé d'un avertissement (le jury effectue un contrôle l'année qui suit cette décision)	En cas de non-respect des clauses du cahier des charges. Le comité de labellisation autorise ou non les adhérents à continuer d'utiliser le logo du label	En cas d'inexécution des obligations prévues dans le règlement du label et dans la convention	Au terme des 5 ans, les communes doivent participer à nouveau et remettre en jeu leur distinction faute de quoi le label sera automatiquement perdu A l'issue des 5 ans si la notation obtenue n'est pas suffisante ou si les conditions d'attribution du label ne sont pas respectées le label est retiré

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

		Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)
ANIMATION	PROGRESSION ET DISTINCTION	Il n'y a pas d'obligation de progression SI pour la reconduction	<p>Progression : 4 niveaux de labellisation</p> <p>Distinctions : Parmi les communes sélectionnées lors de la visite du jury national, ce dernier attribue chaque année différentes distinctions (elles peuvent être attribuées à une commune qu'une seule fois pendant 6 ans):</p> <p>Trophée Fleur d'Or, Prix national de l'arbre, Prix de la diversité végétale, Prix de la mise en valeur du patrimoine, Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs, Prix de l'action éducative et pédagogique, Prix national du Jardinier(ère), Prix de l'attractivité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères du cahier des charges sont structurés en plusieurs niveaux : un 1er niveau éliminatoire (seuil minimal à respecter) et 2 niveaux de progrès pour accompagner les structures dans une démarche d'amélioration continue • Une fois labellisée, les partenaires s'engagent à augmenter les surfaces engagées sur leur exploitation et à améliorer leurs pratiques pour augmenter leur niveau dans le référentiel. • A partir de la 2ème année, les structures engagées doivent obtenir une note minimale de 25% dans toutes les thématiques du cahier des charges. Chaque année, la structure doit progresser pour augmenter son score global 	<p>Les collectivités candidates peuvent recevoir une distinction 1,2 ou 3 abeilles selon leur degré d'engagement dans la démarche: jugée:</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnue -->1 abeille • remarquable--> 2 abeilles • exemplaire-->3 abeilles <p>Une fois titulaires du label, les collectivités s'engagent à poursuivre et améliorer leur démarche en faveur des pollinisateurs</p>	<p>Il existe 5 niveaux de labellisation pour les candidats allant de 1 à 5 étoiles. L'attribution du nombre d'étoiles se fait en fonction du nombre de points obtenus après évaluation du questionnaire. Des distinctions et encouragements sont également accordés par le jury national lors de chaque édition (par exemple catégorie "commune d'un espace protégé" ou "commune ayant cherché à inclure et sensibiliser les citoyens")</p>
	Accompagnement technique	<p>Assurer par les collectifs régionaux (variable d'une région à l'autre):</p> <p>Par exemple : ARB Ile de France : phase d'accompagnement en amont lors de la candidature (aide à la construction du dossier) et en aval de la reconnaissance (rendez-vous spécialisé avec la référente TEN pour les guider et identifier leurs besoins dans la mise en place de leur projet). Elle les conseille aussi sur la recherche de financements, propose la relecture de documents, met à disposition des ressources bibliographiques...</p> <p>ARB Occitanie : ne propose pas d'accompagnements individualisés mais collectifs (ateliers, webinaire...) sur des sujets plébiscités par les collectivités</p>	<p>Communes accompagnées par le réseau "Villes et Villages Fleuris" dans leurs démarches et projets avec des missions d'expertise, d'audit et de conseil. Chaque année, environ 2000 personnes sillonnent le territoire pour évaluer les communes et leur apporter conseils. A l'issue de l'évaluation, les communes labellisées reçoivent un rapport avec des recommandations (pistes d'amélioration)</p>	<p>Le partenariat avec l'équipe technique de Bee Friendly permet aux agriculteurs de rejoindre une communauté d'acteurs engagés dans des pratiques respectueuses des pollinisateurs (partage d'expériences et accompagnement), d'échanger avec les apiculteurs locaux et de donner de la visibilité à leurs productions respectueuses des abeilles par l'utilisation du logo</p> <p>3 piliers d'expertise technique pris en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pratique phytosanitaire • biodiversité • partenariat apiculteurs/agriculteurs 	<p>Pas d'accompagnement systématique mais des webinaires sont proposés (ex: sur le frelon asiatique) et une aide pour compléter le questionnaire de candidature peut être accordée sur demande des communes</p>	<p>L'ANPCEN a créé une boîte à outils à destination des équipes municipales comprenant entre autre : infographies, guide pratique, témoignages vidéos d'élus, une charte ANPCEN d'engagements volontaires soutenu par le ministère de la Transition écologique...</p> <p>L'association adresse un courrier personnalisé à chaque commune candidate, labellisée ou non pour lui indiquer son évaluation et des axes de progrès envisageables. Les correspondants de l'ANPCEN accompagnent les équipes municipales dans leurs démarches (notamment lors de la candidature), favorisent des expérimentations d'extinction en milieu de nuit..</p>
Accompagnement financier	<p>Aucun accompagnement financier prévu mais obtenir TEN est un gage de qualité et peut faciliter l'obtention de financements notamment dans le cadre d'appels à projets portés par les Agences de l'eau ou l'OFB.</p>	<p>Aucun accompagnement financier</p>	<p>Aucun accompagnement financier</p>	<p>Aucun accompagnement financier</p>	<p>Aucun accompagnement financier</p>	

Annexe 1 : Analyse comparée des fonctionnements généraux de 5 dispositifs déjà existants

	Territoires Engagés pour la Nature	Villes et Villages fleuris	Bee Friendly	APicité	Villes et Villages Etoilés (VVE)	
FINANCEMENT	Coût de la labellisation pour les adhérents	Candidature gratuite Communes labellisées : s'acquittent d'une cotisation annuelle auprès du CNVVF (calculée en fonction du nombre d'habitants sur son territoire) ex: 225€ pour une commune entre 5000 et 10 000 habitants et 1500€ lorsque la population est supérieure à 120 000 habitants	Les coûts de partenariat sont calculés selon chaque structure = Frais d'entrée en partenariat en 1ère année + Redevances annuelles d'utilisation du logo + Feuille de route technique	Collectivités engagées: s'acquittent d'une redevance annuelle (calculée selon la grille de redevance du label Apicité en fonction du nombre d'habitants) Par exemple: 500€ pour une commune entre 5000 et 10 000 habitants et 2000€ lorsque la population est supérieure à 100 000 habitants	Candidature gratuite pour les communes de moins de 200 habitants. Une contribution financière est demandée pour les autres: 50€ (entre 201 et 4999 habitants) et 100€ (plus de 5000 habitants)	
	Financement interne	Pas de financements fléchés pour le fonctionnement du dispositif	Le fonctionnement de VVF est financé par les cotisations des adhérents	Le fonctionnement de l'association est financé par les partenaires labellisés ou candidats au label, avec un coût calculé tous les ans selon chaque structure.	Le label est financé par la redevance des collectivités qui adhèrent au processus de labellisation	L'association est composée de bénévoles et vit principalement des adhésions et des dons
VALEURS AJOUTÉES DU LABEL POUR LES ADHÉRENTS	Retombées directes	Accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions, Acquisition de connaissances et de compétences sur la biodiversité (ex :formations), Crédit au plan d'action mis en œuvre pouvant faciliter l'obtention de financements, Visibilité à l'échelle nationale et internationale dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative "Engagés pour la nature" Valorisation nationale et locale (évènements, articles, journées de partage...) permettant d'augmenter l'attractivité du territoire Accès au réseau "club des engagés" réunissant les autres collectivités reconnues TEN	Le label est un levier pour le développement économique et environnemental des communes labellisées. Une commune labellisée est une commune : •conviviale •attractive •engagée dans le développement durable	•Une valeur ajoutée immédiate: l'image d'un produit mieux contrôlé, plus sain et sécurisé •Impact et sympathie auprès de tous les consommateurs •Une promotion en grandes et moyennes surfaces et lors d'évènements nationaux comme le Salon de l'Agriculture •Une exclusivité possible pour les pionniers dans chaque catégorie	En rejoignant le label, les collectivités bénéficient de: •Outils de communication numériques •Livrets des plantes utiles aux abeilles •Abonnement d'un an à la revue "Abeilles et Fleurs", mensuel de l'UNAF •L'UNAF s'engage à diffuser largement sur ses supports de communication (site internet, publications...) et lors d'évènements professionnels nationaux et internationaux, les images de tout évènement relatif à la labellisation des collectivités et à présenter sur son site officiel les collectivités labellisées.	Les communes participent soit pour entrer dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques soit pour valoriser leurs efforts déjà entrepris
COMMUNICATION	Acteurs	OFB, collectifs régionaux, collectivités engagées TEN, concours Capitale française de la biodiversité et partenaires (FNE, LPO, UNCP, Cerema...)	Le CNVVF, les acteurs du réseau CNVVF et les communes labellisées	Association Bee Friendly et ses partenaires, structures labellisées	UNAF, Collectivités labellisées, partenaires	ANPCEN, collectivités labellisées, partenaires, IDA
	Forme	L'OFB communique sur le dispositif à l'échelle nationale. Les collectifs régionaux font ensuite le relai sur le territoire. Cette communication peut prendre plusieurs formes : ateliers avec des partenaires locaux, évènements avec les communautés d'agglomération, syndicats de rivière...	Communication à destination du grand public via le site internet officiel de la marque "Villes et Villages Fleuris", la presse (informée sur les évènements par le CNVVF) des évènements et cérémonies de remise de prix Outils de communication à destination des communes labellisées : supports de communication sur l'intranet du CNVVF (charte graphique, kit de communication...), newsletter, réseaux sociaux, formations en ligne, webinaires, vidéos de présentation du label	•Une fois labellisées, les structures s'engagent à communiquer sur le label pour continuer son déploiement. •Communication sur le site de l'association, via le logo apposé sur les produits vendus en moyennes et grandes surfaces...	Lors de la signature de la convention, les collectivités s'engagent à communiquer sur le label APicité et diffuser les instruments de communication dédiés (flyers, affiches, charte graphique...). Elles sont invitées à mettre en place des panneaux à l'entrée des communes, intégrer le logo du label sur leurs documents officiels...	L'ANPCEN effectue une campagne de presse au minimum, lors du lancement et de l'annonce des résultats. L'association communique sur les résultats du concours et parfois sur certaines pratiques des candidats Les communes et territoires labellisés s'engagent à faire la promotion de leurs actions menées avec l'ANPCEN (valorisation sur leur site et publications communales et à faire le lien en pointant vers le site de l'ANPCEN) L'association International Dark sky Association a décerné en 2013 un trophée à l'association pour son "leadership audacieux"

Annexe 2 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Territoires engagés pour la nature

Territoires Engagés pour la Nature						
Région Ile de France ★ : Obligation de s'engager à mettre en place et atteindre au moins 1 action dans ce(s) critère(s) sous 3 ans			Région Occitanie			
Thèmes	Aménagement du territoire : <i>Démarche de planification en faveur de la biodiversité</i>	Biodiversité locale: <i>Gestion et suivi</i>	Biodiversité et citoyenneté	Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques	Intégrer la biodiversité dans l'aménagement	Connaitre et mobiliser autour de la biodiversité
Critères						
Critères de la grille d'évaluation favorables aux pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> •Contribuer à l'acquisition d'espaces naturels, forestiers ou agricoles dans le but d'assurer leur protection foncière et environnementale •Mettre en place un ou des état(s) des lieux de la biodiversité ou diagnostic(s) écologique(s) du territoire : préciser avant quelle action (ex: avant un plan de gestion) et sous quelle forme (étude de faune, flore, atlas de la biodiversité communale et intercommunale...) <p style="text-align: center;">★</p> <ul style="list-style-type: none"> •Cartographie des habitats naturels •Mener un diagnostic de la Trame Verte et Bleue ★ •Favoriser la végétalisation des toitures (et/ou des façades) dans la rénovation ou la construction neuve de bâtiments publics ou privés •Soutenir l'installation ou le maintien d'exploitations agricoles, sylvicoles ou halieutiques respectueuses de l'environnement (AB, Agroforesterie...) 	<p>Végétalisation★: Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales, utilisation de végétaux sauvages issus de collectes responsables en milieu naturel dans la région biogéographique considérée, fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité, végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive, fauche tardive des espaces en herbe, plan de fauche pluriannuel, maintien des zones en friche et de zones refuges, limitation des fauches des accotements routiers, plantations de légumes et de plants aromatiques, création de haies d'essences variées et adaptée aux conditions locales, plantation d'arbres d'essence variées et adaptées aux conditions locales pour la création et ou le renouvellement des alignements, Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied, recherche d'une identité paysagère locale, génie végétal adapté aux ripisylves</p>	<p>S'engager à mettre en place au moins un processus participatif relatif à la biodiversité parmi ceux proposés (dont le dispositif SPIPOLL: Suivi photographique des insectes pollinisateurs, réalisation d'hôtels à insectes) ★</p>	<p>Maintenir et restaurer les espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> •Contribuer à la gestion des populations d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes 	<p>Mettre en œuvre des actions visant à préserver la biodiversité des sols (arrêt de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien d'espaces verts, reconstruction des sols, soutien aux pratiques agro écologiques réduisant l'utilisation d'intrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser des diagnostics écologiques sur le territoire •Mettre en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux (ex: SPIPOLL)
	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (délimitation locale des réservoirs de biodiversité, de la trame verte et bleue sur le plan de zonage...) •Mettre en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la Trame Noire en réduisant la pollution lumineuse: Labellisation "Villes et villages étoilés", extinction de l'éclairage sur tout ou 	<p>Sols★:maintien de bois mort au sol, maintien des laisse de mer etc., utilisation de semis d'engrais verts, utilisation de compost produit localement, encourager l'enherbement spontané des surfaces stabilisées, des cheminements, des pieds d'arbres, restauration des sols après démantèlement des sites construits</p> <p style="text-align: center;">Réaliser un ou des diagnostics de sol</p>	<p>Mettre en place au moins une action d'éducation à la nature parmi celles proposées dans le formulaire (14)</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (délimitation locale des réservoirs de biodiversité, de la trame verte et bleue sur le plan de zonage...) •Mettre en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la Trame Noire en réduisant la pollution lumineuse: Labellisation "Villes et villages étoilés", extinction de l'éclairage sur tout ou 	<p>Intégrer la nature "en ville": mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité dans la gestion de ses espaces verts:</p> <ul style="list-style-type: none"> • labellisations Eco-Jardin, APICité, Objectif 0 phyto •Gestion différenciée/fauche tardive •Paillage des espaces verts •Jachères fleuries •Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans tous les espaces y compris le cimetière et terrains de sport 	<ul style="list-style-type: none"> •Proposer des actions de préservation de milieux naturels et/ou de la biodiversité auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques locaux (ex: réalisation d'hôtels à insectes, pose de nichoirs)

Annexe 2 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Territoires engagés pour la nature

Territoires Engagés pour la Nature						
Région Ile de France ★ : Obligation de s'engager à mettre en place et atteindre au moins 1 action dans ce(s) critère(s) sous 3 ans			Région Occitanie			
Thèmes Critères	Aménagement du territoire : Démarche de planification en faveur de la biodiversité	Biodiversité locale: <i>Gestion et suivi</i>	Biodiversité et citoyenneté	Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques	Intégrer la biodiversité dans l'aménagement	Connaitre et mobiliser autour de la biodiversité
		<ul style="list-style-type: none"> •Ne plus utiliser de bâches plastiques dans les aménagements paysagers de la collectivité ★ •Ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire ou biocide comportant un pictogramme de danger pour l'entretien des espaces extérieurs dont elle a la gestion (sauf obligation préfectorale) ★ •Ne plus utiliser aucun engrais chimique sur les espaces extérieurs dont elle a la gestion (sauf éventuellement sur les terrains de sport) •Encourager des projets portant sur la diversité cultivée •Mettre en place des mesures de gestion des proliférations de populations d'espèces végétales ou animales envahissantes qu'elles soient exotiques ou non •Mettre en place des mesures pour réduire la pollution lumineuse nocturne •Etre engagé dans une démarche de labellisation de la gestion écologique des espaces verts (Eco Jardin, Espace végétal écologique, Jardin de Noé...) •Promouvoir la gestion alternative des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols et/ou soutenir la mise en place de mesures pour la faune aquatique ou les zones humide sur le territoire ★ •Mettre en œuvre un programme de formation sur la biodiversité pour les agents des différents services ★ •Mettre en œuvre un programme de suivi et d'observation naturaliste impliquant ses agents de manière active (Protocole Papillons Gestionnaires, Florilèges Prairies, Observatoire participatifs des Vers de 		<p>partie de l'espace public, modulation des niveaux d'éclairage, modification de l'orientation de l'éclairage, utilisation de lampes aux températures de couleurs préservant la santé humaine et la biodiversité</p> <p>Mettre en place des actions concrètes de préservation ou de restauration de la Trame Verte et Bleue: Plantations de haies en milieu ouvert ou semi ouvert, plantation de strates végétales complètes et connectées (herbacées, arbustives, arborées), connexion d'espaces verts et urbains entre eux et avec les espaces de nature environnants, renaturation de berges, restauration de ripisylves et zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales •Non implantation d'espèces exotiques envahissantes •Fleurissement avec des plantes vivaces •Enherbement spontané des surfaces stabilisées, des cheminements et des pieds d'arbres •Plantation de plantes mellifères/ création de spirales aromatiques •Gestion par éco pâturage •Création de micro-milieux (mares, zones humides, prairies, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiées à la nidification d'abeilles solitaires...) •Préservation de vieux arbres à cavités et arbres morts sur pied •Abris pour la faune(nichoires, hôtels à insectes...) •mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et/ou de construction (cartographie de micro-corridors écologiques à l'échelle du quartier, végétalisation des bâtiments...) 	

Annexe 2 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Territoires engagés pour la nature

Territoires Engagés pour la Nature						
Région Ile de France ★ : Obligation de s'engager à mettre en place et atteindre au moins 1 action dans ce(s) critère(s) sous 3 ans			Région Occitanie			
Thèmes Critères	Aménagement du territoire : Démarche de planification en faveur de la biodiversité	Biodiversité locale: <i>Gestion et suivi</i> Terre etc.)★	Biodiversité et citoyenneté	Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques	Intégrer la biodiversité dans l'aménagement	Connaitre et mobiliser autour de la biodiversité
Critères de la grille d'évaluation spécifiques aux pollinisateurs		<p>Pollinisateurs et autres fonctions écologiques ★:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Sensibilisation à la pollinisation et au cycle du vivant via l'apiculture •Plantation de plantes nectarifères adaptées aux conditions locales •Création de spirales aromatiques •Création de micro-milieux : mares, zones humides, prairies, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d'abeilles solitaires etc. •Utilisation de techniques alternatives pour lutter contre les ravageurs (compagnonnage, lutte biologique intégrée etc.) •Gestion pastorale extensive <p>Mettre en place au moins un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces protégées, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologiques des milieux (notamment les pollinisateurs sauvages) avec le concours d'une structure scientifique d'appui (association naturaliste, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, bureau d'études spécialisés etc.)</p>				

Annexe 3 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Villes et villages fleuris et APicité

Thèmes Critères	Villes et Villages Fleuris			APicité			
	Patrimoine végétal et fleurissement	Gestion environnementale	Développement durable (DD)	Gestion des espaces verts	Biodiversité	Apiculture	Sensibilisation
Critères de la grille d'évaluation favorables aux pollinisateurs	<p>Pour les arbres, arbustes et plantes grimpantes, est évalué :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Diversité botanique -Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux -Qualité d'entretien et mesures de protection -Renouvellement <p>Pour le fleurissement est évalué:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Diversité botanique -Pertinence des compositions en fonction des lieux -Créativité -Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume) 	<p>Actions en faveur de la biodiversité:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connaissance et inventaire -Protection -Sensibilisation <p>Actions en faveur des ressources naturelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Protection des sols -Economie et origine des ressources en eau -valorisation des déchets verts -Méthode alternative d'entretien -Energie (réduction de consommation et solutions alternatives) -Autres actions contre le changement climatique (ilot de fraîcheur, déminéralisation des sols...) 	<p>Participation à une opération ou un concours national relatif au DD et/ou à la biodiversité (VVF, Capitale française de la biodiversité, Jardin de Noé...)</p> <p>Bénéficier d'aides financières relatives au DD (TEPCV, FEDER, LIFE...)</p> <p>La collectivité exige une prise en compte exemplaire de la biodiversité dans ses appels d'offres publics</p>	<p>Gestion différenciée des espaces verts sur la commune: Fauche tardive, sélection d'espèces locales, recours à des moyens de lutte biologique, lutte intégrée, valorisation de biomasse en amendements des sols</p> <p>Plan de formation à destination des agents intégrant des thématiques agro écologiques sur la gestion des espaces verts</p> <p>Précisions sur la politique appliquée par la collectivité concernant l'usage des produits phytosanitaires (0 pesticide sauf sur quelques espaces ou 0 pesticide total)</p> <p>Utilisation de méthodes alternatives au désherbage chimique (paillage, désherbage mécanique, désherbage thermique, absence de désherbage)</p> <p>Prise en compte des maillages verts au sein des documents d'aménagement du territoire (PLU, SRCE...)</p>	<p>Réalisation d'inventaire de la biodiversité et/ou études écologiques avant un projet d'aménagement</p> <p>Y a-t-il davantage de plantations de plantes pérennes que de plantes annuelles ?</p> <p>Diagnostic du type de milieux constituant les espaces communaux et de leur mode de gestion (prairies naturelles ou semi naturelles, zones humides, friches, bois, bandes enherbées...)</p> <p>Mise en place de mesures pour lutter contre les espèces envahissantes</p> <p>Recensement des agriculteurs bio ou engagés dans des pratiques agro-écologiques</p> <p>Soutien local à l'agroécologie</p>	<p>Recensement des ruches (publiques ou privées), des apiculteurs sur le territoire.</p> <p>Décrire l'évolution du nombre de ruches sur le territoire depuis ces dernières années</p>	<p>Sensibilisation auprès des habitants sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides, notamment en vue de la seconde partie de la loi Labbé</p> <p>Présence d'hôtels à insectes</p>

Annexe 3 : Analyse comparée du contenu technique proposé par Villes et villages fleuris et APiCité

Thèmes Critères	Villes et Villages Fleuris		APiCité				
	Patrimoine végétal et fleurissement	Gestion environnementale	Développement durable (DD)	Gestion des espaces verts	Biodiversité	Apiculture	Sensibilisation
<p>Critères de la grille d'évaluation spécifiques aux pollinisateurs</p> <p>Pour les pelouses, prairies, plantes mellifères/nectarifères est évalué :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux -Qualité d'entretien 					<p>Réalisation de semis ou plantations de plantes et arbres mellifères (lesquelles, dans quelles proportions, sur quels espaces, critères de sélection des plants, pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA))</p> <p>Abriter des prairies naturelles ou semi naturelles (superficie, nombre de fauches et période de fauche)</p> <p>Préciser la politique en termes de maintien des haies</p>	<p>Mise à disposition de terrains communaux à destination des apiculteurs locaux pour accueillir leurs ruches</p> <p>Réalisation d'analyses polliniques de miel</p> <p>Recensement et/ou mise en place de mesure de lutte contre le frelon asiatique (piégeage des reines au printemps, aide à la destruction des nids, sensibilisation auprès des habitants</p> <p>Collectivité en lien avec des structures apicoles locales (si oui, quels projets ?)</p> <p>Mise en place de formations en apiculture sur le territoire</p>	<p>Organisation d'événements pour sensibiliser les citoyens aux problématiques liées aux abeilles et aux pollinisateurs (fête de l'abeille, semaine sans pesticides...)</p> <p>Informations pédagogiques sur l'abeille et les pollinisateurs à destination des habitants</p> <p>Mise en place d'actions en lien avec les écoles sur le thème des pollinisateurs</p> <p>Sensibiliser les autres parties prenantes du territoire aux enjeux liés à la biodiversité et aux pollinisateurs</p>

Annexe 4 : Membres du comité de pilotage

Prénom Nom	Structure	Poste
Véronique Boussou	OFB	cheffe du service Appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées
Adrien Jailloux	OFB	chargé de mission Biodiversité terrestre, parcs nationaux et aires protégées
Aurélien Daloz	OFB	chef adjoint du service Usages et gestion de la biodiversité
Alexis Rondeau	OFB	chargé de mission Formations « espèces et écosystèmes », réserves naturelles de France
Marie Thomas	OFB	chargée de mission Agriculture et forêt
Rémy Chevenement	EP PNC	directeur adjoint, président de la commission agriculture des PNx
Viviane de Montaigne	EP PNC	cheffe du pôle Agri-environnement
Tifenn Pédron	EP PNC	chargée de mission Apiculture et pollinisateurs
Thierry Mougey	Fédération des PNR de France	chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace
Hadrien Gens	RNN Lac de Remoray	chargé de missions Ornithologie et entomologie
Serge Gadoum	OPIE	chef de projet Pollinisateurs sauvages
Bertrand Schatz	CNRS	directeur du GDR Pollineco
Henri Clément	UNAF	secrétaire général
Axel de Courtye	ITSAP	directeur général

Annexe 5 : Fiches projets



OBJECTIF

- Préserver les abeilles sauvages en milieux urbains et périurbains
 - ➔ publics ciblés : gestionnaires d'espaces, grand public en milieu urbain, futurs agriculteurs, enseignants (+élus locaux ?)

ACTIONS MENEES

- **Aménagements et suivi de leur efficacité** : hôtels à abeilles sauvages, carrés de sol, spirales à insectes
- **Etude scientifique** sur les abeilles sauvages suivant un gradient d'urbanisation, pour comprendre et préconiser des gestes adaptés à la survie des abeilles dans la gestion des espaces
- **Formations pour une gestion alternative et écologique des habitats naturels, agricoles et urbains** à destinations des professionnels des espaces verts, agriculteurs, paysagistes, étudiants en formation agricole
- **Sensibilisation** : expositions, conférences, animations en primaire et secondaire, journées d'informations sur les sites aménagés
- **Démarches participatives** avec différents niveaux d'implication (aménagements de jardin, aménagement de ville, formation à la détermination, etc.)
- **Guides de gestion** et autres supports de communication

HISTORIQUE DU PROJET

La destruction des habitats dans les espaces agricoles et semi-naturels et l'intoxication des milieux causent des pertes de biodiversité. Les zones urbanisées et résidentielles deviennent des refuges de nombreuses espèces animales et végétales. Il est nécessaire de s'intéresser aux ressources disponibles dans ces zones et aux moyens de les améliorer pour enrayer le déclin.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2010 - 2014

Zone d'emprise

Agglomération du Grand Lyon et alentours, plus de 1 250 000 habitants

Dispositif

Life+ Urbanbees

Structures porteuses :

Arthropologia, INRAE Avignon

Partenaires : Villes de Lyon Villeurbanne, Université de Lyon, Natural History Museum of London

Contacts et site internet

équipe pollinisation & écologie des abeilles : bernard.vaissiere@avignon.inra.fr
association Arthropologia : infos@arthropologia.org.

<https://urbanbees.eu/>

Quelques éléments d'information sur les milieux urbains

Un contexte chimique : on trouve moins de pesticides dans les zones urbaines et périurbaines qu'en zone d'agriculture conventionnelle

Un contexte bioclimatique : les villes sont 2 à 3 degrés plus chaudes que la campagne environnante.

Les abeilles sont des insectes globalement thermophiles, qui nichent volontiers dans les milieux réchauffés.

Un contexte botanique : les villes proposent une floraison étalée sur la majeure partie de l'année avec une diversité de plantes indigènes, exotiques et de cultivars.

Un contexte sociétal : 72 % de la population européenne (77 % pour la France) vit en milieu urbain, un large public à sensibiliser !



nts



Labellisée Ecocité en 2009, ViaSilva se construit selon des principes de gestion urbaine durable (utilisation raisonnée et optimisée des ressources, solutions innovantes du point de vue énergétique, assainissement, mobilité...).

Biodiversité, écologie, diversité des usages, mixité des logements et des activités : ViaSilva expérimente et s'enrichit avec l'implication des habitants à sa co-construction.

OBJECTIF

■ Expérimenter et innover pour montrer qu'il est possible pour toute organisation et collectivité de se saisir du PNA pollinisateurs et d'en appliquer les principes dans la mesure de ces moyens.

→ publics ciblés : citoyens, élus et gestionnaires locaux

ACTIONS MENEES

- **Créer/maintenir des aménagements et pratiques favorables** aux pollinisateurs facilement reproductibles et peu coûteux
- **Développer la connaissance et évaluer les mesures engagées**
- **Sensibiliser, former** les élus, gestionnaires et citoyens afin que les aménagements perdurent. Créer une gouvernance locale et une convention pluriannuelle entre les parties

2017 : journées "rencontres viasilva"

2018 : inventaires sur les abeilles 1 an avant des travaux (ex : reprofilage d'un ruisseau) réalisés dans le cadre des mesures compensatoires. Discussion des aménagements et de leur gestion dans un GT avec maîtrise d'œuvre, paysagistes, bureaux d'études, ville, associations naturalistes.

HISTORIQUE DU PROJET

Le principe ERC (éviter, réduire, compenser) est appliqué à ce projet de développement urbain, pour limiter son impact sur les espèces protégées et les habitats semi-naturels. Des mesures compensatoires réglementaires accompagnent la dimension environnementale. Pour aller plus loin, l'association « Bretagne Vivante » a proposé une déclinaison locale du PNA pollinisateurs, pour mettre en place des actions volontaires en faveur des pollinisateurs sauvages.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

A partir de 2017 – en continu

Zone d'emprise

Cesson-Sévigné et Rennes, sur 600 ha (2 ZAC de 200 ha actuellement)

Dispositif

Projet de développement urbain

Structure porteuse du volet PNA

Association Bretagne Vivante

Partenaires : Cesson-Sévigné, Rennes Métropole, Rennes, Thorigné-Fouillard, SPLA ViaSilva, groupements de maîtrise d'œuvre urbaine

Contacts et site internet

Bretagne Vivante : Patrick Jézéquel

gomjabar35@hotmail.fr

SPLA VIASILVA : Soizic Nué

soizic.nue@territoires-rennes.fr

Service espaces verts : Fabrice Jan

fabrice.jan@ville-cesson-sevigne.fr

Maîtrise d'œuvre : Anne Blouin

anne.blouin@d-et-a.fr

<http://www.viasilva.fr>



Territoire, agriculture et abeilles

OBJECTIF

- Développer dans l'ensemble des 11 établissements agricoles (publics et privés) une dynamique autour de l'apiculture et des services rendus par les pollinisateurs sauvages.
 - ➔ public directement ciblé : enseignants de filière agricole

ACTIONS MENEES

1^{ère} étape : Les établissements agricoles et structures partenaires se sont réunis pour définir un plan d'action.

But de la réunion :

- sensibiliser et former les enseignants aux pollinisateurs
- mobiliser les exploitations agricoles
- rédiger un module de formation

2^e étape : Un programme de 3 journées de formation pour les enseignants a été mis en place

- **Journée 1 : Présentation d'un outil de diagnostic permettant de déterminer le potentiel nectarifère et pollinifère d'un territoire**
- **Journée 2 : Mise en évidence des relations entre acteurs du territoire**
 - enjeux de la filière apicole aux niveaux national et régional,
 - expérimentations menées par l'ITSAP avec le CNRS,
 - témoignage d'un apiculteur sur les relations avec les agriculteurs
 - visite du rucher et de la miellerie collective du lycée agricole.
- **Journée 3 : Focus sur l'abeille en particulier biologie et ouverture d'une ruche**

HISTORIQUE DU PROJET

Dans le cadre du projet « **enseigner à produire autrement** », la région Basse-Normandie a retenu comme axe de travail l'apiculture durable.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2015 - 2017

Zone d'emprise

Normandie

Dispositif

Casdar régional transition agro-écologique

Structures porteuses :

11 établissements d'enseignement agricole

Partenaires/intervenants : réseau DEPHY Ecophyto animé par Agrial, association de l'Abeille Normande du Calvados, DRAAF, ITSAP

Contacts et site internet

Jean-Luc Toullec, animateur réseau biodiversité de l'enseignement agricole (Réso'Them) : jean-luc.toullec@educagri.fr
Emmanuel Bon, CM ADT en Normandie : emmanuel.bon@educagri.fr
Faustine Chartreux, enseignante agronomie EPL de Sées : faustine.chartreux@educagri.fr
Luc Lecarpentier, enseignant agronomie EPL de St-Hilaire du Harcouet : luc.lecarpentier@educagri.fr

<https://adt.educagri.fr/exploitations-et-ateliers-technologiques/la-transition-agro-ecologique/laureats-casdar-tae/normandie-apiculture.html>



OBJECTIF

■ Rédiger un plan d'actions 2019-2029 pour assurer la mise en place de programmes de conservation cohérents sur la région transfrontalière :
Éviter le déclin d'espèces rares, vulnérables – Préserver/restaurer les communautés de pollinisateurs, habitats, continuités et échanges entre les populations – Maintenir/restaurer le service écosystémique et agronomique

- publics visés dans les actions menées : grand public, naturalistes
- publics visés par le plan d'actions : structures/associations environnementales, gestionnaires d'espaces, décideurs...

ACTIONS MENEES

- **Sensibilisation du grand public** avec pour pédagogie :
Je découvre ... j'observe ... j'agis !
- **Formations à la détermination** des pollinisateurs au sein de structures naturalistes (cycles de formation sur 4 ans) puis pour des volontaires autres (identification jusqu'au genre) - 600 personnes
- **Suivi scientifique** par des inventaires
- **Rédaction du plan d'actions 2019-2029**
 - Axe 1 : amélioration des connaissances**
 - 1 - combler les lacunes de connaissances
 - 2 - suivi des pollinisateurs
 - Axe 2 : partage des connaissances et sensibilisation**
 - 1 - sensibilisation et incitation à agir
 - 2 - diffusion de la connaissance et des bonnes pratiques
 - 3 - mobilisation des réseaux d'observateurs
 - Axe 3 : favoriser les pollinisateurs par des actions concrètes**
 - 1 - changement de pratiques à large échelle
 - 2 - gestion adaptée des différents types d'espaces
 - 3 - promouvoir les bonnes pratiques par l'exemple

HISTORIQUE DU PROJET

Le CEN-NPC portait un projet sur les bourdons. Un partenariat avec des chercheurs belges s'est établi pour la détermination. Le contact naturalistes/chercheurs s'est ensuite élargi (associations, gestionnaires d'espaces, etc.).

Quelques retours d'expérience et conseils

Ne pas découpler sensibilisation et action – il est urgent d'agir.

Veiller à avoir un suivi de l'animation en fin de projet, pour la pérennité des informations et des actions.

Etre sur tous les fronts c'est passionnant, mais attention aux calibrages des actions en fonction des ETP.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2016 - mars 2020

Zone d'emprise

62 000 km² / franco-belge

Dispositif

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

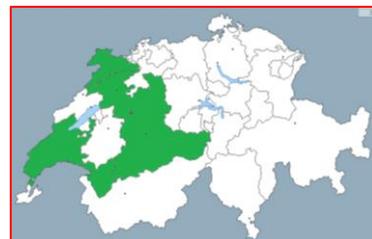
Structure porteuse : Université de Mons

Principaux partenaires : CEN Nord Pas de Calais, GON, Université de Liège, Département Pas de Calais, Eden62, natagora, natuurpunt

Contact et site internet

Cédric Vanappelghem, Responsable scientifique, CEN-NPC
cedric.vanappelghem@espaces-naturels.fr

www.sapoll.eu



OBJECTIFS

- Encourager les pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs
- Favoriser les échanges et la communication apiculteurs/agriculteurs
- Améliorer les ressources alimentaires et les lieux de nidification

→ publics ciblés : agriculteurs, apiculteurs

ACTIONS MENEES

- **Proposition de mesures** à contractualiser pour les agriculteurs

1- semis légumineuses fourragères sous couvert de la culture principale
2- ressources florales dans les PT (10% de la PT laissés sur pied pour les coupes du 1er juin au 31 août)
3- fauche retardée des PT
4 -5 - renoncer aux insecticides foliaires dans la culture de betterave à sucre et sur cultures fleuries
6- fauche sans éclateur sur les prairies
7- création et entretien d'emplacement(s) pour un rucher à l'année
8- création et entretien de zones de haute biodiversité naturelle dans les vignobles
9- structures de nidification pour abeilles sauvages

- **Création d'un outil informatique de gestion du rucher**, ApiNotes : lien avec les affaires vétérinaires, accompagnement technique, accès à l'historique des activités de l'apiculteur
- **Suivi scientifique** des impacts des changements de pratiques api et agri par monitoring sur les colonies d'abeilles domestiques (évolution varroa, analyse de pollen et de miel, méthode ColEval, etc.)
- **Evénements** pour les agriculteurs et/ou apiculteurs
Pour les agriculteurs, en cas d'inscription à des mesures sur 1 ou 2 ans (resp. 3), participation obligatoire à 1 événement (resp. 2)

2020 : 30 apiculteurs impliqués et des centaines d'agriculteurs (**à vérifier : Est-ce que les mesures concernent tous les agriculteurs des cantons ou seulement ceux autour des ruchers suivis ?**)

HISTORIQUE DU PROJET

Le projet a été initié sur le Canton de Vaud, puis s'est élargi. Il est parti du constat d'un déficit de communication sur les enjeux liés aux pollinisateurs auprès du milieu agricole, ainsi qu'entre les apiculteurs et les agriculteurs.

Conseil

La rémunération des changements de pratiques agricoles permet de compenser la prise de risque.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2018 - 2023

Zone d'emprise

Cantons de Vaud, du Jura et de Berne

Dispositif

Dans le cadre du « Programme d'utilisation durable des ressources naturelles » selon les art 77a et 77b de la LAgr.

Financement à 80% par la Confédération et 20% par les Cantons

Structures porteuses :

Cantons de Vaud, du Jura et de Berne

Partenaires : Prométerre et la Fondation rurale interjurassienne

Contact et site internet

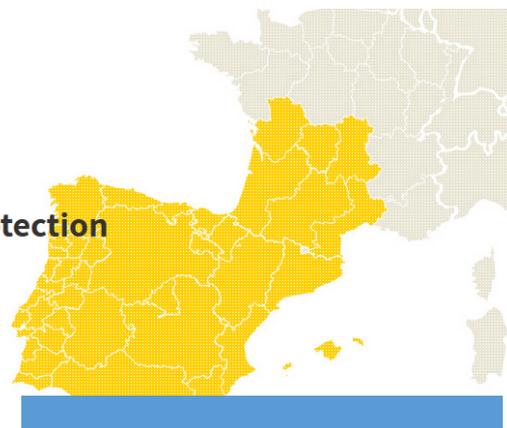
Aurélie Heinis (DGAV)
021 557 91 82
aurelie.heinis@vd.ch

<https://www.prometerre.ch/prestations/projet-s-et-acquisitions-de-references/agriculture-et-pollinisateurs>



Poll-Ole-GI SUDOE

Rural green infrastructure for pollinator protection



OBJECTIFS

- Développer et renforcer les infrastructures agro-écologiques dans les cultures d'oléagineux (focus sur tournesol et colza), pour restaurer les services écosystémiques et fournir des habitats et des ressources aux pollinisateurs.
- Augmenter les cultures entomophiles et la biodiversité végétale, accroître la productivité de ces cultures, réduire le risque écotoxicologique vis-à-vis des pollinisateurs et la dispersion des nutriments et des contaminants agrochimiques.
- Orienter les politiques européennes dans ses choix stratégiques, pour tendre vers une production alimentaire durable

→ publics ciblés : décideurs des politiques agroenvironnementales

ACTIONS MENEES

- Evaluation des facteurs anthropogéniques sur les pollinisateurs et études des opportunités d'amélioration des éléments paysagers
- Mise en place et évaluation de l'efficacité des IAE pour les pollinisateurs et le service de pollinisation
 - conception de mélanges floraux adaptés localement
 - création d'indicateurs, de modèles d'analyse
- Communication sur l'intérêt des IAE, pour une prise en compte dans la politique européenne

HISTORIQUE DU PROJET

La plantation d'arbustes à floraison saisonnière favorise les populations de pollinisateurs sauvages par la conservation de l'espace naturel.

Elle agit ainsi en faveur de la protection de ces insectes et facilite la provision de services de l'écosystème.

Les floraisons de colza s'étalent d'avril-juin et de tournesol de juillet à septembre. Au cours de ces périodes, ces cultures sont une ressource importante pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

La pollinisation par les insectes n'est pas indispensable pour ces plantes, néanmoins elle améliore les rendements des récoltes et la qualité des semences.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2016-2019

Zone d'emprise

Espagne, Portugal, Sud-Ouest de la France

Dispositif

Interreg SUDOE program

Structure porteuse :

Université de Burgos

Principaux partenaires : Universités de Madrid et de Coimbra, CNRS, INRA Entomologie

Contact et site internet

secretary@pollolegi.eu

<https://www3.ubu.es/poll-ole-gi/fr/>



Benefitting Ecosystems through Evaluation of food Supplies for Pollination to Open up Knowledge for End users

OBJECTIFS

- Augmenter la diversité des pollinisateurs et les rendements de cultures de 10%
- Créer des agrosystèmes plus durables et résilients

→ publics ciblés : décideurs politiques, agriculteurs

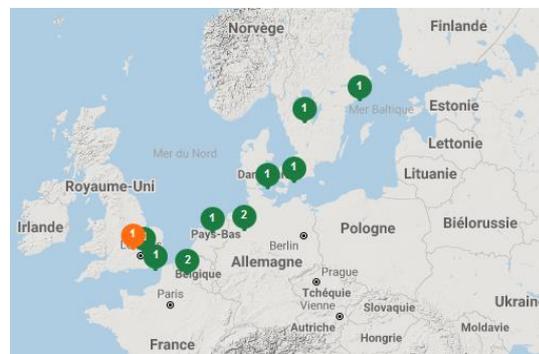
ACTIONS MENEES

Expertises, créations d'outils et amélioration des connaissances économiques :

- **Mise en place de 72 sites de démonstrations** des bonnes pratiques, avec **mesures d'impacts** sur la biodiversité et la pollinisation
- **Conseils de gestion** sur 14 types de cultures
- **Proposition de mélanges de graines mellifères**

Constat préalable

La valeur économique de la pollinisation par les insectes est évaluée à 15 milliards d'euro dans l'UE, mais les pollinisateurs sauvages déclinent du fait de la perte d'habitats nécessaires à leur survie.



ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
 - Apiculture durable
- Acteurs du territoire
 - Sensibilisation

Période de réalisation

juil 2019 – janv 2023

Zone d'emprise

Région de la Mer du nord (6 pays)

Dispositif

Interreg North Sea Region

Structure porteuse : Game & Wildlife

Conservation Trust (UK)

Partenaires : NIAB EMR (UK), University of Kent (UK), Universiteit Gent (BE), Vlaamse Landmaatschappij (BE), Inagro VZW (BE), Provincie Fryslân/Silence of the Bees (NL), Stichting Van Hall Larenstein (NL), Cruydt-Hoeck v.o.f. (NL), Coöperatieve vereniging Coöperatie Agrarisch Collectief Waadrâne U.A. (NL), Københavns Universitet (DK), HortiAdvice A/S (DK), Sveriges Lantbruksuniversitet (SE), Odling I Balans (SE), Carl von Ossietzky University of Oldenburg (DE), Grünlandzentrum Niedersachsen / Bremen e.V. (DE)

Contact et site internet

Coordinateur : John Holland

jholland@gwct.org.uk / +447711680585

<https://www.gwct.org.uk/news/news/2019/june/multi-million-pound-bee-project-gets-green-light-from-eu/>



HUNGARIAN AND SLOVAK FORESTERS BEE PROJECT



OBJECTIF

- Donner un nouvel élan à l'apiculture traditionnelle dans les forêts, par un partenariat entre les deux organisations forestières nationales
- Favoriser les impacts positifs des abeilles sur les zones rurales
 - publics ciblés : grand public, futurs apiculteurs

ACTIONS MENEES

Sensibilisation par divers moyens : expositions, musée, démonstration sur la fabrication du miel et transformation de cire, cours d'apiculture.

Ces actions visent les adultes et les enfants, pour leur apprendre la vie des abeilles et le travail des apiculteurs, et leur faire prendre conscience des enjeux liés aux abeilles pour les générations futures.

Le 20 mai 2018, à l'occasion de la Journée mondiale de l'abeille, la Slovaquie a organisé une **conférence ministérielle internationale** sur l'importance des pollinisateurs pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.

HISTORIQUE DU PROJET

LESY SR, š. p. est une entreprise qui gère entre autres les forêts et autres propriétés de la République de Slovaquie. Elle travaille sur le renouveau de l'apiculture traditionnelle depuis 1991 (170 colonies d'abeilles).

VÉRTESI ERDŐ ZRT. est l'équivalent en Hongrie depuis 2013. Elle prône une apiculture traditionnelle, basée sur la diversité des ressources offertes par les forêts hongroises.

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2017-2020

Zone d'emprise

Hongrie et Slovaquie

Dispositif

Interreg Slovakia - Hungary

Structures partenaires

LESY SR, š. p. et VÉRTESI ERDŐ ZRT.

Contact et site internet

Pintér Zoltán, Project Manager,
phone:+36 30627 89 44, e-mail:
pinterzoltan91@gmail.com

<http://www.vertesierdohusk.hu/eng/>

« Bees are the children of the forest »



wild und kultiviert
REGIONALE VIELFALT SÄEN

« Sauvage et cultivé »

Semons la diversité régionale »



OBJECTIF

■ Avoir une gestion concertée des aires protégées transfrontalières, pour la conservation des pollinisateurs et des habitats (accent mis sur les prairies naturelles et les messicoles) sur le long terme

→ publics ciblés : gestionnaires d'espaces, grand public, agriculteurs

ACTIONS MENEES

- Mise en place d'un soutien régional pour les zones de protection dans les régions Mitterpinzgau et Lungau pour accroître l'acceptation des objectifs de protection des zones
- Mise en place d'une production régionale de semences de prairie pour préserver et promouvoir la diversité régionale des prairies
- Mise en œuvre de projets de conservation des espèces et des habitats pour les espèces cibles régionales
- Création de centre d'information et de suivi des pollinisateurs sauvages, pour sensibiliser le grand public et favoriser un tourisme de nature douce
- Création d'un centre d'aires protégées dans la région centrale de Lungau

ELEMENTS CLES

Lien avec les thématiques

- Connaissances scientifiques
- Apiculture durable
- Acteurs du territoire
- Sensibilisation

Période de réalisation

2015-2018

Zone d'emprise

25 aires protégées d'Autriche et de Bavière (Réserve de biosphère de Lungau, région de Mitterpinzgau et région de biosphère de Berchtesgadener)

Dispositif

Interreg 2014-2020

Structure porteuse : Land de Salzbourg (Département 5 Nature et protection de l'environnement)

Partenaire : Région de la biosphère terrestre de Berchtesgadener

Contact et site internet

<https://www.keep.eu/project/19655/wild-and-cultivated-sowing-regional-diversity>

<http://www.wildundkultiviert.at/> → beaucoup d'infos mais problèmes de traduction !

Annexe 6 : Compte-rendu du comité de pilotage

Etude de faisabilité d'un label pour les territoires favorables aux pollinisateurs

Compte-rendu du 1er Copil – 3 décembre 2020

Personnes présentes : Véronique BOUSSOU (OFB), Rémy CHEVENNEMENT (PNC), Henri CLEMENT (UNAF), Serge GADOUM (OPIE), Hadrien GENS (RNN lac de Remoray), Adrien JAILLOUX (OFB), Viviane De MONTAIGNE (PNC), Thierry MOUGEY (FPNRF), Bertrand SCHATZ (GDR Pollineco), Marie THOMAS (OFB), Tifenn PEDRON (PNC)

Personnes excusées : Axel DECOURTYE (ITSAP)

Ordre du jour

- Tour de table des participants
- Cadre de cette étude de faisabilité : contexte / objectifs / déroulé de l'étude
- Ce qui a été fait / ce qui est prévu pour la suite
- Articulation entre le comité de pilotage et les commissions thématiques
- Des questions transversales à discuter ensemble pour dessiner les 1ers contours du futur label.

OBJECTIFS DE LA REUNION : avancer collectivement sur la définition d'un cadre structurel pour ce label. Les propositions qui découlent de ce 1^{er} Copil ne sont pas définitives et seront affinées par la suite. Toutefois, elles fourniront de 1^{ers} éléments nécessaires aux réflexions des commissions thématiques.

Ce compte-rendu propose une synthèse des échanges en 3 parties :

- Les territoires candidats : échelle et statut juridique ?
- Quel cadre général pour le cahier des charges ?
- Créer un label et/ou compléter et mettre en relation des dispositifs existants ?

... avec en encarts les réponses formulées à ce stade de la réflexion.

1. Les territoires candidats : échelle et statut juridique ?

Il est prévu de tester ce projet de label en premier lieu sur les aires protégées, pour une phase expérimentale, avant de l'élargir à d'autres territoires. L'avantage de démarrer sur les aires protégées est que la dynamique et l'animation territoriale y sont déjà en place. Les territoires d'outre-mer sont également concernés.

a) S'ouvrir à d'autres territoires

Bertrand S. insiste sur l'importance de **permettre un contraste d'échelles** et de **s'ouvrir à des zones nouvelles** (au-delà des aires protégées) pour permettre à tout un chacun de s'emparer de cette dynamique.

Le label permettrait de créer **du lien entre des communes adjacentes**. Des actions cohérentes entre communes voisines font sens en termes de continuité des trames (ex : pour les plantations de haies, le travail sur les prairies fleuries, la trame autoroutière, rédaction des SCoT, etc.).

Serge G. ajoute que des actions menées à l'échelle d'une commune (même isolée) peuvent également être intéressantes. On peut se retrouver en dehors de toute trame Verte & Bleue et pour autant avoir des connexions pour les pollinisateurs.

Une future trame jaune ?

Des réflexions émergent sur la notion de « trame pollinisateurs » notamment dans le PNR du Vercors. Les raisonnements se font alors à des micro-échelles pour maintenir une continuité de cette trame, car certains insectes se déplacent sur des distances très petites.

b) Les différentes aires protégées

• DES SITES ET DES TERRITOIRES

Thierry M. rappelle que le terme « **aire protégée** » correspond à une définition de l'IUCN reprise dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030 (2020-2030). On distingue au sein des aires protégées : **des sites et des territoires**. Il nous invite à être vigilants sur les termes employés pour ce projet de label.

Serge G. confirme la **grande diversité des aires protégées**, qui englobent les PN, les PN marins, les PNR, les Réserves naturelles, les sites classés et inscrits, les propriétés des conservatoires d'espaces naturels, les Réserves biologiques, le réseau européen de sites N2000, etc.

29% du territoire français est classé en aires protégées, dont 25% en PN et PNR.

Hadrien G. pense qu'il serait **plus pertinent que ce label s'applique aux territoires protégés**. Il propose de se concentrer par exemple sur les PNR et les PN. Selon lui, l'utilité d'un tel label est discutable sur des sites comme les Réserves. Ces sites représentent généralement de petites surfaces et sont souvent des milieux naturels sur lesquels des actions sont déjà en place pour la préservation de la biodiversité. L'enjeu est surtout autour des Réserves plutôt qu'en leur sein.

Il précise que le label est un outil et non un but en soi. Le plus important est de savoir ce que l'on souhaite en faire à la base :

- Veut-on privilégier les actions coordonnées des acteurs au sein des territoires protégés ?
- Veut-on privilégier une approche de réseau entre l'ensemble des aires protégées ?

Véronique B. appuie sur le fait que la distinction site / territoire ne doit pas être facteur de scission au sein du collectif national des aires protégées. Il faudrait selon elle **prendre en compte les deux types d'aires (sites et territoires)** dans nos réflexions, en précisant le rôle spécifique.

Bertrand S. propose de réfléchir à un système emboîté permettant d'inclure sites et territoires, et de **répondre au double enjeu : coopération au sein d'un territoire / coopération entre aires**.

cf proposition détaillée dans l'encart ci-après.

• L'OUTILLAGE DES AIRES PROTEGEES SUR LES POLLINISATEURS

Véronique B. questionne l'outillage des aires protégées pour intégrer cette question des pollinisateurs dans leurs actions.

Bertrand S. répond qu'une enquête sur les pollinisateurs est en cours dans les aires protégées. L'objectif est de mieux comprendre le niveau de connaissance et d'implication des aires protégées sur cette thématique. D'après les 1ers retours obtenus, **les aires protégées semblent avoir un niveau de connaissance faible** des pollinisateurs.

Les aires protégées mettent généralement en place des actions en faveur des pollinisateurs de façon indirecte, en agissant en faveur de la biodiversité (sensibilisation / actions avec les acteurs des territoires / protections de zones naturelles). L'entrée « pollinisateurs » semble émerger depuis quelques années seulement.

c) Les zones « infra aires protégées »

La possibilité de **labelliser des zones « infra aires protégées »** donne lieu à 3 possibilités d'interprétations :

- La candidature pourrait être portée par une ou plusieurs communautés de communes situées dans une aire protégée ;
- La candidature pourrait être portée par des gestionnaires de sites (N2000, réserves, etc.) inclus dans une aire protégée → proposition plutôt écartée d'après les réflexions ci-dessus qui questionnent la plus-value d'un label pour les sites protégés ;
- La candidature pourrait être portée par une aire protégée (de type territoire protégé), sur une zone limitée et non sur la globalité de l'aire.

Viviane de M. note un **risque de confusion si l'aire protégée porte le label uniquement sur une partie de son zonage** (la 3^e option). La structure porteuse du label doit pouvoir être reconnue facilement.

Thierry M. précise que toutes ces questions relatives aux structures porteuses font échos à des débats concernant les Territoires engagés pour la nature (TEN). Ex : Un TEN est-il la/les collectivités investies au sein d'un Parc, ou le Parc en lui-même ?

Il ressort de ce débat que le plus important est avant tout la démarche mise en place, la question de qui porte le label sera secondaire.

Viviane de M. propose de réfléchir dès à présent à **nommer différemment ce label, afin d'enlever la notion de « territoire »** et d'ouvrir à d'autres possibilités de zonage (notamment à moyen terme). Ce pourrait être par exemple « Accueillons les pollinisateurs ».

PROPOSITION DE REPONSE A LA QUESTION « LES TERRITOIRES CANDIDATS : ECHELLE ET STATUT JURIDIQUE ? » POUR LA PHASE EXPERIMENTALE DU PROJET

Dans la phase expérimentale du label « Accueillons les pollinisateurs », les territoires protégés et les sites protégés seraient impliqués à différents niveaux :

- **LES TERRITOIRES PROTEGES** pourraient :
 - o Se porter candidat et s'investir en vue d'acquérir le label sur l'ensemble du territoire ;
 - o Soutenir les collectivités territoriales incluses sur le territoire, qui souhaiteraient porter une candidature ;
- **LES SITES PROTEGES** pourraient :
 - o Etre informés des territoires impliqués dans la démarche ;
 - o Etre partie prenante de la démarche lorsqu'ils sont concernés par le territoire ;
 - o Participer aux groupes d'échanges/partage d'expériences mis en place pour gagner en compétence sur l'accueil des pollinisateurs.

Dans cette 1^{ère} phase, **LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES** pourraient se porter candidates, si elles sont incluses dans des territoires protégés (avec éventuellement définition d'une surface minimale pour garantir une efficacité des actions et favoriser les candidatures regroupant plusieurs communes).

Dans un 2nd temps, le label s'ouvrirait sur ce principe à l'ensemble du territoire français.

2. Quel cadre général pour le cahier des charges ?

a) Une démarche de progrès pour les candidats

• PALIERS DE PROGRESSION ET RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION

Serge G. appuie sur l'intérêt d'avoir un **cahier des charges à plusieurs paliers**, pour encourager les structures à se lancer dans la dynamique, puis convaincre les élus d'aller plus loin au fur et à mesure.

Henri C. explique que les **labels ApiCité et BeeFriendly proposent ce type de démarche**, avec chacun 1 niveau minimal à respecter et 2 niveaux de progression.

Il insiste sur l'**importance de l'accompagnement des structures engagées**, en prenant l'exemple des communes labellisées ApiCité, souvent demandeuses de conseils. Il ne faut pas négliger ce temps d'animation !

Le label ApiCité est attribué à des collectivités pour 2 ans reconductibles, à l'issue desquels le niveau de progrès peut évoluer selon les efforts consentis. Le comité de labellisation (UNAF, AFAF, Hortis et l'association Noé) réfléchit à passer de 2 à 5 ans reconductibles – avec toujours la possibilité de gravir les échelons même en amont de l'échéance des 5 ans.

Rémy C. précise que **pour le label RICE, la labellisation est d'abord accordée pour 3 ans de manière temporaire, puis pour 10 ans**. Chaque année, la structure engagée doit fournir un rapport qui rend compte de la manière dont elle répond aux exigences du programme.

En s'inspirant de ces deux modèles, on pourrait imaginer une attribution du label pour 5 ans reconductibles, avec une demande de justificatif tous les 2 à 3 ans, pour faire un point d'étape à mi-parcours.
cf proposition détaillée dans l'encart ci-après.

• HOMOGENEITE DES AVANCEES AU SEIN D'UN TERRITOIRE LABELLISE

Dans le cas où c'est un territoire protégé qui porte une candidature, Bertrand S. met en avant la **notion d'homogénéité** incluse dans le terme « territoire » et pose les questions suivantes :

- Au sein d'un territoire labellisé, toutes les communes devront-elles être engagées ? Faudra-t-il définir un **pourcentage minimal de communes engagées** ?
- Parmi les communes engagées sur un territoire, certaines pourront-elles avancer plus rapidement dans la démarche et être reconnues à ce titre ?

Serge G. trouve pertinent la possibilité de reconnaître les **différents niveaux d'engagements au sein d'un territoire protégé labellisé**. Cela permettrait d'encourager les collectivités territoriales novices à rentrer dans la dynamique, et d'encourager les plus avancées à poursuivre leurs démarches.

Thierry M. alerte sur le **risque d'avoir des communes utilisant le label essentiellement pour communiquer**, mais sans avoir une cohérence avec les autres aspects de leur politique (ex : artificialisation des terres, urbanisation non réfléchie).

Pour prendre en compte ces aspects dans l'attribution du label, Henri C. propose de **faire une liste négative**, en définissant des critères éliminatoires ou pénalisants.

b) Un cahier des charges adapté suivant les types de territoires

Henri C. propose un cahier des charges avec **un tronc commun, accompagné de spécificités à respecter suivant les types de milieux** (agricole, urbain, naturel, etc.).

Véronique B. demande de creuser le label ApiCité pour voir quelles sont les distinctions du cahier des charges entre les petites communes rurales et les grandes villes urbaines.

Thierry M. conseille de se renseigner sur la compétence des différents niveaux de collectivités territoriales, pour proposer des cahiers des charges adaptés.

➔ **PROPOSITION DE REPONSE A LA QUESTION « QUEL CADRE GENERAL POUR LE CAHIER DES CHARGES ? »**

Le cahier des charges proposera **PLUSIEURS PALIERS DE PROGRESSION** :

- **3 à 5 niveaux**. Il faudra d'une part veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de niveaux, pour éviter la perte de visibilité, et d'autre part veiller à ce que les écarts entre les niveaux ne soient pas décourageants, pour donner envie de passer d'un palier à l'autre ;
- **des critères de base** pour atteindre le niveau minimal + **des critères facultatifs** pour gravir les échelons

Il sera constitué d'**un tronc commun** à tout espace, ainsi que :

- une **ENTREE PAR MILIEUX** : agricole, urbain, naturel, forestier (au sens forêt exploitée)
- une **ENTREE PAR TRAMES EXISTANTES** : trames vertes et bleu, trame noire, trame grise
- une **LISTE NEGATIVE** : des critères jugés non cohérents avec l'objectif de préservation des pollinisateurs (critères éliminatoires ou pénalisants dans la notation)

L'ATTRIBUTION SE FERA POUR 5 ANS avec un rapport intermédiaire à fournir tous les 2-3 ans.

Un territoire candidat devra avoir **UNE CERTAINE PROPORTION DE COMMUNES ENGAGEES**.

(Faudra-t-il définir un pourcentage du nombre de communes ou un pourcentage de la surface totale ?)

Ces communes pourront **GRAVIR LES ECHELONS A DES RYTHMES DIFFERENTS**.

(Comment le niveau de progression du territoire dans son ensemble sera-t-il défini dans ce cas ?)

3. Créer un label et/ou compléter des dispositifs existants ?

Véronique résume les 2 options possibles :

- **mettre en place un label propre,**
- **inspirer la prise en compte des pollinisateurs dans les labels existants**

Dans tous les cas, il faudra préciser les détails des cahiers des charges et du fonctionnement des dispositifs existants. Il pourra éventuellement être envisagé de **proposer un label ombrelle**.

Selon Marie T., le travail des commissions thématiques va permettre de définir un socle commun de choses à faire à une échelle « territoire ». Cette étude permettra dans tous les cas une **concertation large sur les actions favorables aux pollinisateurs**. On verra alors si l'outil de mise en œuvre des actions débouchera sur la création du label ou sur un autre outil à définir.

• **METTRE EN PLACE UN NOUVEAU LABEL**

Rémy C. revient sur le **questionnement de la pertinence d'un label de plus pour les aires protégées**. Du point de vue du grand public, les aires protégées sont déjà accueillantes pour la biodiversité.

Serge G. pense que si ce label propose une démarche de progrès, alors il peut concerner l'ensemble des aires protégées, car **même sur ces espaces il y a encore beaucoup à faire** en matière de préservation des pollinisateurs.

Bertrand S. ajoute que l'on peut voir ce label comme un **outil pour la constitution d'un réseau de partage** de connaissances et d'expériences.

Bertrand S. et Serge G. précisent que le bilan du PNA « France terre de Pollinisateurs » 2016-2020 est en cours de rédaction. La rédaction devrait être achevée fin 2021. Il serait envisageable d'**intégrer le label dans ce prochain PNA**.

• **COMPLETER DES DISPOSITIFS EXISTANTS**

Thierry M. revient sur les signes de reconnaissances présentés (RICE, TEN, Géoparcs mondiaux) et en ajoute un à creuser : Capitale française pour la biodiversité. Selon lui, **glisser des mesures dans des dispositifs existants** permettra d'avoir encore plus d'impact en termes de massification.

Serge G. propose d'ajouter un **score « pollinisateurs »** au sein de labels existants.

Bertrand S. ajoute que la piste « pollinisateurs » serait intéressante à développer **dans le Concours des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours (« concours des Prairies Fleuries »)**, qui ne contient actuellement que le volet apicole.

Viviane de M. craint que si l'on retient uniquement l'option « compléter les dispositifs existants », il y ait une **perte de visibilité de l'enjeu « pollinisateurs »**.

Rémy C. précise que, **la communication devra être adaptée** autant que possible, pour permettre cette visibilité des compléments apportés.

Quoiqu'il en soit, **les deux options évoquées ne sont pas incompatibles !**

➔ **PROPOSITION DE REPONSE A LA QUESTION « CREER UN LABEL ET/OU COMPLETER DES DISPOSITIFS EXISTANTS ? »**

Les commissions thématiques et le Copil vont explorer les deux options envisagées :

- **TRAVAILLER SUR UN LABEL PROPRE** « Accueillons les pollinisateurs »
- **INTEGRER LA THEMATIQUE DANS DES DISPOSITIFS EXISTANTS**

D'ici au prochain Copil

A faire par Tifenn avant le prochain Copil :

- Réaliser un porter à connaissance précis sur les dispositifs existants (cahiers des charges et fonctionnement) : TEN, RICE, Capitale française pour la Biodiversité, ApiCité, Bee friendly ;
- Recontacter Gabriel Pena, en charge du label ApiCité à l'UNAF pour demander le cahier des charges du label ;
- Se renseigner sur l'émergence de la « Trame Pollinisateurs » ;
- Organiser les réunions par thématiques.

Le prochain Copil pourra se faire en 2 temps :

- Présentation des détails techniques des labels Api cité et Bee friendly par un intervenant de l'UNAF (Gabriel Pena ?) pour favoriser le partage d'expériences ainsi que la cohérence et la complémentarité entre les divers projets.
- Rendu des commissions thématiques

Annexe 7 : Compte-rendu de la commission « Connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats »

Etude de faisabilité d'un label pour les territoires favorables aux pollinisateurs

Synthèse de la 1^{ère} commission thématique « connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats » – 28 janvier 2021

Personnes présentes : Fabrice ALLIER (ITSAP), Pascal DUPONT (OFB, PatriNat), Benoît GESLIN (IMBE), Johan GOURVIL (OFB), Adrien JAILLOUX (OFB), Mickaël HENRY (INRAE), Thierry LAUVERGEAT (Interapi), Hugues MOURET (Arthropologia), Mélanie PIROUX (CBN MC), Véronique SARTHOU (Syrphys), Eva THIBON (PNR Périgord Limousin), Tifenn PEDRON (PNC)

Personnes excusées : Bertrand SCHATZ (GDR Pollineco), Sandra MALAVAL (CBN PMP), Hadrien GENS (RNN du lac de Remoray), Fabien SOLDATI (ONF)

Ordre du jour

- Présentation du projet de label et des retours du 1^{er} comité de pilotage
- Tour de table des participants
- Discussions et propositions d'éléments d'un cahier des charges pour la thématique concernée
➔ *cf diaporama et questionnaire ci-joints*

OBJECTIFS DE LA REUNION : Avancer collectivement sur la proposition d'éléments d'un cahier des charges sur la thématique « Connaissance des pollinisateurs et de leurs habitats ».

Méthodologie

Un questionnaire (en annexe) a été distribué aux membres de la commission en amont de la réunion. De ce premier état des lieux des réflexions, sont ressortis des remarques convergentes, des informations complémentaires et certains points divergents et questionnements sur lesquels nous avons concentré les discussions.

Lors de la visioconférence, un tableau en googledrive était partagé aux participants. Le tableau reprenait les éléments de réponses au questionnaire et permettait à chacun d'y ajouter, au fil des discussions, des éléments complémentaires.

Le compte-rendu ci-dessous dresse la synthèse des propositions/remarques évoquées dans les réponses au questionnaire, dans le tableau partagé et au cours des discussions.

Les éléments en encarts sont des propositions formulées à l'issue de la réunion. Elles sont soumises à vos remarques et seront bien-sûr à rediscuter collectivement !

1. Faut-il définir une surface minimale (en hectare) pour garantir une efficacité des actions de préservation des pollinisateurs ?

Rappel nécessaire à la compréhension de la question : Dans un 1^{er} temps, ce dispositif s'adresserait aux aires protégées ainsi qu'aux communes et intercommunalités incluses dans ces aires. La question est de savoir si les membres de la commission estiment qu'il serait nécessaire de définir un seuil de surface communale en dessous duquel la pertinence du label serait remise en question.

Un argument en faveur de la définition d'une surface minimum est avancé : il pourrait être envisagé de définir une surface minimum pour **assurer une pertinence écologique**, si certaines espèces nécessitaient un périmètre suffisamment large pour vivre.

Néanmoins suite aux échanges, tout le monde semble tomber d'accord sur le fait que **l'échelle de la commune est une délimitation minimale suffisante**, et qu'il n'est pas souhaitable de se restreindre en termes de surface (en hectare).

« Ce serait injuste de refuser une petite commune sur le critère de sa taille. »

« Changer d'échelle c'est intéressant, mais il ne faut pas brimer les bonnes volontés. »

« Les rayons de butinages varient de quelques centaines de mètres en général à quelques km – L'échelle d'une commune doit être pertinente pour améliorer l'accueil des pollinisateurs ».

Élément complémentaire – notion de surface optimale (spécifique abeilles sauvages) : Une étude, menée en 2015 sur Chizé²³, a montré que le pas de distance sur lequel il y a le plus de turnover en composition spécifique d'abeilles est de 50m² (soit environ 7x7 km). Mickaël Henry considère que ce pas théorique de **50km² pourrait être l'unité spatiale optimale pour la conservation des abeilles sauvages**. Cela signifierait que le regroupement des actions (aménagements fleuries, conservation d'habitats semi-naturels, etc.) à cette échelle spatiale permettrait de maximiser l'efficacité de nos actions en termes de nombre d'espèces concernées.

En d'autres termes : Plus on concentre les efforts sur une surface inférieure à cette unité, plus le pool d'espèces concernées s'appauvrit. A l'inverse, si l'on concentre les efforts sur une zone plus grande (ex : 100 km²), il y aura une redondance dans la composition des espèces concernées. On viserait une communauté globalement plus diversifiée en répartissant l'effort sur 2 zones de 50km² (distantes d'au moins 7km), qu'en travaillant sur une zone de 100km².

Cette étude s'est déroulée en contexte de système de grandes cultures et reste théorique, mais elle apporte un élément de réflexion à cette notion de surface.

En bref :

L'échelle de la commune est la délimitation minimale suffisante pour candidater au label. Il n'est pas judicieux de poser une limite en termes de surface.

La notion de surface optimale (plutôt que minimale) pourra éventuellement être gardée en mémoire pour orienter les candidats dans le choix de certaines zones où se concentreraient davantage les efforts de conservation.

²³ https://www.cebc.cnrs.fr/wp-content/uploads/publipdf/2015/RBC24_2015.pdf

2. Dans la notation des candidatures, quel doit-être le poids des critères de résultats par rapport aux critères de moyens ?

Rappel nécessaire à la compréhension de la question : on distingue 2 types de critères de notation :

- **Des critères de résultats**, qui notent la qualité/la richesse effective de la zone
- **Des critères de moyens**, qui notent les efforts mis en œuvre pour atteindre l'objectif.

Les réponses au questionnaire convergent pour dire que les critères de résultats sont **d'égale importance, voire moins importants** que les critères de moyens, pour la labellisation.

Les arguments avancés sont de 2 ordres :

- Il faut pouvoir **récompenser l'implication** des candidats, même si les résultats sont aussi très attendus.
- **Les résultats ne sont pas toujours mesurables dans l'immédiat** suite à la mise en place d'actions. Il peut par ailleurs y avoir des facteurs limitants les bons résultats, malgré les efforts mis en œuvre localement (conditions climatiques, sources de pollutions extérieures à l'aire concernée, etc.).

En bref :

Le cahier des charges doit comporter des critères de moyens et des critères de résultats.
Les critères de moyens seront à privilégier dans le calcul de la note globale des candidats.

3. Faut-il demander un état des lieux initial et des états des lieux intermédiaires ? Sur quels critères ? Avec quel(s) protocole(s) ?

Pour la plupart des participants, il apparaît indispensable de faire un état des lieux initial sur la zone concernée, pour pouvoir **préserver l'existant et mesurer les évolutions** dans le temps. Certains pensent néanmoins que l'état des lieux initial ne doit pas être rédhibitoire pour la labellisation.

Pour concilier ces avis, il pourrait être envisagé de faire varier le niveau d'exigence de l'état des lieux, suivant les paliers de progression du label et suivant les types d'inventaires concernés.

Les inventaires évoqués pour dresser l'état des lieux sont de 3 types :

- a) Inventaire des milieux naturels propices aux pollinisateurs, et de leurs connectivités
- b) Inventaire des pollinisateurs
- c) Inventaire sur l'apiculture locale.

Les points de vigilance à prendre en compte dans la rédaction du cahier des charges :

- Dans le cas des inventaires de pollinisateurs, **la disponibilité et le coût de ces experts** peuvent être des facteurs limitants. Si la labellisation nécessite l'intervention d'experts, il faudrait définir en amont les spécialistes concernés, les moyens nécessaires pour les faire intervenir, et leur capacité de mobilisation ;
- Même sans faire intervenir d'experts, il est important de considérer le fait de certains protocoles peuvent se révéler très **chronophages, lourds et parfois coûteux**.

a) Inventaire des habitats propices aux pollinisateurs et de leurs connectivités

Intérêt de ce type d'inventaire : Inventorier les milieux, leurs surfaces et leur connectivité permet ① d'en déduire les espèces pollinisatrices potentiellement présentes ; ② de mener des actions cohérentes avec l'objectif de préservation et amélioration de certains milieux ou corridors ; ③ d'avoir une base de comparaison pour les inventaires qui seront effectués ultérieurement, pour un suivi.

La structure pilotant le « label » pourrait fournir aux candidats une **boîte à outils avec des référentiels pour les milieux et les pratiques** (en se basant sur le PNA et un recueil de documentations déjà existantes). *Ce point sera à développer en commission « Engagement des acteurs locaux ».*

Des pistes et outils évoqués pour l'inventaire des habitats :

- **Pour les milieux urbains, utiliser ou adapter le Diag'pollinisateur** réalisé par Arthropologia (dédié en l'état aux espaces verts, places publiques, terres pleins, accotement, parcs urbains, etc.). Le but de cet outil est « d'évaluer sur un site donné la qualité de l'habitat pour les pollinisateurs et d'identifier les champs de progression. [...] de hiérarchiser les prochaines étapes essentielles à mettre en œuvre pour favoriser les pollinisateurs. »²⁴
- **Pour les milieux naturels et agricoles, utiliser l'outil Syrph The Net**, qui prédit suivant les milieux, la possibilité de trouver différentes syrphes. Il communique ainsi des informations sur le potentiel du site en termes d'accueil des espèces. Des inventaires d'espèces peuvent être réalisés pour compléter les données.
« Grâce à cet outil d'accompagnement et de pilotage d'une gestion conservatoire de sites naturels (Réserves naturelles, sites Natura 2000...), nous pouvons faire une analyse patrimoniale de la biodiversité mais aussi une bio-évaluation fonctionnelle des milieux (type de perturbations, propositions de gestion). »^{25 26}
- **L'outil BOB « Boîte à outils Biodiversité »**, en cours de développement par l'UMS PatriNat, peut être très utile pour accompagner les collectivités dans la réalisation de ces inventaires.

Cette boîte à outils « vise à faciliter la mobilisation et la **synthèse des connaissances environnementales à différentes échelles spatiales** (site, voisinage, paysage, réseau de sites). [...] Cet outil d'aide à la décision doit permettre à l'opérateur d'analyser les contextes et les enjeux de biodiversité de ses sites, les sites qui cumulent plusieurs enjeux, mais également les synergies d'actions intra et intersites, et ainsi alimenter sa stratégie foncière. Elle est basée sur la **mobilisation de couches d'informations homogènes et standardisées à l'échelle nationale** sur les espèces, les habitats, les espaces d'inventaire et de protection, les réservoirs de biodiversité, les modes d'occupation du sol ou encore les corridors écologiques. »²⁷

- **S'inspirer de la méthodologie d'élaboration d'une trame « pollinisateurs »**, travail réalisé sur le PNR du Vercors avec le CEN Rhône-Alpes.

L'idée est de réaliser une cartographie des milieux favorables aux pollinisateurs, en intégrant des paramètres propres à ces espèces (notamment un maillage plus fin que la trame verte et bleue classique) et en recoupant un ensemble de critères (habitats semi-naturels, connectivités entre les sites de gîte et de couvert, etc.).

²⁴ https://www.arthropologia.org/association/ressources/diag-pollinisateurs-espaces-verts/Diag_Pollinisateurs_EV.pdf

²⁵ <https://syrphys.com/syrphes-2/>

²⁶ <https://www.pole-tourbieres.org/IMG/pdf/fiche-outils-syrphes-HD-web.pdf>

²⁷ https://www.patrinat.fr/sites/patrinat/files/atoms/files/2019/08/bilan_ums_patrinat_web.pdf

Des éléments qu'il serait bon de prendre en compte dans la cartographie, au-delà d'habitats naturels :

- Pour les sites de nidifications, il faudrait inventorier les **éléments particuliers du paysage** de haute importance. ex : murs en pierres sèches, zones sableuses et écorchées, talus.
- Pour les sites de nourrissage :
 - o Identifier la présence d'**espèces végétales pouvant accueillir des espèces pollinisatrices à fort enjeux de conservation** (Epilobium angustifolium pour Megachile lapponica ; Lysimachia vulgaris pour Macropis ; Bryonia dioica pour certains Lasioglossum ; Campanula div sp pour les Dufourea, etc.).
 - o Réaliser des **calendriers de floraisons** pour mettre en évidence d'éventuelles périodes de « disettes » où l'enjeu est plus important pour les pollinisateurs. Cet élément peut être difficile à mettre en place à l'échelle d'une aire protégée, à repreciser.

Cette expertise botanique pourrait être amenée par les agents des aires protégées concernées ou par d'autres structures comme les CBN ?

- **L'outil Pollinomètre**²⁸, en cours de développement dans le cadre d'une thèse (Arthur Fauvau - Université Sorbonne, IEES Paris, INRAE), pourrait aussi être réutilisé ou adapté pour inventorier les services de pollinisation sur la zone candidate.

L'objectif de cet outil, dans le cadre de la thèse, est d'évaluer la capacité des milieux urbains à assurer le service de pollinisation tout au long de l'année et d'identifier les liens entre pollinisation par les insectes et gestion du milieu.

Des moutardes blanches, *Sinapis alba* (qui attirent une grande diversité de pollinisateurs), vont être cultivées sous serre sur des sites définis. Le protocole permettra de mesurer le nombre de visites et le taux de pollinisation sur des plants de moutarde.

b) Inventaire des pollinisateurs

Intérêt de ce type d'inventaire : Inventorier les pollinisateurs présents (mesure de diversité et/ou d'abondance) permet ① de contribuer à l'amélioration de la connaissance locale et nationale, et de repérer les éventuelles espèces sensibles présentes localement (cf. future liste rouge) ; ② d'orienter les actions à mener pour la préservation des espèces présentes et l'installation de nouvelles ; ③ d'avoir une base de comparaison pour les inventaires qui seront effectués ultérieurement.

Les pistes évoquées pour l'inventaire des pollinisateurs :

- **Un inventaire issu des données bibliographiques (recueil sur la base des publications scientifiques existantes).**
Ce pourrait être un travail pertinent dans les aires protégées, mais pas forcément à l'échelle communale (échelle à laquelle il y a moins de données disponibles et moins de compétences pour les analyser). Ce type d'inventaire est une base intéressante, mais n'est pas suffisant comme référence : les données peuvent être très lacunaires suivant les zones / les dates des publications ne sont pas toujours récentes / les sources peuvent être discutés en termes de fiabilité.
- **Un inventaire avec expertise extérieure ou par autodiagnostic**
Plusieurs protocoles ont été discutés, sans trancher sur la façon dont ils pourraient être priorisés/simplifier/adapter pour être intégrés dans le cahier des charges du label. Les protocoles mis en avant :
 - o Pour les abeilles : protocoles filet + coupelles

²⁸ <https://vimeo.com/481148366>

- Syrphes : protocole tentes malaises
- Papillons : protocole papillon
- Développer l'outil Spipoll²⁹ → acquisition de connaissance + sensibilisation
- Étude par site de nidification : terricoles, xylocole (dans le bois), rubicoles (dans les tiges), hélicoles (dans coquilles d'escargots)

Voici le genre de questions qu'il reste à résoudre (**si vous avez des propositions... n'hésitez pas à me faire un retour !**) :

- Jusqu'à quel rang taxonomique (famille / genre / espèces /...) devrait-on/pourrait-on descendre ? (raisonner en termes d'opérationnalité, suivant les compétences, les disponibilités, le temps d'inventaire, le coût)
- Faudrait-il demander en priorité des inventaires ciblés sur certaines familles de pollinisateurs (ex : apoïdes + syrphidés + certaines familles de papillons) ? Si oui, lesquelles ? (Ça pourrait dépendre des enjeux des chaque aire protégée...)
- Combien de sites d'échantillonnage ?

Proposition d'éléments pour 4 niveaux de progression :

L'existence d'un inventaire des pollinisateurs pourrait **ne pas être un critère rédhibitoire** pour accéder à la labellisation, et **devenir une exigence dans la démarche de progression.**

Niv 1 : pas d'inventaire des pollinisateurs imposé (se concentrer sur l'inventaire des habitats ainsi que les actions et la sensibilisation)

Niv 2 : réaliser un inventaire sur certains taxons (spipoll / autodiagnostic sur x sites)

Niv 3 : réaliser en plus un inventaire issu des données bibliographique, au moins pour les aires protégées (il ne serait pas forcément pertinent de le demander à l'échelle d'une seule commune candidate, qui n'aurait pas les mêmes moyens et peu de données)

Niv 4 : réaliser un inventaire plus précis pour certains taxons à déterminer suivant les enjeux qui ressortent des 1ers inventaires (réalisés aux niv 2 et 3)

c) Inventaire sur l'apiculture et les ressources mellifères (attractives pour *Apis mellifera*)

Intérêt de ce type d'inventaire : Inventorier le cheptel apicole (ex : répartition et densité de ruches) permet ① d'étudier ces données au regard des inventaires d'habitats et de pollinisateurs sauvages ; ② d'orienter les actions de sensibilisation à mener auprès des apiculteurs ; ③ d'avoir une base de comparaison pour les inventaires qui seront effectués ultérieurement.

Ce point sera soulevé en commission thématique « soutien d'une apiculture durable ».

Point de vigilance : Ce type de données est sensible et difficile à obtenir (confidentialité - RGPD).

L'outil BeeGIS, développé par l'ITSAP, pourrait être utilisé pour ce type d'inventaire. Il permet de prendre connaissance de l'assolement caractérisant l'aire de butinage autour d'un rucher d'abeilles domestiques, mais aussi de consulter la Base de données Nationale de Vente de produits phytosanitaires à l'échelle

²⁹ <https://www.spipoll.org/>

Départementale (BNVD) ou enfin de consulter le nombre de ruches et d'apiculteurs par département.³⁰
(Question : Est-elle opérationnelle ? Sinon quand le sera-t-elle ?)

4. Quels indicateurs définir pour le suivi des actions et la mesure de leurs impacts ?

Intérêts des indicateurs de suivi :

- ① Rendre compte des actions mises en place
- ② Mesurer l'impact de ces mesures (le résultat obtenu ne doit pas forcément être pénalisant, mais il est intéressant de le mesurer pour améliorer les connaissances, révéler des améliorations effectives et pointer d'éventuels dysfonctionnements)
- ③ Évaluer l'appropriation de la démarche par la population
- ④ Évaluer, en quantité et en qualité, la réduction des menaces qui pèsent sur les pollinisateurs.

Proposition pour les indicateurs de suivi :

Demander, quel que soit le niveau de labellisation, un **rapport bisannuel** contenant :

- **Des informations sur les actions menées :**
 - Le nombre d'actions mises en place, la description des actions, la surface d'impact de ces actions, les acteurs impliqués
 - Le nombre de publications faites pour sensibiliser et communiquer sur la thématique des pollinisateurs
- **Des informations sur l'appropriation de la démarche par la population :**
 - Une description de l'évolution des pratiques agricoles / forestières / autres (sur la base d'exemples concrets voire de témoignages d'acteurs)
- **Des informations sur les évolutions des habitats et des espèces :**
 - Les différents inventaires demandés suivant les niveaux de labellisation : à mettre à jour par exemple tous les 4 ans, soit dans un rapport sur 2
 - Une analyse des changements/stagnations entre deux bilans d'inventaires (pour essayer de comprendre l'évolution de la situation et agir en conséquence)

Des indicateurs sont proposés dans le tableau ci-joint, pour mesurer chaque critère du cahier des charges.

5. Critères « pertinents et faciles à mesurer »

Cf. le tableau ci-joint.

Ce tableau a été élaboré à partir de toutes les idées lancées au cours de la réunion. Il a été retravaillé pour arriver à quelques propositions concrètes de critères mesurables.

Il pourra constituer un document de base à compléter et à retravailler lors des prochaines réunions. Chacun est également invité à y faire des ajouts et à préciser certains critères même en dehors des commissions !

³⁰ <http://appli.itsap.asso.fr:3838/beegis/>

Annexe 8 : Compte-rendu de la commission « Soutien d'une apiculture durable »

Étude de faisabilité d'un label « Accueillons les pollinisateurs »

Synthèse de la 1^{ère} commission thématique « soutien d'une apiculture durable » – 20 avril 2021

Personnes présentes : Aurélien Daloz (OFB), Marie Thomas (OFB), Gwennaelle Pariset (PNR Baronnies Provençales), Axel Decourtye (ITSAP), Simon Bellot (ADA Occitanie, apiculteur), Hélène Frey (ADA Occitanie), Henri Clément (UNAF, apiculteur), Yves Delaunay (UNAF, apiculteur), Ivan Broncard (ADAPI, apiculteur), Coline Kouchner (ADAPI), Tifenn Pédron (Parc national des Cévennes)

Personnes excusées : Gilles Broyer (CFPPA Hyères, élu commune Apicité), Charlotte Chiarelli (apicultrice, GDSA IdF)

Ordre du jour

- Présentation du projet de label et des retours du 1^{er} comité de pilotage
- Tour de table des participants
- Discussions et propositions d'éléments d'un cahier des charges pour la thématique concernée

→ cf. diaporama et questionnaire ci-joints

OBJECTIFS DE LA REUNION : Avancer collectivement sur la proposition d'éléments d'un cahier des charges sur la thématique « Soutien d'une apiculture durable ».

Méthodologie

Un questionnaire (en annexe) a été distribué aux membres de la commission en amont de la réunion. De ce premier état des lieux des réflexions, sont ressortis des remarques convergentes, des informations complémentaires et certains points divergents et questionnements sur lesquels nous avons concentré les discussions.

Lors de la visioconférence, un tableau en googledrive était partagé aux participants. Le tableau reprenait les éléments de réponses au questionnaire et permettait d'y ajouter, au fil des discussions, des éléments complémentaires.

Le compte-rendu ci-dessous dresse la synthèse des propositions/remarques évoquées dans les réponses au questionnaire et au cours des discussions.

Certaines propositions ont été précisées à l'issue de la réunion. Elles sont soumises à vos remarques et seront bien-sûr à rediscuter collectivement !

1. Faut-il demander aux candidats de réaliser un état des lieux initial des cheptels apicoles locaux ?

a) Les objectifs d'un état des lieux

Un état des lieux initial de l'apiculture semble intéressant pour :

- Connaître l'activité apicole sur la zone et identifier les enjeux locaux
- Faire référence, pour pouvoir faire un suivi dans le temps.

Néanmoins, pour s'assurer qu'il soit opérationnel, il faut d'avantage **préciser les objectifs** de cet état des lieux et se questionner sur les indicateurs pertinents à suivre.

Dans le cadre de la labellisation, le but n'est pas de caractériser les cheptels apicoles locaux de manière exhaustive. L'état des lieux doit permettre d'**identifier des pistes d'améliorations** de l'accueil des pollinisateurs (sauvages et domestiques). Il ne doit pas être trop lourd à réaliser, ce qui implique de se questionner sur l'intérêt de chacune des données mais aussi sur leur accessibilité.

b) Les données à recenser dans l'état des lieux

A travers les réponses au questionnaire (distribué en amont de la réunion), de nombreux exemples de données ont été proposés pour caractériser les pratiques et les cheptels apicoles :

- **les apiculteurs** ayant leur siège sur la/des communes (Télérucher) et les transhumants
- **leur profil** : familial, pluriactif ou professionnel
- **les ruchers** : localisation / sédentaires ou temporaires / dates et durées de positionnement / taille³¹
- **le rendement moyen** : résultats de l'enquête production de l'ADA Occitanie sur le rendement moyen des apiculteurs pros ayant leur siège sur le territoire
- **les miellées réalisées** : ressources florales ciblées
- **les structures apicoles existantes** : ruchers-écoles, associations, etc.
- **les principales problématiques** de production des apiculteurs
- **les pratiques apicoles** : méthode de lutte contre varroa, pratique du nourrissage, labellisation, part vente locale, part du cheptel hiverné sur le territoire

Les questions à se poser pour chaque donnée : Est-ce intéressant de recenser cette donnée dans le cadre du label ? Pour quoi ? Concrètement est-ce envisageable de la recenser ? Quels moyens cela demande-t-il (temps de travail / compétences particulières / disponibilité d'outils spécifiques) ? Quid des données personnelles à caractère sensible ? Et finalement, semble-t-il pertinent/prioritaire de demander cette donnée ?

Suivant les zones concernées par la labellisation, les réponses ne seront pas les mêmes. **La possibilité et l'intérêt de recenser telle ou telle donnée différeront d'une zone à une autre**, notamment suivant l'échelle (ex : commune vs aire protégée) et la localisation (ex : zones situées en haute montagne vs en plaine). Faut-il alors demander le même recensement de données pour chaque candidat au label ?

c) Les intérêts d'un diagnostic partagé avec le territoire

Suite à toutes ces réflexions, l'état des lieux sous sa forme « classique » a évolué vers la forme d'un diagnostic partagé sur le territoire. Cette approche de concertation présente l'avantage d'**impliquer chacun dans la démarche** et d'**assurer une bonne compréhension/acceptation des actions** mises en œuvre par la suite.

³¹ Le nombre de ruches par ruchers ne reflète pas la quantité d'abeilles. En effet, la quantité d'abeilles par ruche est variable suivant la période de création des essaims, les divisions éventuelles, etc.

Sur la zone candidate, les divers acteurs (apiculteurs, habitants, élus, associations locales, agriculteurs, etc.) seraient sollicités pour faire remonter les enjeux qu'ils identifient localement. Le diagnostic se ferait au travers de rencontres, d'entretiens, d'ateliers ou encore de questionnaires. Pour préparer ces échanges et les alimenter, il faudrait si possible recenser un minimum d'informations en amont (ex : ordre de grandeur du nombre d'apiculteurs pro/amateurs, de ruchers, principales miellées).

Le diagnostic partagé permettrait d'identifier suivant les territoires des enjeux comme : la disponibilité des ressources mellifères, l'accès aux formations apicoles, les relations avec le monde agricole, la lutte contre le frelon asiatique, la gestion des emplacements de ruchers, le lien entre apiculture et activités touristiques, etc.

d) Le recensement des apiculteurs

Les apiculteurs résidants sur la zone et ceux présents uniquement lors de transhumances doivent pouvoir être recensés. Cette base de données sera utile pour :

- Avoir une idée du nombre d'apiculteurs professionnels et amateurs fréquentant la zone ;
- Leur communiquer les informations sur le projet de labellisation et les actions menées ;
- Les questionner sur leur système apicole et les enjeux qu'ils identifient sur le territoire ;
- Les mobiliser si besoin dans les actions menées.

Ce recensement pourrait être réalisé avec l'aide des services déconcentrés de l'Etat (DDCSPP, etc.), des structures apicoles locales ou encore des communes elles-mêmes.

- ➔ Vérifier la question des données personnelles à caractères sensibles pour réaliser une simple liste de contacts avec adresses.

En bref :

- Un état des lieux « exhaustif » des cheptels apicoles locaux n'est pas une fin en soi.
- L'objectif du label étant l'amélioration de l'accueil des pollinisateurs (insectes sauvages et abeilles domestiques), il serait pertinent de demander, pour le volet « soutien d'une apiculture durable » :
 - **Un recensement des apiculteurs** résidants ou transhumants sur la zone
 - **Un diagnostic partagé** avec les acteurs du territoire (habitants, élus, associations locales, apiculteur, agriculteurs, etc.) pour mettre en évidence des enjeux locaux liés aux activités apicoles
 - **Un plan d'actions** découlant du diagnostic, avec une planification d'actions à court et long termes et la proposition d'indicateurs de suivi cohérents.
- Il faudrait proposer aux candidats une liste d'enjeux, d'indicateurs de suivi et de méthodes de concertation, pour les guider dans leurs démarches de diagnostic partagé et rédaction de plan d'actions.

Proposition au-delà du volet apicole :

La proposition d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions peut être envisagée pour l'ensemble des thématiques abordées par le label. La réalisation de ces deux documents serait soit un travail préalable à la labellisation, soit une action permettant d'atteindre le 1er niveau de labellisation.

- ➔ Attention alors à bien cadrer les exigences minimales pour le diagnostic et le plan d'actions : par exemple, imposer un **nombre minimum d'enjeux ciblés sur lesquels le territoire s'engage à agir ?**

Dans la suite du document, pour bien distinguer les actions qui dépendraient des enjeux ciblés sur le territoire, **les informations se référant au diagnostic partagé** sont en bleu.

2. Faut-il demander des formations techniques spécifiques pour les apiculteurs des lieux labellisés ?

a) Garder une cohérence avec les objectifs du label

Ne pas perdre de vue les objectifs du label : la préservation des pollinisateurs (incluant les abeilles domestiques). Les thèmes de formations apicoles cohérents avec les objectifs du label sont principalement de l'ordre du **bien-être animal**, de **la gestion sanitaire**, voire de **l'élevage d'abeilles adaptées aux conditions locales**.

D'autres sujets de formations ont été abordés en réunion et finalement jugés non prioritaires : la gestion d'exploitation, la valorisation et la transformation du miel, l'accompagnement à l'installation et à la transmission d'exploitation.

b) Une pertinence fluctuant suivant les zones candidates

Suivant les zones concernées, l'organisation de formations sera plus ou moins pertinente selon l'échelle (ex : pour une Commune qui candidate seule) et les enjeux locaux. L'organisation de ces formations **ne doit donc pas être une mesure obligatoire**.

Elle peut en revanche apparaître comme un besoin soulevé dans le diagnostic partagé.

- **Si le diagnostic partagé révèle un besoin** de formations ou d'accompagnement technique, sur les thématiques listées (bien-être animal, gestion sanitaire, élevage d'abeilles adaptées aux conditions locales), **la zone labellisée sera incitée à planifier dans son plan d'actions** :
 - **Soit l'organisation de formations** dont le contenu technique est certifié
→ *Notamment pour les territoires étendus de types Intercommunalité, PNR ou Parc national*
 - **Soit la communication sur des formations** qui se font aux alentours (ex : catalogue des formations ADA / GDSA / ruchers-écoles)
→ *Notamment pour les communes engagées seules dans la démarche de labellisation*
 - **Soit l'impulsion d'une révision du contenu** des formations dispensées localement (ex : formation des formateurs de ruchers-écoles avec la mallette pédagogique de l'ITSAP ou les outils des ADA)
 - **Soit d'autres actions en cohérence** avec les enjeux et le public ciblés (apiculteurs professionnels ou amateurs).
- **Si le diagnostic partagé ne révèle pas de besoin** sur ces aspects, alors l'attention sera portée sur d'autres enjeux locaux.

En bref :

- Toutes les thématiques abordées dans les formations apicoles n'ont pas leur place dans le cadre du label. Les thématiques qui semblent pertinentes concernent : le bien-être animal, la gestion sanitaire, l'élevage d'abeilles adaptées aux conditions locales.
- La formation apicole ne doit pas être l'objet d'une mesure obligatoire pour tous les candidats. Suivant les enjeux définis dans le diagnostic partagé de la zone candidate, elle peut faire l'objet d'une attention particulière dans la programmation du plan d'actions.

3. Faut-il encourager la production de reines et d'essaims sur la zone, et la sélection d'une abeille adaptée localement ?

Précision : les réflexions des paragraphes a), b) et c) ne portent pas ici spécifiquement sur des sous-espèces d'abeilles ciblées mais sur la provenance des élevages.

Trois objectifs ont été listés, énoncés ici **par ordre de priorité**, avec des propositions d'actions correspondantes :

a) Dans un 1^{er} temps, limiter les mouvements d'abeilles à grande échelle

Il faudrait pouvoir inciter à acheter des abeilles produites sur le territoire ou à proximité pour éviter la propagation de maladies.

- La 1^{ère} action commune à chaque candidat serait :
 - **La mise en relation entre les apiculteurs et les éleveurs locaux** d'essaims et de reines présents dans les environs.
- Si l'élevage d'abeilles est ciblé comme un enjeu dans diagnostic partagé, le candidat au label s'engagerait dans le plan d'actions à :
 - **Favoriser l'installation d'élevages** de reines et d'essaims
 - **Organiser des formations pour les apiculteurs** (professionnels et/ou amateurs) souhaitant devenir autonome en produisant leurs propres essaims ou reines.

b) Dans un 2^e temps, favoriser une sélection d'une abeille adaptée localement

La production locale d'abeilles ne garantit pas qu'elles soient adaptées au territoire. Le travail des sélectionneurs est d'obtenir une lignée génétique qui corresponde à un ensemble de critères prédéfinis.

- Si le développement d'une abeille adaptée localement est ciblé comme un enjeu dans le diagnostic partagé, il faudra planifier dans le plan d'actions :
 - **L'accompagnement d'une concertation entre apiculteurs** pour réfléchir aux critères de sélection qui conviennent au plus grand nombre (exemples de critères : résistance à la chaleur estivale, productivité, bonne capacité de résistance à certaines maladies, tempérament doux, etc.).
Ce travail de concertation est important pour définir un objectif commun entre apiculteurs, savoir avec quelle abeille ils souhaitent travailler localement. Ne pas oublier que les abeilles s'hybrident même entre élevages différents. S'il y a des désaccords, il risque d'y avoir des conflits et un échec de la sélection !
 - **L'accompagnement d'un groupe de sélectionneurs** impliqués dans la sélection de cette abeille définie au préalable.

Ces deux types d'accompagnement peuvent être réalisés avec l'aide du réseau des ADA, qui sont formées sur cette thématique.

c) Enfin, favoriser la multiplication de l'abeille qui a été sélectionnée

Après le travail de sélection, vient celui de la multiplication. Les multiplicateurs développent les populations des lignées sélectionnées.

- Si le développement d'une abeille adaptée localement est ciblé comme un enjeu dans le diagnostic partagé, les étapes suivant la sélection seront :
 - **Le suivi des multiplicateurs** impliqués dans la sélection de cette abeille définie au préalable
 - **La mise en relation entre les apiculteurs et des multiplicateurs** présents dans les environs.

Suivant les échelles et les dynamiques existantes, il serait intéressant de prévoir la possibilité de s'inscrire dans une dynamique territoriale plus large que la zone labellisée ou de conseiller des rapprochements avec des travaux existants aux alentours... (à creuser !)

d) Quid de l'abeille noire et des conservatoires ?

Les participants sont tous d'accord sur le fait que les discussions spécifiques autour de l'abeille noire ne doivent pas prendre une importance particulière dans le cadre de ce label.

Les conservatoires spécifiques à une sous-espèce d'abeilles doivent **faire l'objet d'une concertation préalable au même titre que pour toute autre sélection locale d'abeilles** (se référer au paragraphe b).

Dans le cas d'une zone labellisée sur laquelle un conservatoire d'abeilles noires est déjà en place, il est difficile d'envisager une mesure particulière dans le cadre du label car les conservatoires sont très variables : échelles des sites / processus de mise en place / gestions dans le temps / plus ou moins d'isolement géographique par rapport à d'autres abeilles mellifères / vocations (naturalité, conservation d'un écotype, pour une production apicole ou non).

Si le territoire souhaite s'investir sur ce sujet, il est libre de le faire au-delà du cadre du label.

En bref :

▪ **La question d'abeilles produites localement peut viser 3 objectifs** en lien avec ceux du label :

- 1- Limiter les mouvements d'abeilles à grande échelle pour limiter l'arrivée potentielle de maladies
- 2- Sélectionner une abeille qui soit adaptée aux conditions locales
- 3- Multiplier cette abeille sélectionnée pour répondre aux demandes locales.

▪ **Le choix des critères de sélection d'une « abeille locale » doit être largement concerté** et peut prendre des directions variées : robustesse, douceur, productivité, choix d'une sous-espèce, etc.

4. Est-ce que le label devrait s'intéresser à l'évaluation des capacités d'accueil des territoires, la localisation des ruchers et la gestion des transhumances ?

a) L'évaluation des capacités d'accueil et la localisation des ruchers

L'outil cartographique est demandé par de nombreuses collectivités, pour recenser les ruchers et/ou le potentiel mellifère des sites. On touche à des questions de la propriété privée et à des conflits possibles. Par exemple : si une carte recense les emplacements intéressants pour poser des ruchers, cela risque de créer des demandes alors qu'il y a déjà parfois des ruchers à proximité.

Pour info : **Beegis est une application développée par l'ITSAP** qui permet de cartographier les cultures (données du RPG de l'année précédente) autour d'un rucher ou dans le rayon d'action des abeilles. Il recense les couverts végétaux, prairies permanentes, etc. Un travail est en cours sur des indicateurs pour qualifier la ressource disponible.

b) La gestion des transhumances

Sur certains territoires, les transhumances importantes de ruchers, en augmentant la **pression sur la ressource florale**, peuvent provoquer des conflits entre apiculteurs et des déséquilibres au sein des écosystèmes.

Il est difficile de quantifier le taux de prélèvement nectarifère d'un rucher, de qualifier le seuil d'épuisement de la ressource, la charge animale, etc. Sur un même emplacement, un nombre de colonies donné peut se révéler problématique à un instant (ex : une période de miellée faible alors que les colonies sont très peuplées) et ne plus être problématique à un autre instant (ex : une période de miellée forte alors même que les colonies viennent d'être divisées).

Lorsqu'un problème est soulevé localement, il est donc important de prendre en compte la situation dans sa globalité afin de chercher des solutions appropriées.

- Si une pression saisonnière sur la ressource florale est ciblée comme un enjeu dans le diagnostic partagé, le plan d'actions pourra planifier :
 - **L'animation de temps d'échanges entre les publics concernés** pour se concerter et trouver collectivement des solutions.
 - **La co-construction d'une « Charte de bonnes pratiques apicoles »** pour se mettre d'accord entre apiculteurs sur les usages à valoriser localement ; et pour communiquer avec les élus, propriétaires et habitants sur ces enjeux. Dans ce cas, bien veiller à associer aux discussions les apiculteurs transhumants ne résidant pas sur la zone (via les ADA).
→ dialogue ouvert ≠ exclusion

5. Toujours sur le volet apicole, le label devrait-il aborder des aspects dépassant la gestion des ruchers (ex : cire, miel, etc.) ?

Les participants actent collectivement que les autres aspects de la filière apicole n'ont pas de lien avec la préservation des pollinisateurs sur le territoire.

Les points évoqués en fin de réunion concernent des éléments abordés dans d'autres volets thématiques, notamment celui de « l'engagement des acteurs locaux » : nous avons discuté des enjeux liés à la ressource mellifère, à l'usage des pesticides, aux pratiques agricoles, et au lien à faire avec les mesures agro-environnementales et climatiques.

Annexe 9 : Compte-rendu de la commission « Engagement des acteurs locaux »

Etude de faisabilité d'un label pour les territoires favorables aux pollinisateurs

Synthèse de la 1^{ère} commission thématique « Engagement des acteurs locaux » – 26 mai 2021

Personnes présentes : Amélie BAJOLET (Bee Friendly), Véronique BOUSSOU (OFB), Rémi CHABERT (Arthropologia), Caroline DELELIS (OFB), Johan GOURVIL (OFB), Samuel LELIEVRE (Ville de Besançon), Jennifer MAYAUD (PNR des Boucles de Seine), Bertrand SCHATZ (GDR Pollineco), Tifenn PEDRON (PNC)

Personnes excusées : Sylvain PILLON (CNPF), Marianne HEDONT (Plante et cité)

Ordre du jour

- Présentation du projet de label et des réflexions en cours
- Tour de table des participants
- Présentation du label Bee Friendly par Amélie Bajolet (label valorisant les agriculteurs engagés pour la protection des pollinisateurs)
- Discussions pour envisager des ponts avec ce label en milieu agricole
- Discussions et propositions d'autres éléments d'un cahier des charges pour la thématique concernée

➔ *cf diaporama et questionnaire ci-joints*

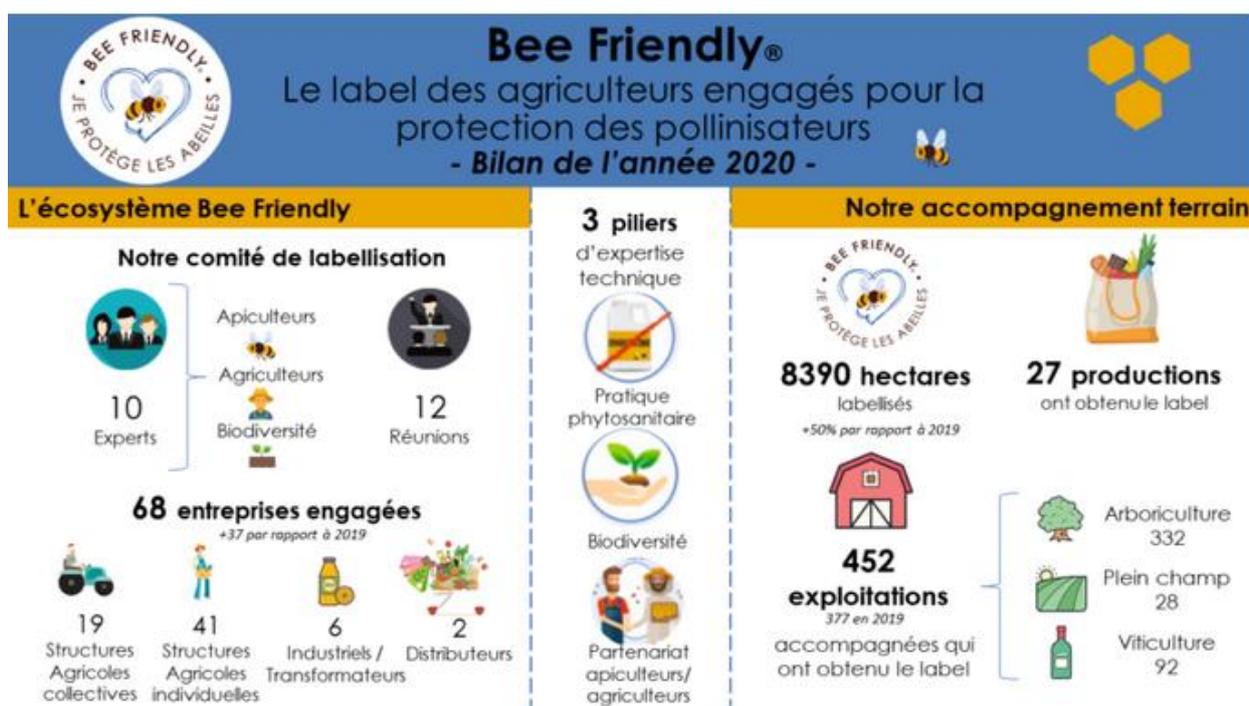
OBJECTIFS DE LA REUNION : Avancer collectivement sur la proposition d'éléments d'un cahier des charges sur la thématique « Engagement des acteurs locaux ». Réfléchir à des ponts avec le label Bee Friendly, pour la partie agricole.

Présentation du label Bee Friendly et discussions

Présentation du label par Amélie Bajolet

Ce label encourage et accompagne les agriculteurs dans une démarche de préservation des pollinisateurs (domestiques / sauvages). Il valorise les pratiques vertueuses auprès des consommateurs, en apposant un signe de reconnaissance sur les produits agricoles. La dynamique de création du label a été lancée à la base par 3 syndicats apicoles européens.

Aujourd'hui, l'association Bee Friendly garantit ce label. Elle est entourée d'un comité de labellisation et d'entreprises partenaires. Les partenaires sont des entreprises agricoles et alimentaires allant de la production à la commercialisation des produits.



Bee Friendly considère 3 problématiques principales vis-à-vis des pollinisateurs et donc 3 axes de travail avec les agriculteurs :

- 1- **L'utilisation de pesticides toxiques pour les pollinisateurs.**
Une liste noire a été construite par des experts en écotoxicologie de l'INRAE d'Avignon. L'utilisation de ces produits est à bannir pour avoir le label.
Pour les autres pesticides toxiques, il faut s'inscrire dans une diminution de leur utilisation et mettre en place des bonnes pratiques de traitement (limite de la dérive, traitements nocturnes etc.).
[Remarque : attention, il existe un grand nombre d'insectes nocturnes également !]
- 2- **La perte de la biodiversité végétale comme ressource alimentaire.**
Le manque de biodiversité végétale est évalué en réalisant des diagnostics de paysages sur le parcellaire des exploitations. L'agriculteur est accompagné pour améliorer cette diversité végétale, et plus précisément pour augmenter en quantité et diversité les ressources alimentaires disponibles pour les pollinisateurs avec un échelonnement des floraisons sur l'année.
- 3- **Le manque de connaissance et de dialogue.**
Des rencontres et partenariats agriculteurs-apiculteurs sont développés. Les agriculteurs doivent notamment informer les apiculteurs avant d'effectuer des traitements insecticides.

Les objectifs visés par le label sont : Accompagner et former les agriculteurs sur les bonnes pratiques / Créer du lien dans les territoires / Valoriser les pratiques vertueuses

Le développement par filières se fait suivant les demandes du monde agricole. Pour l'instant, l'accompagnement est axé sur la viticulture, l'arboriculture et les cultures annuelles. Il commence à se développer sur l'élevage de volailles en plein air et bovin-lait, avec une volonté d'améliorer la qualité des parcours et des prairies.

Questions / Réponses sur Bee Friendly

Comment se fait le recrutement des agriculteurs ?

Il n'y a pas de recrutements. L'association répond uniquement à la demande de ceux qui la contactent. Les renseignements sont majoritairement disponibles en ligne et les cahiers des charges détaillés sont donnés à la demande. Les outils techniques sont réactualisés chaque année.

Les agriculteurs volontaires pour intégrer la démarche signent un contrat d'engagement pour 3 ans.

Quel coût cela représente-il pour l'agriculteur ?

- L'agriculteur paie un « **ticket d'entrée** » puis une **sorte d'adhésion annuelle pour l'accompagnement** auprès de Bee Friendly, avec un coût qui varie suivant les structures (125€/an pour les plus petits).
- La détention du label nécessite également un **audit annuel**. L'agriculteur paie l'audit directement auprès de l'organisme certificateur, qui peut réaliser en même temps l'audit AB ou HVE si l'agriculteur est concerné.

Comment les agriculteurs s'y retrouvent-ils financièrement ?

Cela dépend des filières et des débouchés. Certains augmentent leurs prix de vente grâce à la valeur ajoutée du label, d'autres arrivent à vendre de plus gros volumes sur les débouchés intéressants car ils gagnent en visibilité.

Au-delà de l'aspect financier, une partie des agriculteurs s'y retrouvent grâce à l'accompagnement technique, qui leur permet d'apprendre, d'améliorer leurs pratiques et de parler positivement de leur métier et d'en être fier, au-delà même de la détention du label.

Comment envisagez-vous la suite, l'extension du label ?

Le label existe depuis 2016 et plusieurs recrutements ont déjà eu lieu depuis 2019. L'équipe est attachée au suivi régulier et rigoureux des agriculteurs qu'elle accompagne, cela demande du temps et des moyens humains. L'équipe est actuellement constituée de 4 ingénieurs agronomes. La question de l'extension se pose effectivement. Pour l'instant, le levier est d'augmenter l'accompagnement collectif (plutôt qu'individuel) et de diffuser de l'information par le biais des réseaux sociaux agricoles. Il pourra être envisagé de s'appuyer sur des structures locales, comme les chambres d'agriculture, pour avoir des relais (formation de formateur)

La méconnaissance des agriculteurs et apiculteurs vis-à-vis des pollinisateurs sauvages persiste. Comment cela se fait-il ?

Ce constat se vérifie malheureusement. S'il n'y avait pas de problème de ce côté, on ne travaillerait pas sur ce type de labellisation... Il manque de l'accompagnement de terrain pour diffuser les connaissances existantes et des échanges au sein de la profession agricole et entre apiculteurs-agriculteurs, ce à quoi Bee Friendly travaille.

Dans le cahier des charges, les ressources en matériaux pour la nidification et l'hivernage sont-elles prises en compte ?

La réflexion se fait sur différentes strates, mais pas spécifiquement sur la nidification, même si de la sensibilisation est faite au-delà du cahier des charges. Une diminution du travail du sol et une couverture végétale continue sont encouragées. Cela contribue à la préservation des pollinisateurs vivant dans le sol.

Des exigences sur le maintien de la biodiversité sur les périodes de vols des butineurs (mars à octobre) sont également présentes.

Un moteur de recherche Toxibees

Fin 2022, avec Ecophyto, un outil informatique type moteur de recherche expliquant comment les molécules toxiques (insecticides mais aussi fongicides et herbicides) interagissent avec les pollinisateurs va être mis en ligne. Il proposera des alternatives à l'utilisation de ces molécules

Liens à faire entre Bee Friendly et le projet de label « Accueillons les pollinisateurs »

Ponts possibles entre les deux labels

Des critères pourraient être inclus dans le cahier des charges du label de territoire :

- 1- Les collectivités incluses dans le territoire candidat s'engageraient à **faire un porté à connaissance des référentiels Bee Friendly** : synthèse des références + liste noire des produits toxiques.
- 2- Les agriculteurs du territoire s'engageraient à suivre un plan d'action pour atteindre **le respect de la liste noire** au plus tard après 5 ans
- 3- Une animation serait apportée pour **faciliter la communication entre agriculteur et apiculteurs**, notamment pour informer avant les traitements insecticides.

Quid de la compensation écologique des pesticides

Bertrand S. explique que le nouveau PNA Pollinisateurs s'oriente vers une période de maintien des pesticides et le développement d'une compensation écologique (avec des prairies fleuries ou des zones de ressources florales pour compenser des zones traitées chimiquement).

Amélie B. précise que le cahier des charges Bee Friendly n'est pas construit avec ces systèmes de compensation. Il vise directement la diminution des pesticides et accompagne les agriculteurs en ce sens.

Les participants à la commission se retrouvent sur le fait que **ces labels ne doivent pas valoriser des démarches qui justifient le maintien des pesticides, même avec une compensation écologique.**

Bertrand S. informe sur le fait que des études scientifiques récentes révèlent l'impact négatif des fongicides sur les pollinisateurs, en plus des insecticides et herbicides (résultats présentés en groupe de travail pour la rédaction du futur rapport de l'ANSES).

La mobilisation des agriculteurs non volontaires sur le territoire

La principale différence entre les 2 labels est que pour l'un (Bee Friendly), les agriculteurs sont volontaires, alors que pour le projet de label (Accueillons les pollinisateurs) les agriculteurs du territoire candidat n'adhéreraient pas forcément à la démarche.

On ne peut pas obliger les agriculteurs à changer de pratiques au-delà des réglementations. S'il n'y a pas de la prise de conscience personnelle, **la demande de la société civile** peut éventuellement motiver des changements de pratiques.

Les échanges entre pairs ou entre agriculteurs voisins peuvent également être encourageants. Dans ce sens, le label Bee Friendly commence à organiser des portes ouvertes, de l'accompagnement collectif, des partages d'expériences, des journées de rencontres api-agriculteurs... Un bulletin technique par filière (arboriculture, viticulture, cultures annuelles) est envoyé aux agriculteurs engagés tous les 2 mois.

Echanges généraux sur le label « Accueillons les pollinisateurs »

Qu'est-ce qu'on entend par « territoire » dans ce label ? Quelle représentation en termes de surfaces ?

Ici, le territoire est délimité par des collectivités locales ou regroupement pouvant aller jusqu'à une aire protégée dans son ensemble. Il **inclut le domaine public et le domaine privé**.

Un diagnostic initial serait demandé pour les territoires candidats. Les collectivités concernées devraient alors consulter les acteurs locaux, publics et privés. **La consultation et la concertation à l'échelle du territoire devraient favoriser l'acceptation et le suivi des mesures** du label.

Des engagements différents à prévoir entre secteur public et secteur privé

Samuel L. relève le fait que sur l'espace public, **l'engagement en termes d'actions sur le terrain peut être exigeant** (ex : des engagements pris sur 8 à 100% de l'espace public) et facilement mesurable car il dépend de la commune elle-même. En revanche cela s'avère **plus compliqué sur l'espace privé**, car d'une part on ne peut pas obliger les acteurs privés à s'impliquer dans la démarche et d'autre part il est plus difficile de mesurer des changements de pratiques dans le domaine privé. La diversité des propriétaires et des surfaces peut en effet compliquer la mise en place et l'analyse des actions.

Les critères du cahier des charges concernent à ce jour des acteurs divers (secteur public, agriculteurs, particuliers, etc.), des milieux divers (agricole, urbain, naturel, forestier) et des modes d'actions divers (inventaires, changements de pratiques, sensibilisation). On pourrait imaginer que **pour atteindre le niveau seuil du label, les critères concerneraient essentiellement des engagements publics**. ex : « *la commune s'engage à sensibiliser les agriculteurs sur...* » / « *la commune s'engage à former les agents d'entretien des espaces verts sur...* » / *la commune s'engage à mettre en place telles pratiques* »

La mise en place d'une concertation et des actions de sensibilisation pourraient alors **dans un second temps entraîner des engagements de la part d'acteurs privés**. Reste à savoir s'il serait envisageable/souhaitable d'exiger ces engagements privés pour franchir les paliers de progression du label.

Samuel défend l'idée que si l'on parle d'un engagement territorial, **il faut assurer une cohérence entre les actions menées par les différents acteurs**. ex : *Sur une commune de 100 ha ayant possibilité d'agir sur 10 ha d'espaces publics alors que les 90ha restants sont privés, on peut se questionner sur la pertinence de la labellisation*. Il faudrait tenir compte de ces cas de figures dans l'élaboration du cahier des charges.

Quid des paliers de progression

Tifenn P. explique qu'une cartographie de la trame d'habitats favorables aux pollinisateurs serait réalisée sur les territoires au démarrage, avec une méthodologie les guidant dans la réalisation de cette carte.

Pour passer les paliers de progressions, l'un des critères serait l'augmentation de ces surfaces d'habitats favorables aux pollinisateurs, et de leur connectivité – avec un suivi cartographique envisagé. Pour l'instant, la formulation pour passer les échelons sur ce critère est « augmenter de X% la surfaces d'habitats favorables... ».

Les participants alertent sur le choix du « pourcentage d'augmentation ». En effet, il n'est pas vraiment approprié pour ce critère car il serait simple à atteindre pour des territoires partant de très loin (donc peu d'ambition à avoir pour eux) et difficile à atteindre pour des territoires déjà impliqués (donc peu de reconnaissance pour eux).

La complémentarité avec le label Apicité en milieu urbain

Le label Apicité soutient des projets municipaux cohérents en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants. Pour candidater, la commune doit remplir un questionnaire disponible sur internet, avec des questions sur les thématiques : développement durable, gestion des espaces verts, biodiversité, apiculture et sensibilisation.

Par le biais de ce questionnaire, la commune décrit son fonctionnement, ses spécificités et les actions qu'elle mène. Un comité de labellisation étudie la candidature et décide d'accorder le label ou non. Nous n'avons pas connaissance d'un cahier des charges avec des indices de suivi fixés par critères. De même, la progression entre une, deux ou trois abeilles ne semble pas être développée suivant des critères précis, mais plus suivant un encouragement général à prendre en compte les pollinisateurs dans les décisions publiques.

Pour Bertrand S., un label du type « Accueillons les pollinisateurs » pourrait compléter Apicité, notamment en proposant des critères spécifiques aux milieux non urbains. Par ailleurs, les objectifs de ces deux dispositifs ne sont pas exactement les mêmes. Dans Apicité, mis en place par l'UNAF (syndicat apicole national), il y a une dimension de promouvoir l'apiculture dans les milieux urbains, qu'on ne retrouverait pas dans l'autre dispositif.

Boîte à outils pour accompagner les territoires

Ce qui est recherché dans ces réflexions autour d'un label, c'est d'encourager et d'accompagner les territoires dans des démarches de progrès. Pour cela, une boîte à outil pourrait être mise à disposition des territoires, avec des entrées par type d'acteurs concernés (gestionnaires d'espaces / particuliers / agriculteurs / etc.) et par niveaux d'ambitions (débutant / intermédiaire / expert).

Rémi C. présente le guide Pollinis'action, réalisé par Arthropologia, qui sera finalisé en juin. Ce guide permet une auto-évaluation des enjeux liés aux pollinisateurs à l'échelle d'un site. Ce type de guide existe aussi pour les professionnels des espaces verts, Diag Poll'.

Pollinis'action contient un volet « découverte et autodiagnostic » et un volet « communication et diffusion », pour un passage à l'action.